



du Président du Conseil général

sur l'activité des services départementaux

























Le mot du président



Au service des Essonniennes et des Essonniens

Le rapport d'activité 2012 reflète comme chaque année la richesse et la diversité de l'action des services départementaux au service des Essonniennes et des Essonniens.

2012 a été l'année de l'aggravation d'une crise sans précédent. En ces temps difficiles, nous sommes à l'offensive en refusant toute fatalité. Notre devoir est de répondre à l'urgence sociale, faire des choix pour préparer l'Essonne de demain.

Le Conseil général est plus que jamais face à la nécessité de réfléchir autrement, de gérer avec sérieux, de mutualiser les énergies et les moyens, de développer le recours à l'évaluation de ses politiques publiques. L'ensemble des agents peut se sentir fier du travail accompli au cours de l'année 2012. Grâce à eux les Essonniennes et les Essonniens ont pu bénéficier des services publics efficaces, de qualité et en accord avec nos valeurs de justice et de solidarité.

Ainsi, contrairement à de nombreux Départements nous avons fait le choix de maintenir notre investissement à hauteur de 200 millions d'euros par an : plus de 100 millions afin d'améliorer l'accueil du public dans nos établissements et nos collèges ; 50 millions d'euros d'aides aux communes et intercommunalité dont nous restons le premier partenaire et 13 millions d'euros pour le logement.

Notre action forte en faveur de la création de maisons de retraites 100 % publiques s'est encore accélérée et se concrétise dès à présent par la construction de deux nouveaux établissements publics à Morangis et Courcouronnes.

Notre action résolue en matière de lutte contre les discriminations et d'égalité Femmes Hommes s'est poursuivie tout au long de l'année 2012 avec notamment les rencontres nationales adoption et homoparentalité et l'extension du congé parental d'éducation aux couples de même sexe.

En 2012, l'engagement du Conseil général à l'égard de la jeunesse a été conforté à travers les moyens consacrés aux PMI, pour les collégiens en améliorant leurs conditions de vie et de travail dans les établissements, ou encore à travers la nouvelle carte jeune et la création des emplois d'avenir.

Il serait trop long de citer tous les projets dont la collectivité peut se féliciter en 2012. Vous les trouverez détaillées dans ce rapport. Je vous en souhaite une excellente lecture.

Jérôme Guedj

Président du Conseil général de l'Essonne

Le mot du Directeur général des services



2012, année innovante

L'année 2012 a été riche et foisonnante de projets au Conseil général de l'Essonne et la synthèse présentée ici ne saurait vous en donner qu'un aperçu.

Axée sur l'innovation et le renouvellement permanent, l'activité départementale a su s'aventurer sur des terres inédites tout en restant fidèle à ses missions fondamentales de solidarité et de justice sociale.

Cette capacité d'innovation est devenue un impératif en ces temps de contraintes budgétaires croissantes et de crise sociale fragilisant les Essonniennes et les Essonniens. Le Département a ainsi agi au plus près des usagers en renforçant sa capacité d'intervention dans les secteurs sociaux et éducatifs, en maintenant un niveau élevé de dépenses d'investissement, en contribuant à l'équipement de nos communes et intercommunalités et en préservant l'activité économique en Essonne.

Longue est la liste des domaines ou sujets qui ont fait l'objet d'une fondation ou d'une re-visitation en l'espace d'une année. Il faudrait ici citer la concrétisation de la politique jeunesse et notamment le lancement de la nouvelle carte jeune, l'inscription de l'Essonne à la pointe de la dynamique des emplois d'avenir, l'implication départementale croissante dans la construction de logements très sociaux, l'ambitieux schéma de développement social visant à répondre aux évolutions sociétales et à repenser le travail social ainsi que la grande dynamique managériale lancée par le projet Ensemble Faire Essonne.

L'innovation en 2012 c'est aussi le travail permanent pour accroître l'attractivité de notre territoire. Que cela se concrétise par de grands équipements, comme le grand stade de la Fédération Française de Rugby à Ris-Orangis, la participation à la construction de la métropole francilienne ou le soutien à l'économie sociale et solidaire, l'Essonne est au rendez-vous des enjeux économiques de demain.

Cette innovation permanente est portée par les près de 4600 agents départementaux qui contribuent quotidiennement au suivi d'une population de plus d'un million d'habitants. Toutes et tous ont pris une égale part à l'affirmation du service public départemental, ce dont témoigne, à leur mesure, chaque page de ce rapport d'activité. Que chacune et chacun des agents du Département de l'Essonne s'en trouve ici remercié.

Fabien Tastet

Directeur général des services départementaux



Sommaire

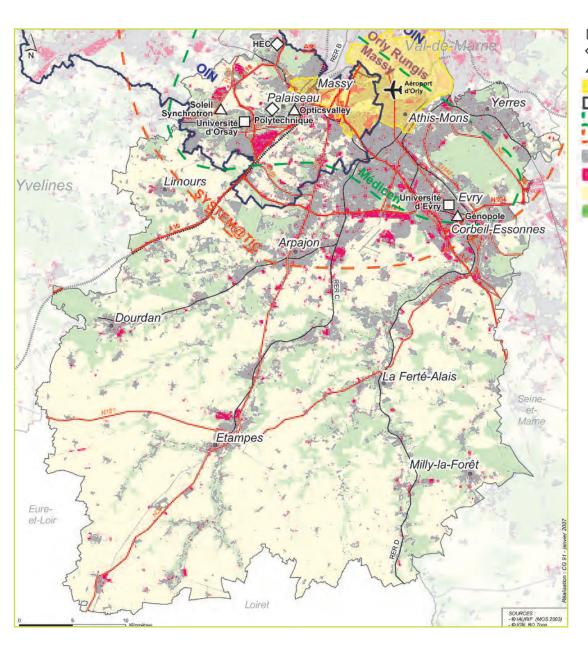


Le territoire essonnien	
Les conseillers généraux	
L'institution départementale	
Rétrospective de l'année	1
Bien grandir et bien vieillir en Essonne	13
L'Essonne dit non aux discriminations	2
Un territoire durable et solidaire	3 ′
Créer les conditions de la réussite pour tous	
Favoriser l'épanouissement des Essonniens par l'accès facilité à la culture et au sport	4
Un aménagement dynamique et cohérent	5
Conforter la sécurité existante sur notre territoire	5
Défendre un service public de qualité	62
La mise en dynamique de l'administration départementale : le projet managérial « Ensemble faire Essonne »	69
Bilan social	7 :
Bilan financier	8





Le territoire essonnien





1208 004 habitants

1804 km² soit une densité de **670** habitants/km²

196 communes

42 cantons

3 arrondissements

432 576 emplois au total

Taux de chômage : **7,2** % (au 1er trimestre 2012)

2 pôles de compétitivité mondiaux : System@tic et Meditech santé

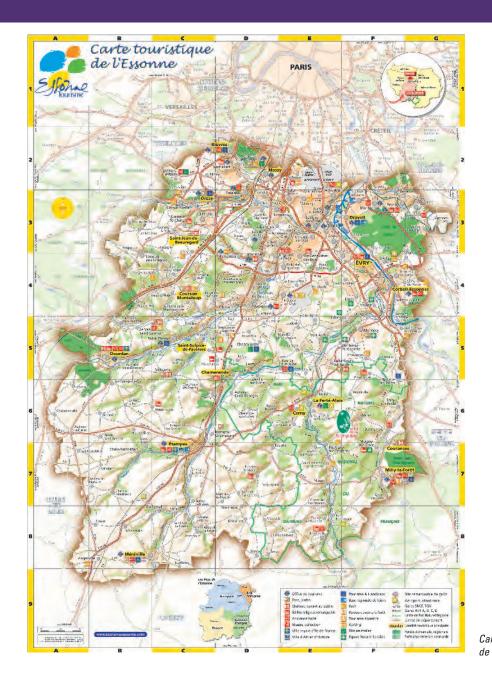
Des grandes écoles et universités : Université Évry-Val d'Essonne ; SUPELEC ; École Polytechnique...

Des laboratoires de recherche : Genopole, CNRS, Commissariat à l'Énergie Atomique...

Source : Insee



Le territoire essonnien



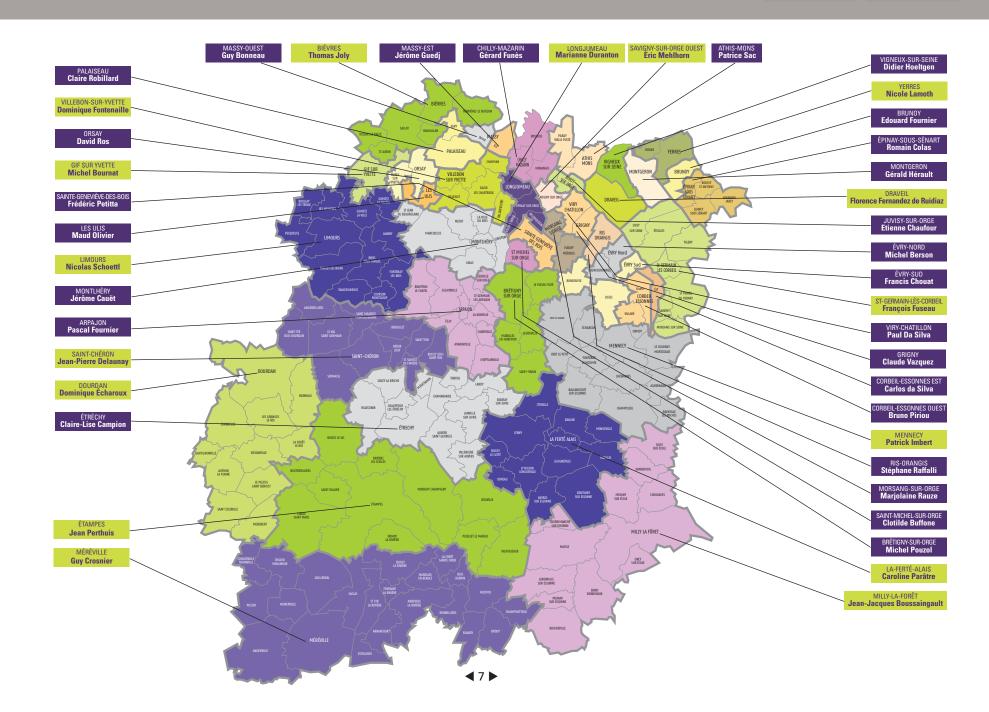




Les Conseillers généraux des 42 cantons de l'Essonne

MAJORITÉ

OPPOSITION





Les Conseillers généraux des 42 cantons de l'Essonne

MAJORITÉ

OPPOSITION

MASSY EST



Jérôme Guedi Président du Conseil général de l'Essonne

ÉVRY SUD



rancis Chouat le l'aménageme



Marjolaine Rauze



Carlos Da Silva départementa



Claire Robillard **Guy Bonneau** l'insertion. durable et environnemen emplois



Jérôme Cauët chargé des familles. de l'enfance et le l'action social



Romain Colas ohésion social décentralisée



Gérard Funès artenariat ave

VIRY-CHATILLON



ORSAY

David Ros 'innovation, de le l'enseigneme supérieur et nternationales



ARPAJON

Pascal Fournier 0º Vice-présiden des éguipemen



Frédéric Petitta 1º Vice-préside logement et de l'habitat

ÉVRY NORD

SAINTE-GENEVIÈVE



CORBEIL-ESSONNES

Bruno Piriou 2º Vice-préside i ieunesse et di

JUVISY-SUR-ORGE

ATHIS-MONS



Patrice Sac Président déléai des collèges



Édouard Fournier ésident déléau technologies et de la démocration locale



MONTGERON

Gérald Hérault résident déléau



VIGNEUX-SUR-SEINE

Didier Hoeltgen résident déléau chargé de la vie associative



ÉTRÉCHY

Claire-Lise Campion Conseillère déléguée chargée de la Missior Sud-Essonne



BRÉTIGNY-SUR-ORGE

Michel Pouzol onseiller généra délégué



LES ULIS

Maud Olivier Conseillère générale déléguée charge de la lutte cont les discriminatio



Paul da Silva nseiller génér délégué chargé combattants. questeur de



SAINT-MICHEL

Clotilde **Buffone** Conseillère chargée de l'adoption et de la petite enfance



Stéphane Raffalli Conseiller génér de la culture



Michel Berson Etienne Conseiller Chaufour Conseiller



GRIGNY

Claude Vazquez Conseiller

GIF-SUR-YVETTE



Michel Jean-Jacques **Bournat Boussaingault**

MILLY-LA-FORÊT



Guy Crosnier

MÉRÉVILLE



Jean-Pierre

Delaunav

SAINT-CHÉRON LONGJUMEAU



Marianne Duranton

DRAVEIL DOURDAN



Écharoux

de Ruidiaz







François Fuseau





















L'institution départementale



Présentation du Conseil général

e Département est une collectivité territoriale, au ■même titre que les communes et les régions. Le Conseil général est chargé selon les termes de la loi de « régler par ses délibérations des affaires du Département ». Les attributions et les missions de cette assemblée élue sont donc extrêmement variées. Elles font du Département, service public de proximité, un acteur de premier plan de notre vie quotidienne. Pour éviter la confusion avec le terme de département, circonscription administrative du territoire de la République dans laquelle l'État est représenté par le Préfet, on utilise couramment le terme de Conseil général pour désigner la collectivité territoriale.

Les grands domaines de compétences du Département

Les lois de décentralisation adoptées en 1982 et 1983 ont défini les diverses compétences du Conseil général. Des compétences encore élargies avec l'Acte II de la décentralisation et notamment la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

L'action sociale : une compétence majeure du Département

Domaine très diversifié, l'action sociale représente 50 % du budget du Département. Le Conseil général prend notamment en charge :

- > la lutte contre l'exclusion (gestion du Revenu de solidarité active, prévention contre l'alcoolisme, toxicomanie, la prévention spécialisée...),
- > l'aide sociale à l'enfance, l'aide aux personnes âgées, et particulièrement l'Allocation personnalisée d'autonomie, l'insertion professionnelle des personnes handicapées, l'aide médicale,
- > le soutien à la politique de la ville et à l'accès au logement.

Éducation : collèges et collégiens, une priorité départementale

Le Conseil général gère la construction, la rénovation, l'entretien et le fonctionnement des 100 collèges publics du département.

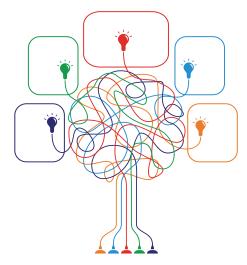
Il soutient aussi de nombreux projets éducatifs dans les établissements. Il propose également des aides pour la restauration scolaire.

Aménagement du territoire : un acteur décisif

Une des missions importantes du Conseil général concerne l'aménagement du territoire. Dans une optique de développement durable, le Département met en place des actions visant notamment à promouvoir et à développer les transports collectifs, à prévenir la pollution, à protéger les espaces naturels. Il assure aussi l'aménagement et l'entretien de la voirie (1 400 km de routes départementales en Essonne). La politique départementale veille, en outre, à la répartition géographique équilibrée et cohérente des habitants et des activités.

Une présence accrue au quotidien

En matière de tourisme et de culture, le Conseil général finance les infrastructures touristiques, la promotion du livre, le développement de l'archéologie et accorde des subventions aux communes ou à leurs groupements pour l'entretien du patrimoine et le développement des pratiques artistiques. Il contribue par ailleurs à la création d'événements culturels.





L'institution départementale



Fonctionnement du Conseil général



L'Assemblée départementale : l'instance de décision du Département

Élu au suffrage universel direct, le Conseil général est l'organe délibérant du Département. Les 42 conseillers généraux qui le composent représentent chacun un canton, et sont élus pour six ans. Le Conseil général est renouvelé par moitié tous les trois ans comme ce fût le cas les 20 et 27 mars 2011.

Au moins une fois par trimestre, l'ensemble des conseillers généraux se réunit au sein de l'Assemblée départementale. Cette assemblée fixe les grandes orientations de la politique départementale et prend les décisions qui permettent sa mise en œuvre. Elle vote également chaque année le budget du Département. En 2012, l'Assemblée départementale s'est réunie 11 fois en séance publique et a délibéré sur 176 rapports. L'Assemblée a par ailleurs adopté 12 motions (25 en 2011).

Le Président du Conseil général, à la tête de l'exécutif

Le président du Conseil général est élu pour 3 ans par l'assemblée délibérante lors de la première séance qui suit les élections.

Le président convoque le Conseil général, fixe son ordre du jour, dirige les débats de l'assemblée, et fait adopter ses délibérations. Il dispose du pouvoir exécutif. À ce titre, il fait appliquer les décisions et met en œuvre les orientations politiques et budgétaires décidées par l'assemblée. Il dispose en outre d'attributions propres en matière administrative. Il est assisté de 12 Viceprésidents, de 4 présidents délégués et 6 conseillers généraux délégués.

La Commission permanente

Pour être plus réactive et garantir la continuité du service public, l'Assemblée départementale désigne une Commission permanente qui se réunit également tous les mois. Le Conseil général peut ainsi lui déléguer une partie de ses attributions, à l'exception de celles relatives au budget. Depuis le renouvellement de 2008, elle est composée de la totalité des membres de l'assemblée départementale, soit 42 membres.

Les commissions spécialisées

Avant chaque séance publique de l'Assemblée départementale, les rapports prévus à l'ordre du jour sont proposés à l'avis d'une ou plusieurs commissions thématiques. Prévues par le règlement intérieur du Conseil général et instituées par délibération après chaque renouvellement triennal de l'Assemblée départementale, elles sont au nombre de quatre et ont chacune un domaine de compétences correspondant aux quatre pôles des politiques départementales :

- > 1^{re} commission : ressources départementales
- > 2^e commission : solidarité, innovation sociale et lutte contre les discriminations
- > 3e commission : éducation et citoyenneté
- > 4e commission : aménagement et développement durable

Chacune d'elles est présidée par un élu, et sont animées et organisées, techniquement et administrativement, par un responsable, avec la collaboration d'un assistant. Ces responsables effectuent un contrôle des rapports qui entrent dans le domaine de compétences des commissions, en complément de ceux réalisés par les contrôleurs juridiques et financiers. À cet égard, les commissions permettent aux directions et services départementaux de trouver un appui pour une élaboration efficiente des actes présentés à l'Assemblée.



Rétrospective de l'année

> Cérémonie des vœux | Signification | Constitution | Constitutio

FÉVRIER

> Création de l'observatoire de lutte contre les discriminations et pour l'égalité femmes hommes





MARS

- > Adoption du BP 2011
- > Adoption du schéma « Bien grandir en Essonne 2012-2017 »



AVRIL

- > Rencontres adoptions et homoparentalité
- > Semaine du développement durable





MAI

 Lancement d'une nouvelle politique de développement de l'économie sociale et solidaire de l'Essonne





JUIN

- > Fête des agents du Conseil général et du SDIS de l'Essonne
- > Mission en région Chaudière-Appalaches (Québec)
- > Manifestation
 «Main dans la main»:
 briser les barrières entre
 le monde du handicap
 et le monde ordinaire
- > Olympiades des collèges
- > Labellisation par l'ADEME de l'espace de conseil « Essonne
- info
 énergie» en
 espace info
 énergie
- > Exposition
 «La nature ça se cultive»
 au domaine départemental
 de Chamarande







Rétrospective de l'année

JUILLET/AOÛT

- Nouveau plan d'action départemental 2012-2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes
- Adoption du 2º programme d'habitat adapté pour les gens du voyage



SEPTEMBRE

- > Journée du patrimoine
- > 8º édition de Route 91, journée sécurité routière



- > Guide pratique sur le dépistage des cas de tuberculose en milieu scolaire
- > Fête du vélo

OCTOBRE

- > Fête de la science
- > Journée d'information sur la lutte contre l'habitat indigne
- > Forum jeunesse
- Séminaire de restitution du schéma touristique
- > Assises départementales de la santé



DÉCEMBRE

» « L'Essonne fière de ses sportifs » : récompense des sportifs essonniens ayant participé aux Jeux Olympiques 2012

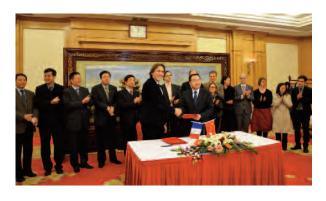


Novembre

- > Semaine européenne de la réduction des déchets
- Exposition Jules Itier, premières photographies de la Chine - 1844, au Centre culturel de la Chine à Paris
- > Handicafé spécial fonction publique
- > Assises départementales de l'habitat



- > Gala de Noël des agents
- > Signature du protocole de jumelage à Wuhan en Chine





a Solidarité est la première compétence du Département. Le Conseil général a choisi d'en faire l'une de ses priorités en investissant pleinement le rôle de chef de file des politiques d'action sociale menées sur le territoire essonnien et conféré par la loi. Ces politiques visent des publics très différents (personnes âgées, handicapées, enfants, personnes en difficulté sociale, etc.) mais qui ont tous besoin d'une aide que le Conseil général s'efforce de leur apporter pour les protéger, les accompagner, les éveiller et les épauler.



Accompagner les personnes handicapées et favoriser l'autonomie des personnes âgées

L'une des principales missions du Département est d'assurer la protection des personnes les plus vulnérables. Ainsi, une attention particulière est portée aux personnes âgées et handicapées en favorisant leur maintien à domicile, en prenant en charge leur hébergement dans des établissements médico-sociaux et en garantissant la qualité des interventions en faveur de ce public. Les schémas départementaux en faveur des adultes handicapés, en cours de réécriture et en faveur des personnes âgées (2011-2016) posent les grandes orientations.

Épauler les personnes âgées et handicapées

Les signalements et la lutte contre la maltraitance

Dans le cadre de la lutte contre la maltraitance à domicile et la maltraitance en établissements et services, le Conseil général travaille avec l'association Handicap âge bientraitance écoute et orientation (HABEO) : En 2012, 74 signalements ont été reçus par le biais du 39 77. Ils ont été transmis à différents intervenants pour traitement des situations, dont 12 aux équipes médicosociales, 20 au DISCEPAH (Dispositif de surveillance et de contrôle des établissements et services pour personnes âgées et pour personnes handicapées) ou au service des établissements et 3 au Parquet.

75 dossiers ont pu être clôturés après traitement par les services du Département ou transmission aux services concernés Les signalements ont porté principalement sur l'insuffisance du personnel, en nombre et en qualification, sur le défaut de prise en charge médicale et paramédicale, et sur des situations de maltraitance.



L'EHPAD de Corheil-Essonnes

La poursuite de la mise en œuvre du programme d'EHPAD public

Le Conseil général poursuit le développement de l'offre de places en EHPAD public qui s'est concrétisée en 2012 par la nomination en avril 2012 d'un chef de projet chargé de mettre en œuvre de manière opérationnelle le projet, la 1re réunion du conseil d'administration de l'établissement public gestionnaire des EHPAD en juin 2012 sous la présidence du Président du Conseil général et l'adoption par l'Assemblée départementale le 24 septembre 2012 du programme et de l'enveloppe prévisionnelle des travaux de l'EHPAD public des Ulis. Par ailleurs des subventions d'investissement ont été accordées pour financer la construction de l'EHPAD public de Morangis pour un montant de 2335000€ et pour l'EHPAD de Courcouronnes d'un montant de 1560000€.



Faciliter la coordination des intervenants auprès des personnes en perte d'autonomie

La création du premier Service de coordination locale pour l'autonomie (SCLA)

Conformément au schéma départemental en faveur des personnes âgées 2011-2016 l'Assemblée départementale a approuvé; en octobre 2012, la création du premier Service de coordination locale pour l'autonomie (SCLA), sur les territoires des communautés d'agglomération de Sénart Val de Seine, du Val d'Yerres et de la commune de Varennes Jarcy dont l'ouverture est prévue courant du 1er trimestre 2013.

Les SCLA préfigurent à terme la Maison départementale de l'autonomie, guichet de proximité à la disposition de l'ensemble des Essonniens confrontés à une difficulté du fait de la perte d'autonomie, que celle-ci résulte d'un handicap, de la maladie, ou du vieillissement.

Titres de transport au bénéfice des personnes âgées et handicapées

Compte tenu du transfert des missions de la DGA Solidarités, le service exploitation des déplacements a accueilli début mars 2012 les agents chargés de la gestion des titres améthystes, rubis et chèques taxi délivrés au bénéfice des personnes âgées, handicapées et anciens combattants.

Au cours de l'année 2012, différents projets concernant la mise en place du passage à la télébillétique (mise en œuvre d'une nouvelle application, nouveaux critères d'attribution, informations auprès des usagers et des CCAS...) ont été conduits.

Interview de Pascale MARCHANDISE et Françoise SOUVAY, contrôleuses financières au service établissements sociaux et médico-sociaux de la Direction des personnes âgées et handicapées

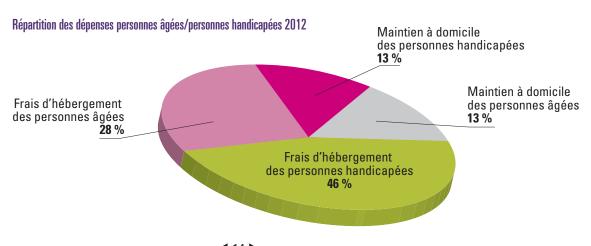


Notre service rassemble neuf contrôleurs financiers en charge du contrôle des établissements sociaux et médico-sociaux destinés aux personnes âgées (125 en Essonne en 2012) et aux personnes handicapées (57 en 2012). En cette qualité :

• Nous fixons les tarifs des établissements habilités à l'aide sociale pour personnes âgées et handicapées. Afin d'établir la tarification des établissements, leurs gestionnaires nous envoient chaque année un état prévisionnel des dépenses et des recettes. Ce budget est analysé afin de déterminer la pertinence des dépenses proposées, au regard de 2 critères : le code de l'action sociale et des familles pour les éléments réglementaires et l'OAED (objectif annuel d'évolution des dépenses) voté chaque année par

l'Assemblée départementale et fixant le taux d'évolution annuel des dépenses. Ce taux est croisé avec d'autres éléments tarifaires comme des évolutions législatives exceptionnelles et, en ce qui concerne les établissements accueillant des personnes âgées, les conventions tripartites signées entre le Conseil général, l'Agence régionale de santé et l'établissement. Ces conventions fixent pour 5 ans les perspectives d'évolution des moyens humains et financiers alloués à la structure. En tant que financeur des prises en charge des PH et PA admises à l'aide sociale, la tarification a ainsi une incidence forte sur le budget départemental mais également pour les personnes âgées qui prennent en charge leur coût d'hébergement, puisque le tarif leur est opposable.

- Nous effectuons également une analyse des dépenses et des recettes réelles de l'établissement dans le cadre du contrôle des comptes administratifs. Cette analyse nous permet de construire et d'assurer le suivi d'indicateurs auxquels nous nous référons dans nos différentes missions, et aboutit à la détermination du résultat comptable. Celui-ci nous permet d'ajuster les moyens réels de la structure pour les exercices suivants.
- Nous conseillons par ailleurs les gestionnaires d'établissements sur des questions liées, aux conventions collectives ou sur d'autres questions de gestion des ressources humaines spécifiques afin de leur permettre d'assurer leur mission.



LES CHIFFRES CLÉS

12 789 bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie au 31 décembre 2012

7 286 visites à domicile ont été effectuées par les équipes médico-sociales

L'Essonne dispose au 31 décembre 2012 de **12 545** places autorisées en établissement pour personnes âgées et **1 963** places en établissement pour personnes handicapées

En fonctionnement
28 643 611 euros ont été
affectés au maintien à
domicile des personnes
handicapées et
28 159 142 euros pour
les personnes agées. Les
frais d'hébergements des
personnes handicapés
représentaient
102 036 334 euros, et
ceux des personnes agées
61 475 142 euros.



Accroître le soutien aux familles fragilisées en veillant à l'épanouissement des enfants

La loi du 5 mars 2007 qui réforme la protection de l'enfance a rappelé la responsabilité du Président du Conseil général comme « chef de file » de ce domaine. Cette loi a une portée organisationnelle importante, inscrivant en ses termes des définitions et des actions concrètes de mise en œuvre de décisions qui visent à la prévention et la protection de l'enfance en danger, ou en risque de l'être, et qui rejoignent en cela les orientations et les actions votées en mars 2012 dans le schéma départemental de l'enfance et des familles.

Accompagner l'enfant et son parent

Le troisième schéma départemental de l'enfance et des familles 2001-2016 « Bien grandir en Essonne » a été adopté le 2 mars 2012 autour de valeurs telles que l'intérêt de l'enfant et la place de la famille, la primauté de la prévention, la promotion de la santé, la prévention des ruptures, la proximité avec les territoires. Il doit permettre l'adaptation et la diversification des réponses, participation des usagers.

L'observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) a été renforcé pour répondre aux nouvelles missions qui lui ont été confiées. Associant de nombreux partenaires, il va pouvoir développer une évaluation complète du dispositif de prévention et de protection de l'enfance de l'Essonne en conjuguant données quantitatives et données qualitatives.

Une restitution écrite de l'enquête usagers menée en 2010 a été faite auprès des familles en septembre 2012 en sollicitant leurs réactions et leurs éventuelles participations à un temps d'échanges début 2013.

Soutenir les actions de prévention

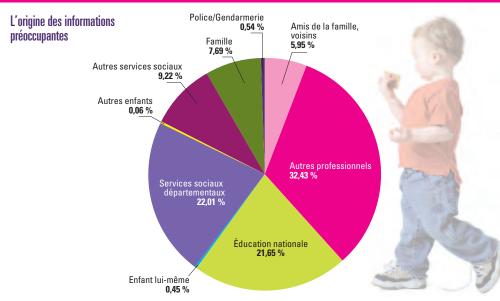
Le recueil et le traitement des informations préoccupantes

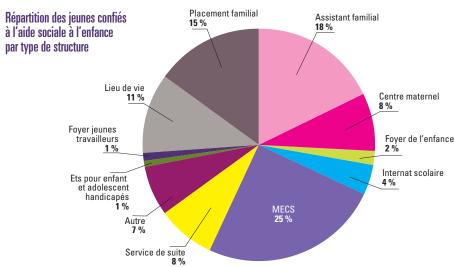
Au 31 décembre 2012, le Conseil général a été destinataire de 5 398 informations. Sur 3 501 situations traitées, l'évaluation a fait apparaître pour 24 % d'entre elles, une absence de danger ou un risque de danger insuffisamment caractérisé, et ont été classées sans suite. 10 % des informations préoccupantes ont donné lieu à la mise en place d'un accompagnement administratif, contractualisé (mesure d'aide éducative à domicile), ou non (accompagnement social et/ou médicosocial par les équipes de polyvalence et médico-sociales des Maisons départementales des solidarités). 46 % des informations préoccupantes ont fait l'objet d'une transmission aux autorités judiciaires, (45 % en 2011, 49 % en 2010).

Les classes relais départementales

Pendant l'année scolaire 2011-2012, 92 élèves ont bénéficié d'une scolarisation dans l'une des sept classes relais implantées sur le département dans le cadre du dispositif partenarial mis en place entre l'Éducation nationale, la Protection judiciaire de la jeunesse et le Conseil général.

Les jeunes admis en CRD sont généralement en situation de décrochage scolaire, d'absentéisme, de déscolarisation ou poly-exclus. À l'issue de leur scolarité en classe relais départementale, ils ont, pour la plupart, été orientés sur des parcours de formation professionnelle ou pré-professionnelle ou réintégré en collège et pour une faible proportion en lycée



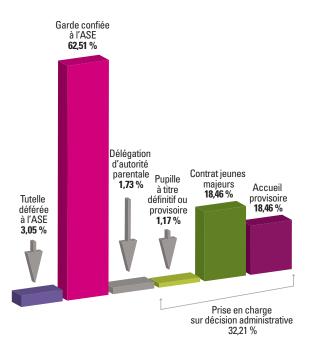


Les jeunes sont principalement accueillis au sein des familles d'accueil de l'aide sociale à l'enfance ou des placements familiaux associatifs (891 jeunes soit 33 % des accueils totaux), dans des maisons d'enfants à caractère social (678 jeunes soit 25,11 % des accueils totaux) et dans des lieux de vie (286 jeunes soit 10,59 % des accueils totaux).



Les actions de protection

Répartition par type de mesures des mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance et des jeunes majeurs



La part des mesures administratives et judiciaires reste stable entre 2011 et 2012, avec une majorité de mesures judiciaires (62,51 %). Les 2 654 jeunes pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance, hors mères avec enfants, se répartissent entre 490 jeunes bénéficiaires d'un contrat jeune majeur et 2164 mineurs.

LES CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2012, **2 807** accueils de mineurs, jeunes majeurs et mères avec enfants sont pris en charge par l'aide sociale à l'enfance

En 2012, **355** candidats essonniens à l'adoption sont titulaires d'un agrément en cours de validité (390 en 2011).

Le nombre de journées réalisées par l'Idef en 2012 est de **41 931**. Cela constitue une croissance d'activité de 8,14% par rapport à 2011

675 jeunes ont été confiés, en accueil continu ou intermittent, auprès des 318 assistants familiaux en activité (669 jeunes pour 315 assistants familiaux en 2011) du placement familial départemental.

Répondre aux évolutions sociétales et redonner du sens au travail social

Le processus de décentralisation a progressivement élargi le champ des politiques publiques que les services départementaux mettent en œuvre. En effet, le bloc de compétences de droit commun en matière d'aide sociale légale et de prévention sanitaire n'a cessé de s'élargir. Ainsi, le service public départemental d'action sociale a été confirmé dans sa vocation généraliste en vue d'aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie. Cette mission est mise en œuvre par les services territorialisés d'action sociale notamment les 10 Maisons départementales des solidarités (MDS).

Le schéma de développement social

Le Département de l'Essonne a souhaité engager une démarche participative et contributive avec tous les professionnels et a voté, en mars 2012, un schéma de développement social volontariste en replaçant l'usager au cœur du service public départemental des solidarités. Il est porteur de 3 ambitions :

- pour l'usager, renforcer et enrichir la qualité d'accueil et de prise en charge sur l'ensemble du territoire essonnien, tout en le repositionnant comme acteur et citoyen;
- pour les professionnels, faire évoluer les métiers pour valoriser l'accompagnement social sur les champs de l'insertion et de la prévention et protection de l'enfance, accroître la qualité de la prise en charge par une priorisation des publics en accompagnement et des interventions tout en valorisant et facilitant l'évolution des pratiques professionnelles en travail social;
- pour le Département, renforcer le pilotage et la lisibilité de l'offre sociale en promouvant les partenariats locaux vers une démarche de développement social territorial.



Expérimentation d'un accueil collectif d'étudiants

En collaboration avec l'Institut régional du travail social de Montrouge / Neuilly, 12 étudiants, assistants sociaux , éducateurs spécialisés et éducateurs de jeunes enfants de 1^{re} année, ont été accueillis au RLA à la Maison du Sud Essonne et à la plateforme sociale d'Athis-Mons. Les étudiants ont travaillé sur une commande institutionnelle de diagnostic sur la santé des adolescents et sur l'insertion dans le Sud Essonne et une restitution a eu lieu le 6 janvier 2012 à la Maison départementale de l'habitat.



Interview Anne-Marie MOREL, conseillère technique adjointe chargée des dispositifs administratifs et juridiques d'accès au droit et de protection de la personne à la Direction du développement social et de prévention santé

Depuis mon arrivée dans ce poste en avril 2007, mes missions en tant que conseillère technique s'articulent autour de 3 axes :

• Tout d'abord j'ai en charge les dossiers liés à la protection juridique des majeurs s'inscrivant dans le cadre de la protection de personnes particulièrement vulnérables. Ainsi j'assure le suivi des demandes de mise sous protection juridique (sauvegarde de justice, curatelle et tutelle). Je centralise les demandes, apporte un éclairage technique et garantis la procédure. Un formulaire unique a vu le jour pour ces demandes en 2009. J'assure également un relais départemental en cas de signalements de maltraitance sur des personnes âgées ou handicapées. Il n'existe en effet pas de cellule de signalement dédiée dans ce domaine. Mon rôle est donc de faire remonter les alertes afin que le Département saisisse le Procureur de la République en cas de suspicion de maltraitance. Je suis également référente pour toutes les mesures d'accompagnement social



personnalisées (MASP). Ce nouveau dispositif administratif prend la forme d'un contrat entre le Département et le bénéficiaire. Il est soumis à de nombreux critères, est utilisé en dernier recours et ne peut être prolongé au-delà de 4 ans. Mon travail consiste donc à informer les collègues de ses modalités de mise en œuvre et de les accompagner.

- Le deuxième axe porte sur le traitement des courriers signalés. Tout courrier adressé aux services du Conseil général ou de l'État relevant d'un caractère social est orienté vers notre direction. La collectivité se donne ensuite un délai de 1 mois pour y répondre. Mon assistante occupe une place centrale ici puisqu'elle réalise le tri et prépare les réponses aux courriers. J'apporte un avis technique sur la réponse à fournir ou sur la pertinence d'une réponse par le Conseil général.
- Enfin, je m'occupe également des questions liées aux droits des étrangers. J'effectue dans ce cadre une veille juridique me permettant de répondre aux sollicitations des travailleurs sociaux de terrain. Cet axe de travail a pris de l'ampleur en 2012 puisque j'ai été amenée à travailler sur les droits des Roms et notamment sur les questions liées à l'expulsion de campements ou de squats occupés par des Roms. Suite à différents incidents sur le territoire, le Conseil général a souhaité élaborer un protocole départemental de gestion de crise au moment des expulsions de ces lieux d'habitation dont j'assure la coordination. L'idée qui a été retenue, inspirée d'expériences sur le territoire, est de travailler le plus en amont possible au sein de ces campements afin d'identifier les publics qui pourraient éventuellement être pris en charge par les services départementaux (principalement les femmes isolées avec des enfants de moins de 3 ans). Ainsi j'effectue un travail de terrain en lien avec les Centres départementaux de prévention et de santé et les Maisons départementales des solidarités afin de mieux connaître les publics et leurs enjeux sur le terrain.

Les Centres départementaux de prévention et de santé (CDPS)

Les Centres départementaux de prévention et de santé (CDPS) ont accentué la déconcentration de leur activité (consultations de prévention infirmière et médicales, de vaccinations, de dépistage anonyme et gratuit) dans la recherche d'une plus grande proximité avec l'usager et développé de nombreux lieux d'exercice hors mur pour répondre de manière plus adaptée aux besoins de son territoire.

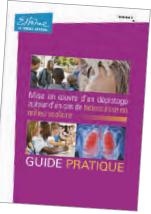
LES CHIFFRES CLÉS

En 2011, pas moins de
553 734 personnes ont été
reçues au sein des MDS et
116 348 entretiens
individuels réalisés par les
travailleurs sociaux



Guide pratique contre la tuberculose

Parution, en septembre 2012, d'un guide pratique à l'initiative du Conseil général de l'Essonne et de l'Éducation nationale mobilisés pour coordonner leurs interventions en faveur de la santé des élèves essonniens. À destination de la communauté scolaire, cet outil est avant tout une référence qui explique les étapes d'intervention à prévoir en matière d'information, de repérage, de dépistage et d'orientation vers les soins.





Intervenir en faveur de la mère et de l'enfant

Le Conseil général, par l'intermédiaire des équipes territorialisées de PMI, offre à la population un service gratuit, ouvert à tous et de proximité.

Le contexte actuel de mutation de la cellule familiale et l'isolement des nouveaux parents sans soutien familial, augmentent leur sentiment de maladresse et exacerbent leur fragilité dans la fonction parentale.

La PMI de l'Essonne est depuis longtemps fortement engagée dans les actions d'accompagnement des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans. Cet objectif de maintenir un accueil généraliste autour de la naissance pour dépister et accompagner ces vulnérabilités parentales a nécessité une adaptation des pratiques des professionnels de PMI. Parmi les actions de santé publique menées au cours de l'année 2012, on peut retenir ce qui suit.

Les consultations de Protection maternelle

2 787 Essonniennes ont fait suivre leur grossesse en centre de PMI (+9% dont 1744 nouvelles grossesses, +12%), chiffre en augmentation grâce au développement des consultations faites par des sages-femmes en centre de PMI qui suivent maintenant les deux tiers des femmes enceintes.
1568 entretiens prénataux précoces ont été réalisés par les sages-femmes départementales en 2012 (+9%).
Conformément aux constatations de la Cour des comptes, les femmes enceintes rencontrées en PMI en Essonne, sont le plus souvent des femmes mineures ou très jeunes, des femmes seules, ou des femmes présentant des situations sociales précaires ou des facteurs de risques médicaux ou psychologiques. 25% des femmes enceintes rencontrées n'ont pas de couverture sociale lors de leur premier accueil (soit 430 femmes).

Les consultations de Protection infantile

Environ 80 % des bébés de moins de 1 an ont fréquenté les centres de PMI (-4 %). Malgré ce léger recul, le nombre de nourrissons reçus en PMI reste important et a notamment été possible par le développement des entretiens des puéricultrices. Elles effectuent un premier accueil et évaluent l'état de santé du bébé, la qualité de ses relations avec ses parents et les besoins d'accompagnement des jeunes parents.

50 % des bébés ont bénéficié d'un suivi médical, et 50 % ont été vus exclusivement par les puéricultrices. Cependant, il faut souligner le recul du suivi médical des enfants âgés de 1 à 2 ans (-10 %) et de 2 à 6 ans (-3 %). Cette baisse est due à la diminution du nombre de médecins, et par conséquence, du nombre de consultations médicales réalisées.

Le service de PMI a également développé des programmes de dépistage systématique et précoce des troubles de la série autistique et des déficiences sensorielles. Il s'est engagé aux côtés des services hospitaliers dans le suivi des enfants nés prématurément.



Interview de Lydia ALVES, secrétaire au centre de PMI d'Évry Agora à la Direction de la protection maternelle et infantile



Le métier de secrétaire au sein des centres de protection maternelle et infantile s'apparente davantage à celui de secrétaire médicale que de secrétaire administrative.

Au quotidien, mon travail s'articule en effet autour de différentes missions touchant la vie du service me demandant un sens de l'écoute important et des connaissances médico-sociales variées.

Que cela soit par téléphone ou par l'accueil du public venant au centre de PMI, je suis chargée d'orienter les personnes en fonction de leurs besoins. Je dois ainsi savoir les écouter et lire entre les lignes afin de leur indiquer quel professionnel pourra le mieux les aider dans leur situation. Le centre de la PMI Évry Agora est composé de trois pédiatres, deux gynécologues, trois sages-femmes, deux conseillères conjugales et familiales, une psychologue, une éducatrice de jeunes enfants, de puéricultrices, d'une auxiliaire de puériculture et d'infirmières. Afin d'assurer ce rôle central d'orientation du public, j'assure la gestion des agendas des professionnels du lieu (à l'exception des puéricultrices et auxiliaires de puériculture) et notamment des plages réservées aux urgences et aux IVG médicamenteuses. Chaque personne arrivant au centre est ainsi reçue dans mon bureau, m'expose la raison de sa venue et en fonction de la situation, je peux lui proposer de rencontrer un de ces professionnels ou de prendre rendez-vous avec eux. Cela s'effectue également par téléphone. Ce travail d'écoute est primordial puisqu'après un calcul sur une période test, nous effectuons un accueil physique ou téléphonique toutes les 5 minutes au sein du centre. Afin d'être la plus efficace dans ce travail d'écoute, je suis associée aux réunions d'équipe où sont présentés les événements marquants de la semaine et les nouveautés, notamment dans le domaine de la contraception.

Parallèlement à ce travail d'orientation, je constitue la partie administrative du dossier des patients et en assure ensuite le suivi. Concrètement nous gérons au sein de notre PMI environ 2000 dossiers gynécologiques et 800 dossiers de pédiatrie. Cela signifie assurer leur création, leur numérisation, l'édition des feuilles de soin, leur mise à jour et leur mise à disposition des médecins en fonction de leurs rendez-vous quotidiens. Ces mises à jour sont notamment alimentées par le courrier des médecins qui reçoivent des résultats d'analyses. Je dois ici m'assurer de la distribution et du visa des médecins sur les courriers avant de les intégrer aux dossiers.

Mon travail est aussi constitué d'autres tâches administratives puisque à la fin de chaque mois je recense l'intégralité de l'activité écoulée au sein du centre afin de réaliser des statistiques. Cela nous permet ensuite de mieux connaître les demandes et donc les attentes des personnes se déplaçant en centre de PMI. J'assure aussi le suivi des prises en charge : pour les personnes ne disposant pas de couverture maladie, ne pouvant pas avancer les frais médicaux ou pour les mineurs, nous recevons les justificatifs d'actes dont les factures doivent être transmises aux services en assurant le paiement.

Les secrétaires ont aussi pour mission de vérifier les droits des assurés sociaux en matière de couverture sociale et de les orienter en cas de rupture de ces droits vers un centre de sécurité sociale (ou vers une borne, si elle existe) pour une mise à jour de la carte vitale.



Les actions de vaccination

Une attention particulière est portée à la prévention santé. La vaccination des enfants essonniens de moins de 6 ans repose en majeure partie sur les centres de PMI, et ce n'est pas un hasard si la vaccination BCG s'est maintenue en Île-de-France, répondant ainsi aux recommandations de la Haute Autorité de Santé, alors qu'elle s'est effondrée ailleurs. De même, en Essonne, la couverture vaccinale contre la rougeole, maladie qui connaît une recrudescence préoccupante sur le territoire reste au-dessus de la moyenne nationale (91,7 % vs 90,1 %).

Bilans de santé en école maternelle

Les bilans de santé en école maternelle sont également un temps fort de dépistage des troubles de santé et des troubles du comportement, permettant des prises en charge avant l'âge de 5 ans. Ces interventions précoces améliorent le pronostic et permettent une meilleure insertion environnementale donc sociétale.

94.8 % des 17 000 enfants de



3-4 ans bénéficient d'un dépistage sensoriel (visuel et auditif) essentiellement réalisé par des infirmières (vs 91,3 % en 2011). Ce dépistage est complété par un entretien infirmier de santé en présence des parents ou par une consultation médicale en présence des parents lorsque des anomalies sont dépistées.

Les consultations de Planification familiale et les entretiens de conseil conjugal

Le service de PMI impulse dans le cadre des missions de planification et d'éducation familiale la notion d'une contraception responsable, partagée entre femmes et hommes, sans discrimination de genre et accessible à tous.

18 604 consultations médicales concernant 10 575 femmes (+1%) et 220 hommes (+10%), dont 34% ont moins de 20 ans ont été réalisées en 2012.

L'accueil en planification familiale par les infirmières seules s'est considérablement développé. En 2012, elles ont ainsi réalisé 7 892 accueils infirmiers (+ 12 %) et fait 2 086 tests de grossesse (+ 20 %).

Le service de PMI veille au respect du droit des femmes à accéder à l'IVG, ainsi qu'à l'accompagnement des femmes et des hommes qui s'interrogent sur une future parentalité. Depuis l'été 2011, la DPMI prend une part active dans l'offre de soins sur le territoire essonnien en proposant aux femmes accueillies de réaliser leur IVG à domicile en lien avec le centre de planification. Environ 200 IVG ont ainsi été réalisées.

La diversification des modes d'accueil

Avec 11 338 places en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) et 30 309 places chez les assistantes maternelles indépendantes en 2012, l'Essonne développe, un potentiel d'accueil représentant 68 % des 55 000 enfants de moins de 3 ans.

Au cours de ces dernières années, un effort particulier a été réalisé à la fois pour augmenter le nombre de places d'accueil des jeunes enfants, mais aussi pour développer les compétences des professionnels et améliorer la qualité de cet accueil.

L'accueil individuel

Environ 12 000 enfants sont accueillis chez des assistants maternels et 693 enfants sont gardés par une employée familiale en 2012.

Au 31 décembre 2012, l'Essonne comptait sur son territoire, 10 956 assistants maternels (+4,4 %) et 642 assistants familiaux (+8,1 %). Cela représente potentiellement 30 309 places d'accueil chez les assistants maternels (+6,7 %).

En 2012, ont été agréés 480 nouveaux assistants maternels et 49 nouveaux assistants familiaux.

L'accueil collectif en établissements

En 2012, le Président du Conseil général a délivré 30 avis/autorisations de créations ou modifications (transfert, extension, diminution) d'établissements d'accueil de la petite enfance. traduisant ainsi les efforts des gestionnaires pour optimiser l'offre d'accueil sur leur territoire, 9 nouveaux établissements ont ainsi été ouverts, portant à 284 le nombre d'établissements Petite enfance, implantés sur 94 communes (soit 53 % des



communes). Chaque année quelques communes nouvelles (2 ou 3) se dotent d'établissements. Désormais, toutes les villes du nord du département proposent au moins une offre d'accueil collective.

La capacité des établissements d'accueil régulier a été portée de 5 299 en 2011 à 5 658 places en 2012 soit 359 places créées.



Développer l'informatisation des données pour améliorer le service rendu aux usagers

11 projets d'évolution ou de remplacement de logiciel métier sont actuellement en cours au sein des services de l'action sociale du Conseil général, dont trois sont présentés ci-dessous. De l'informatisation des centres accueillant les usagers au travail sur la numérisation des dossiers médicaux, ce sont tous les services rendus aux Essonniennes et aux Essonniens qui sont repensés.

Le déploiement de I-PMI

La démarche de modernisation des outils donnés aux agents de la collectivité s'est accélérée en 2012, avec le déploiement sur 4 sites pilote du logiciel NOVA. La gestion des rendez-vous et le volet administratif des dossiers patients ont ainsi été informatisés. Dans le même temps, les groupes de travail associant de nombreux agents (200 participants à ce jour), poursuivent le paramétrage du volet médical des dossiers, afin que sa mise en œuvre puisse s'engager en 2013.



Le remplacement des logiciels métier des MDS

Afin de moderniser le traitement informatique du service social départemental, une réflexion portant sur l'adoption d'un logiciel unique en lieux et place des deux logiciels métiers utilisés actuellement a été conduite en 2012. Ce passage à une interface unique permettra une réelle interaction avec les autres logiciels du secteur social. Cette coordination, attendue par les professionnels, évitera les saisies redondantes et permettra une mise à jour coordonnée des données. La mise en place d'un dossier unique de l'individu est également projetée pour envisager un accès aux logiciels à partir d'un environnement commun aux différents utilisateurs. Enfin, dans un perspective plus éloignée, la création d'un portail usager, accessible depuis Internet, permettrait de télécharger des formulaires et de suivre l'évolution de ses demandes.

La numérisation des dossiers de la Maison départementale des personnes handicapées

La MDPHE mène un projet de grande ampleur visant à numériser 100 000 dossiers actifs afin de traiter électroniquement les données.

Fin 2011, le logiciel Multigest a été choisi pour centraliser les dossiers numérisés et les restituer aux professionnels dans leur travail quotidien. Sa future utilisation nécessite le développement préalable d'un ensemble d'opérations techniques : installer, paramétrer et tester le logiciel, choisir le serveur hébergeant les données dans les conditions de sécurité et de conservation optimales. Ce travail se double d'une réflexion sur la transformation des pratiques et méthodes de travail. Outre le volet formation des professionnels, des solutions offrant un confort et une souplesse d'utilisation sont à l'étude.

La création d'un nouveau dispositif incitatif à la création de places d'accueil pour les jeunes enfants

L'évolution des naissances sur certains territoires, mais aussi l'arrivée de nouvelles familles présentant de nouveaux besoins en modes de garde, nécessitent de poursuivre le soutien aux créations de places, tout en se fixant comme priorité départementale, de tendre vers une égalité d'accès aux modes d'accueil. Dans un cadre budgétaire contraint, l'effort doit se concentrer vers les territoires les plus déficitaires

ou vers les publics qui rencontrent actuellement les plus grandes difficultés d'accès aux modes d'accueil. La refonte de ce dispositif s'inscrit également dans une recherche de simplification des procédures administratives et des relations avec les institutions et partenaires concernés.





Bien connaître pour bien redistribuer

Afin de mener à bien ses missions de solidarité le Département a mis en place des outils de pilotages transversaux.

L'observatoire social (OS)

L'observatoire social (OS), a pour objectif de contribuer à une meilleure connaissance des phénomènes de pauvreté et de précarité en Essonne.

Il collecte, analyse, créé, produit, diffuse des informations permettant une meilleure connaissance des publics bénéficiaires de l'action sociale du Conseil général et des effets de ces politiques dans le but de favoriser une « observation partagée » entre les organismes contribuant à la mise en œuvre de politiques sociales en Essonne.

En 2012, il a participé à l'élaboration de la partie diagnostic du schéma de développement social en lien avec la DDSPS, aux études en vue de la création d'un observatoire en réseau : (repérage des indicateurs disponibles, mise en commun des données existantes sur un espace partagé) et au groupe de travail interdépartemental DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques)/ADF (Assemblée des départements de France) qui travaille sur la pertinence et les limites de l'infra départemental.

Des chantiers d'informatisation transversaux

Des chantiers d'informatisation transversaux sont pilotés, parfois en direct pour la mise en place de nouveaux

logiciels métiers pour les services du siège et pour les Maisons départementales des solidarités et de tout ce qui concerne l'informatique dans le champ du social, ainsi que la dématérialisation. Il est recherché une cohérence générale des choix et des calendriers de ces différents chantiers en lien avec les services utilisateurs.



MDS - PMI de Draveil

LES CHIFFRES CLÉS

Les nuitées d'hôtel gérées par la Centrale de réservation : augmentation des dépenses d'environ 13 % par rapport à 2011, ces dépenses s'élevant à **3 681 245** € pour 2012

Plus de 4 574 dossiers familiaux (3 878 en 2011) ont été pris en charge dont 3 938 pour l'aide sociale à l'enfance seule, 94 183 nuitées attribuées (82 205 en 2011) pour 7 540 bons de commande traités



Interview de Valérie MAGRI. responsable de pôle au PORES de la Direction générale adjointe solidarités en charge de la téléassistance



Le service des actions sociales du pôle ressources de la DGAS du Conseil général, est constitué de deux pôles : le pôle « Subventions aux associations » et le pôle « Accessibilité et Soutien à l'autonomie » dont j'ai la responsabilité depuis 2007. Ce pôle coordonne les marchés publics de la DGAS et gère divers dispositifs extra légaux notamment les marchés d'interprétariat en langue étrangère, en langue des signes et la téléassistance départementale.

Sur ce deuxième volet, nous travaillons ainsi au quotidien en transversalité avec une grande partie des services départementaux, les collectivités locales et les prestataires afin de fournir aux Essonniens un service efficient de proximité dans ces domaines. La transversalité est ici centrale puisque sans elle, tout notre travail perdrait de sa pertinence. Concernant la téléassistance, il s'agit d'un service de soutien

aux plus fragilisés qui s'est développé dans ses applications depuis 1998.

Le rôle clef de la téléassistance est de favoriser l'autonomie à domicile des PA et des PH en favorisant la prise en charge de la prévention et la prise en charge de la dépendance.

Le marché de téléassistance permet aujourd'hui à 7018 usagers (1 340 hommes et 5 678 femmes majoritairement âgés de 86 à 90 ans) de vivre chez eux sereinement en les reliant 7/7 jours, de iour comme de nuit, à une centrale d'écoute.

Celui-ci intègre les prestations relatives à :

- une centrale d'écoute spécialisée,
- une assistance psychologique,
- des messages vocaux,
- des détecteurs d'événements (détecteur de monoxyde de carbone, de surveillance de vie, de fuite de gaz),
- des déclencheurs spécifiques (déclencheur par effleurement, par écrasement, tactile, détecteur de températures extrêmes, alarme visuelle)

En 2011, nous avons mis en place un nouveau service d'aidemémoire, développé dans un souci de prise en charge global des troubles cognitifs. Par un rappel écrit ou vocal régulier, l'usager se voit indiquer les éléments à ne pas oublier concernant ses soins médicaux (prise de médicaments, respect des traitements médicaux, mémorisation des consignes prescrites à suivre) mais également l'organisation et le respect des actes quotidiens des usagers ainsi que des éléments essentiels du maintien du lien social, comme les anniversaires des proches ou les fêtes à souhaiter. Ce service vise à accompagner le mieux possible l'usager et à lutter contre l'isolement.

La téléassistance s'inscrit dans le droit fil des deux schémas départementaux personnes âgées et personnes handicapées. Pour ce faire avec mon équipe nous prospectons sur le champ national européen et international grâce aux différents réseaux sociaux que nous développons. Nous négocions systématiquement pour contenir les coûts liés à ces technologies innovantes et ce afin d'accompagner l'ensemble des Essonniens concernés par ces problématiques.

Nous n'avons de cesse de faire progresser ce dispositif en étroite collaboration avec les services départementaux en charge des personnes âgées et handicapées (DPAH, MDPHE) et du développement économique et de la recherche (DDER) et nos

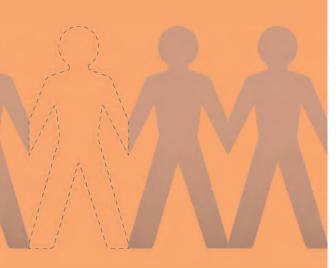
Le partenariat avec la DDER joue un rôle central puisqu'elle est toujours au fait des dernières évolutions via les prestataires et prête pour offrir le meilleur service aux usagers. En prospective le Conseil général est en train de réfléchir à l'expérimentation sur le territoire de l'Essonne d'une technologie innovante, à savoir le nouveau matériel de domotique : le transmetteur « Quiatil easy » (commercialisé en janvier 2013) dont la fonctionnalité, la miniaturisation et l'esthétisme sont

révolutionnaires





e Conseil général a choisi de mener une politique volontariste en matière d'emploi, d'insertion des jeunes et des bénéficiaires du RSA, de lutte contre les exclusions et les discriminations en direction de l'ensemble des publics en situation de difficulté. L'objectif est de prévenir la marginalisation et la désocialisation.



Le renforcement de la politique en faveur de l'emploi

L'adoption du Plan départemental d'insertion (2012 - 2014)

Le Plan départemental d'insertion pour l'emploi (PDI) précise les orientations du Conseil général en matière d'insertion des publics les plus défavorisés pour la période 2012-2014.

Ce plan, élaboré de façon très partenariale, a été adopté le 30 janvier 2012. Il poursuit les actions les plus essentielles du précédent PDILEE 2007 - 2011 élaboré dans la logique RMI, tout en prenant en compte la nouvelle donne issue de la mise en œuvre du RSA, notamment l'accompagnement renforcé avec une contractualisation obligatoire, et l'enjeu renouvelé du retour à l'emploi avec une place toute particulière prise par Pôle emploi dans l'accompagnement des publics en insertion.

Le nouveau plan départemental a pour ambition de répondre aux attentes des publics en insertion, il se veut exigeant pragmatique et évolutif. Il s'articule autour de 4 axes stratégiques (« Systématiser l'accompagnement des allocataires », « Mieux connecter l'insertion au développement économique », « Adapter et rénover l'offre d'insertion sociale » et « Mobiliser les territoires, de l'identification des besoins à l'évaluation des résultats »). Ces 4 axes se déclinent en 11 orientations et 40 actions opérationnelles.

La réforme du dispositif départemental en faveur de l'insertion par l'activité économique (IAE)

Le retour à l'emploi durable constitue l'objectif essentiel de toute politique d'insertion. Depuis la mise en œuvre du RSA le service public de l'emploi a vu sa responsabilité réaffirmée en matière d'accès à l'emploi des allocataires du RSA. Ainsi, le Conseil général entend prendre toute la part qui lui incombe dans le domaine de l'insertion par l'activité économique en vue de renforcer la fluidité des parcours des allocataires et de mieux articuler nos actions aux dynamiques économiques pour faciliter la sortie du dispositif.

L'année 2012 a commencé par l'élaboration d'un cahier des charges sur le lancement d'une étude relative aux liens entre l'insertion par l'activité économique, l'économie marchande et l'économie sociale et solidaire, le lancement du marché correspondant et le choix d'un cabinet. L'étude a été réalisée en deux mois avec restitution publique début juillet 2012.



CHIFFRES CLÉS

21 551 bénéficiaires du RSA en 2012 et 6 021 du RSA activité, soit un total de 27 572 allocataires et une augmentation de 7 % par rapport

à l'année précédente

2 886 personnes en insertion ont été salariées en 2012 dans

l'Insertion par l'activité

économique (53,7 % femmes /

46,3 % hommes)

56 structures d'insertion par l'activité économique en

Essonne en 2012

100 emplois d'avenir créés au sein des services du Conseil général

96 personnes orientées dans le cadre du dispositif « rompre l'isolement »

276 434 € attribués à la thématique « égalité femmes - hommes » soit une hausse de 11.29 % avec 33 structures

subventionnées



La seconde étape a été de s'appuyer sur les résultats de l'étude et sur l'évaluation des modalités d'intervention financière en cours pour construire un nouveau cadre d'intervention, reposant sur l'identification d'objectifs stratégiques clairs et sur des modalités nouvelles de subventionnement basées sur des objectifs en terme de publics bénéficiaires du RSA, ainsi que sur un plafonnement des aides permettant de dégager des marges de manœuvre pour de nouvelles actions. Des rencontres techniques avec les porteurs de chantiers mais aussi les associations intermédiaires ont jalonné ce parcours d'élaboration des nouvelles règles. Le 17 décembre dernier, l'Assemblée départementale s'est prononcée sur un nouveau cadre délibératif définissant de nouvelles orientations stratégiques et de nouvelles modalités d'intervention du Département à destination du secteur de l'IAE.

Ce document acte le maintien d'une forte implication financière du Département (4,7 M d'€ / an) et définit une stratégie globale portant sur quatre orientations principales :

- une meilleure prise en compte des publics prioritaires allocataires du RSA en assortissant nos financements à des objectifs chiffrés d'accompagnement;
- un appui à la professionnalisation des acteurs et à la pérennisation des activités en créant un fonds dédié au développement des structures et en conduisant des appels à projet sur de la mutualisation de moyens;
- une meilleure connexion avec l'Économie sociale et solidaire et le monde économique en aidant à la

construction de partenariats innovants avec les entreprises et aide à la mise en place de Groupement de l'économie solidaire ;

• le renforcement du volet animation territoriale de l'IAE.



Le dispositif départemental en faveur des emplois d'avenir

L'insertion professionnelle des jeunes est marquée par une forte précarité et les jeunes ne croient plus en l'avenir. Ils interrogent la place que leur fait la société et sans réponse satisfaisante peuvent, par des actions de désespoir et de violence, se détourner des valeurs qui fondent la cohésion de notre société. Au plan national près d'un jeune sur 4 est au chômage. Plus de 150 000 jeunes sortent du système scolaire sans diplôme. En Essonne plus de 21 000 jeunes de 18 à 25 ans sont sortis du système scolaire sans qualification, ils représentent 17 % de cette tranche d'age. Toujours dans notre département 20 % des jeunes non scolarisés sont sans diplôme et près de 10 000 jeunes essonniens sont demandeurs d'emploi. Pour eux, l'accès à l'emploi est particulièrement difficile dans un environnement où le niveau de qualification global de l'emploi s'accroît. Aussi, le Département de l'Essonne entend prendre une place exemplaire dans la mise en œuvre et l'accompagnement du dispositif des emplois d'avenir et contribuer ainsi à lutter contre une des formes les plus aigues de l'injustice sociale : le chômage des jeunes. Dans ce cadre la DILEE est chargée de piloter la mise en œuvre de l'engagement du Conseil général de l'Essonne en faveur des emplois d'avenir. Le 17 décembre 2012 une délibération cadre a été adoptée à l'unanimité par le Conseil général, elle porte sur : • l'aide à la création de 200 emplois d'avenir au sein des établissements tarifés (personnes âgées, handicap

- et aide sociale à l'enfance);
 l'aide au monde associatif;
- la création de 100 emplois d'avenir au sein des services du Conseil général.





La mise en place d'un processus d'évaluation de l'offre d'insertion à visée sociale

Avec l'appui technique d'une stagiaire en Master 1, des groupes de travail ont été animés avec les référents des actions «Rompre l'isolement» et avec les opérateurs en vue, de construire des bilans d'action harmonisés reposant sur des indicateurs partagés, et d'élaborer des questionnaires en direction des référents des allocataires afin de mesurer les suites de l'action dans le parcours des bénéficiaires. Par ailleurs, le bilan évaluatif de l'expérimentation concernant les actions «vie quotidienne » a été réalisé en juin 2012, par les techniciens d'intervention sociale des associations conventionnées, AFAD Île-de-France et Famille et Cité. Ce bilan a démontré à quel point ce type d'intervention sociale est adaptée à des allocataires inscrits dans le dispositif RMI/RSA depuis plusieurs années, et induit des effets positifs mesurables et concrets, favorisant progressivement une autonomisation des personnes dans les démarches à réaliser pour organiser leur vie et mieux s'intégrer dans du lien social.

Un renforcement des actions en direction de la jeunesse

L'année 2012 a été marquée par la mise en place des Engagements pour la Jeunesse faisant l'objet d'une feuille de route signée par chaque direction. Cela s'est traduit concrètement par :

- le lancement d'un nouvel appel à projets sur les sessions collectives et intensives de formation au permis de conduire (60 allocataires du RSA et 60 jeunes en insertion suivis par les missions locales);
- la participation active du service au groupe de travail piloté par la DDSPS, ayant construit la trame d'un protocole départemental tripartite mission locale-MDSclubs de prévention spécialisée;

- la construction avec les acteurs locaux du territoire Nord Essonne et Corbeil de l'expérimentation sur l'allocation d'autonomie (objectifs, publics cibles, modalités d'instruction des demandes, cadre d'organisation, grille d'évaluation);
- le renforcement des actions collectives du Fonds départemental d'aide aux jeunes :
- action « Jeunes et femmes » auprès de 100 jeunes femmes.
- action « Réussir sa sortie » : préparation de jeunes
 Essonniens à leur sortie de la prison de Fleury-Mérogis.
 Cette action a concerné 44 jeunes.

Une mobilisation du Fonds départemental d'aide aux jeunes en progression par rapport à 2011 : il a été davantage mobilisé en 2012 principalement pour l'aides alimentaire (2 708 demandes), l'hébergement (590 demandes), la formation (573 demandes) et le transport (225 demandes).

La construction et le lancement du chéquier insertion

Partant du constat que les bénéficiaires du RSA, pour accéder plus facilement aux actions d'insertion et de formation, ont besoin d'une aide financière pour la prise de repas, l'habillement et la garde d'enfants, le Conseil général a lancé début 2012 un marché et retenu le groupe Chèque Déjeuner comme prestataire. Chaque bénéficiaire entrant sur une action d'insertion se voit ainsi attribuer de manière automatique un chéquier d'accompagnement personnalisé (CAP) permettant de prendre en charge les frais alimentaires, de vêture et de produits d'hygiène, avec possibilité de renouvellement par son référent social. Les chèques emploi service universel (CESU) sont mobilisables pour le financement des différents modes de garde d'enfant jusqu'à 6 ans, en complément des aides de la CAF.

Sur le dernier trimestre 2012, 41 commandes ont été effectuées, permettant d'aider 541 personnes via des chéquiers insertion, pour un montant total de 75 000 €.

La participation des allocataires

Tout au long de l'année, la vingtaine d'allocataires qui composent le groupe ressources des RSA s'est mobilisée. Au côté des professionnels, les représentants d'allocataires ont siégé dans les instances pluridisciplinaires locales et départementales, qui examinent les dossiers individuels de réorientation et de suspension. Ils ont particulièrement interpellé le Conseil général sur certains points de dysfonctionnement du dispositif RSA: nos modalités de partenariat avec Pôle emploi, les difficultés liées aux interruptions administratives de versement de l'allocation par la CAF. En partenariat avec la Direction du développement durable et solidaire, ils ont par ailleurs largement contribué à l'élaboration d'un guide pratique sur les questions de précarité énergétique.









Diamila DIENG, cheffe de service adjointe du service allocation RSA de la Direction de l'insertion, de la lutte contre l'exclusion et de l'emploi



Au service allocation du Revenu de solidarité active (RSA) depuis avril 2012, je suis responsable du pôle accès au droit spécialisé dans les questions d'ouverture de droits des usagers essonniens en matière de RSA. Le Conseil général est ainsi compétent pour allouer le RSA aux usagers demandeurs, pour assurer le suivi des dossiers des allocataires et pour intervenir en cas de litige dans l'attribution de cette prestation. La responsabilité du dispositif incombe donc au Conseil général en cas de procédure contentieuse. La loi confie par contre la gestion de l'allocation aux Caisses d'allocations familiales (CAF) en tant qu'organisme payeur. À cette fin, la convention de partenariat relative au RSA entre la CAF et le Département organise la délégation de compétence en matière de gestion du droit. Concrètement, la CAF m'interpelle par des propositions de décisions d'opportunité transmises par mail afin que je puisse statuer sur la situation individuelle. J'examine donc les différents éléments du dossier, effectue des demandes de pièces complémentaires et émet ensuite une décision concernant le droit au RSA de l'usager demandeur.

Le traitement de ces dossiers complexes demande une rapidité importante, puisque le RSA constitue une prestation d'urgence pour les usagers. Nous nous

sommes donc fixés un délai de réponse à la CAF de 7 jours afin de lui permettre d'offrir en 10 jours une réponse à l'usager. Je suis également destinataire des demandes de dérogation instruites par les référents d'accompagnement social ou professionnel d'un usager. Ces procédures sont clairement encadrées par la loi et ne permettent au Président du Conseil général d'accorder un accès au droit par décision individuelle que lorsque que la situation exceptionnelle du demandeur au regard de son insertion sociale et professionnelle le justifie.

Parallèlement à cette partie centrale de mon travail, je suis également coordinatrice de l'équipe pluridisciplinaire départementale (EPD). Composée de représentant du Département, de la CAF, de Pôle emploi, de CCAS, d'association d'insertion et représentants des allocataires du RSA, l'EPD est chargée de rendre un avis consultatif de suspension de l'allocation de RSA en raison du non-respect par l'allocataire de son obligation d'accompagnement. En effet, le bénéficiaire du RSA a, certes des droits, mais aussi des devoirs.

Tout bénéficiaire doit signer un contrat d'accompagnement l'engageant dans une démarche de réinsertion. En cas de non-respect de cet engagement, l'allocataire est susceptible de voir son allocation suspendue. Toutefois, il s'agit ici davantage d'un outil de remobilisation de l'allocataire, afin qu'il réintègre son parcours d'insertion, qu'un outil de sanction.

L'allocataire peut ne pas être d'accord avec les décisions émises et faire un recours administratif préalable obligatoire. J'assure donc la réponse claire et pédagogique à sa contestation.

Mon travail prend également une dimension tournée vers de la veille et de l'appui technique auprès des travailleurs sociaux de terrain par l'intermédiaire des animateurs des réseaux locaux d'appui. Ils me sollicitent pour des questions d'accès au droit et je les informe des nouveautés législatives.

Ce travail collaboratif va être accentué dans le cadre du Schéma de développement social, puisque l'articulation entre les attentes recueillies sur le terrain et les dispositifs existants et nouveaux permettront une meilleure gestion des demandes des Essonniens.

Le renforcement de la politique de lutte contre les discriminations

La création de l'observatoire de lutte contre les discriminations et pour l'égalité femmes / hommes

Créé en février 2012 par délibération de l'Assemblée départementale du 21 novembre 2011, il est actif depuis le mois de mai 2012 avec 2 chargées d'études, dont l'une est rattachée au laboratoire PRISM-CERGOS de l'Université Paris I- Panthéon Sorbonne, sous la direction scientifique du professeur Jean-François AMADIEU. Ses objectifs:

- observer, identifier et analyser les phénomènes discriminatoires sur le territoire essonnien afin d'adapter la politique du plan de lutte contre les discriminations et du plan égalité femmes-hommes conduite par l'institution, aux problématiques du territoire;
- identifier l'impact de ces politiques conduites par le Conseil général sur le territoire essonnien.

 Ces deux missions se déclinent en interne, dans l'accompagnement des directions et services du Conseil général impliqués dans les deux plans et en externe dans le cadre de la réalisation d'études et d'enquêtes en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels.





Un nouveau plan d'action départemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes

2012, année importante pour cette politique, qui a été celle de l'adoption du nouveau Plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes (PEFH) 2012-2014, le 2 juillet, en Assemblée départementale

De nouveaux axes pour cette politique départementale

Conformes aux principes de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale signée par le Conseil général en 2009. Ils sont axés d'une part, sur le genre, défini comme la construction différenciée de l'individu selon qu'il soit homme ou femme, façonné par l'éducation et par la société dans laquelle nous vivons. Travailler sur le genre signifie donc déconstruire l'ensemble des stéréotypes associés à la féminité et à la masculinité qui influencent la vie des Essonniennes et des Essonniens, pour permettre une société plus égalitaire entre les sexes et ainsi passer de l'égalité inscrite dans la loi à l'égalité réelle dans les faits. D'autre part, l'approche intégrée de l'égalité vise à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes en agissant préventivement et globalement dans tous les domaines de l'action publique et sur toutes les étapes du processus de décision et d'action politique, allant du diagnostic à l'évaluation des politiques publiques.

Une démarche participative : la prise en compte de l'avis des agents du Conseil général sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Dans le cadre de la campagne de communication sur les idées reçues dans les métiers, les avis des agents du Conseil général sur l'égalité entre les femmes et les hommes ont été recensés, puis présentés à la séance du 2 juillet 2012.









Les conclusions mettent en avant que cette question est majoritairement perçue comme un enjeu lié aux ressources humaines.

Il est donc essentiel de mettre en place des actions :

- sur la diversification des choix des métiers pour tendre à une plus grande mixité dans les équipes départementales,
- pour favoriser l'accès des femmes dans les postes décisionnaires,
- et continuer à prendre en compte les différentes sphères de la vie familiale et privée du personnel départemental.

L'exemplarité en interne se dégage comme une forte attente des agents du Conseil général, et celle-ci a été entendue dans la refonte

Le Plan égalité femmes hommes de 2012-2014 se décline en quatre grandes orientations

Le Conseil général, une collectivité exemplaire Principaux objectifs :

- favoriser une représentation équilibrée des femmes et des hommes à tous les niveaux professionnels,
- réaliser un plan d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- intégrer le genre dans toutes les politiques publiques (sensibilisation des agents),
- généraliser des statistiques sexuées (accompagnement par l'Observatoire des discriminations et de l'égalité entre les femmes et les hommes).



Promouvoir une culture de l'égalité en Essonne Principaux objectifs :

- sensibiliser les Essonniens-nes à cette thématique par des actions dans le cadre des journées symboliques telles que la journée internationale pour les droits des femmes (8 mars) ou la journée internationale contre les violences faites aux femmes (25 novembre),
- soutenir les acteurs et actrices de l'éducation à l'égalité,
- mobiliser les collectivités essonniennes à travers le réseau « Appel des 100 »,
- intégrer les problématiques de genre pour l'attribution des aides départementales.

Garantir les principes de dignité et du droit à disposer de son corps Principaux objectifs :

• défendre l'intégrité physique des Essonniens-nes par des actions d'éducation à la sexualité et à l'égalité, le développement de l'IVG médicamenteuse choisie, la prévention des grossesses précoces, ou l'adaptation de l'accueil des jeunes hommes dans les centres de planification et d'éducation familiale,



- prévenir les violences faites aux femmes en développant des actions en direction des victimes, des auteurs et des enfants, en portant une attention particulière à la lutte contre le système prostitueur. Lutter pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
 Principaux objectifs:
- promouvoir la diversification des choix professionnels auprès des Essonniens-nes,
- sensibiliser les acteurs économiques à l'égalité professionnelle,
- travailler sur l'articulation des temps de vie professionnelle, familiale et personnelle.



L'Essonne compte à ce jour 17 collectivités signataires (14 communes et 3 EPCI).

Pour aider ces communes à concrétiser leurs actions, le Département leur a proposé des formations gratuites : 3 demi-journées sur l'intégration de l'égalité femmes/hommes dans les politiques publiques et 2 journées consacrées à l'égalité professionnelle et à l'élaboration de plan d'actions.

En novembre 2012, les signataires de la Charte se sont rencontrés à Chamarande pour un partage d'expériences où des pistes de travail se sont dégagées autour de thématiques sur l'égalité femmes/hommes qui seront à développer en 2013 (lutte contre les femmes victimes de violence, réalisation d'un bilan social genré, mutualisation des formations et mise en place d'outils collaboratifs en ligne).

Le réseau Appel des 100, pour faire de l'égalité femmes/hommes une cause commune sur le territoire essonnien

Depuis son lancement en 2010, l'Appel des 100, réseau essonnien d'élus-es mobilisés-ées pour le développement des politiques publiques locales d'égalité femmes/hommes, compte une soixantaine de référents-es (soit 103 correspondants-tes élus-es et/ou administratifs-tives) au sein du département de l'Essonne.

Le 15 mars 2012, à la faveur de la journée internationale pour les droits des femmes, Maud Olivier et l'Association française du Conseil des communes et Régions d'Europe (l'AFCCRE) ont réuni les référents Appel des 100 sur la thématique de l'éducation, à l'occasion de la journée internationale du droit des femmes.

Cette manifestation a eu pour but de renforcer et de marquer la volonté du Conseil général à sensibiliser les collectivités locales à l'égalité femmes/hommes. La journée s'est terminée par la signature de la « Charte européenne pour l'égalité femmes/hommes dans la vie locale » par 12 collectivités du réseau Appel des 100.





Les actions en faveur du maintien dans leur logement des personnes en difficulté d'insertion

En tant que copilote (conjointement avec l'État) du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) pour la période 2010-2014, le Conseil général a porté plusieurs actions en faveur du logement des personnes et familles cumulant des difficultés d'insertion économique et sociale.

Développer la création de logements sociaux d'insertion

Un appel à projets « PLA-I associatif et habitat adapté »

Le Conseil général a lancé, conjointement avec l'État, un appel à projets « PLA-I associatif et habitat adapté » qui vise à soutenir les opérateurs associatifs (maîtrise d'ouvrage d'insertion) dans la prospection et le montage de logements sociaux d'insertion pour des publics cumulant des difficultés d'insertion et ayant besoin d'un suivi social rapproché.

Les trois opérateurs sélectionnés se sont engagés, dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), dans la production de 180 logements pour la période 2012-2014. Les logements seront réalisés, en partenariat avec les communes et les EPCI, notamment dans le cadre d'opérations de petite taille en construction neuve, acquisition-amélioration ou dans le cadre d'un bail à réhabilitation.

Dès l'année 2012, la démarche d'appel à projets a permis de dynamiser la production, car le nombre de logements accompagnés en Essonne a été porté cette année à 48 logements financés, contre une moyenne de 31 logements financés par an pour la période 2007-2011.

Promouvoir la création des opérations d'habitat adapté pour les gens du voyage par la création d'un observatoire de l'habitat des gens du voyage

Afin de réaffirmer l'action du PDALPD en faveur d'un traitement des problématiques de sédentarisation des gens du voyage, l'État et le Conseil général ont mis en place un observatoire de l'habitat des gens du voyage chargé du repérage et de la priorisation des situations de mal logement et assurant à ce titre une fonction « ressources » auprès des acteurs institutionnels (État, Conseil général, communes et EPCI, HALDE, ...). L'observatoire a vocation d'alimenter la démarche de communication et de sensibilisation sur les besoins en habitat adapté, de participer à la réalisation des bilans périodiques sur la mise en œuvre des objectifs du plan, d'orienter les études urbaines et sociales préopérationnelles et de jouer enfin un rôle de veille relative à la lutte contre les discriminations liées à la domiciliation et à l'habitat des gens du voyage.

En 2012, le prestataire a défini la méthodologie d'observation (modalités d'enquêtes, de classification de situations repérées, etc.) qui a été ensuite expérimentée sur le territoire du Val d'Orge.





Agir pour le maintien des personnes en difficulté dans leur logement

Vers l'élaboration d'un guide pratique hébergement - logement à l'usage des professionnels

Dans le cadre d'un groupe de travail du réseau partenarial « accompagnement social », l'élaboration d'un guide pratique hébergement - logement à l'usage des professionnel-le-s a été engagée.

La démarche vise à mutualiser l'expérience et à mieux informer et coordonner les interventions auprès des publics en difficulté. Dans ce contexte, le réseau réunit désormais l'ensemble des acteurs du logement et de l'hébergement, dont : le service d'accueil et d'orientation, les représentants des bailleurs et gestionnaires, les services sociaux, les associations financées au titre de l'accompagnement social lié au logement du Fonds de solidarité pour le logement et les associations opératrices de l'accompagnement vers et dans le logement missionnées par l'État.





Favoriser l'insertion par le logement et prévenir les expulsions

Marie-Jeanne GANDRILLE, coordonnatrice du volet social du Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées à la Direction de la ville, de l'habitat et de la citoyenneté



Le Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) est co- piloté par l'État et le Conseil général. Il définit concrètement les actions à engager en faveur de l'habitat des personnes et familles cumulant des difficultés d'insertion économique et sociale et notamment celles pour leur accès et maintien dans le logement.

Depuis fin 2010, date à laquelle j'ai pris mes fonctions à la mission de coordination du Plan, l'expertise sociale s'exerce sur bon nombre des axes d'intervention. Elle s'appuie d'abord sur une étroite collaboration avec les intervenants sociaux de terrain.

Ainsi, les politiques sociales départementales visant à favoriser l'accès et le maintien dans le logement de

populations défavorisées sont portées concrètement par deux réseaux que j'anime :

- Le Réseau accompagnement social lié au logement, composé des associations d'insertion par le logement financées par le Conseil général avec depuis peu celles qui sont financées par l'État. Les bailleurs sociaux sont aussi représentés. Ainsi tous les intervenants sociaux qui suivent directement les ménages pour favoriser leur accès et leur maintien dans le logement sont représentés dans ce réseau. Tous les deux mois, ils peuvent être informés des évolutions départementales dans la mise en œuvre des politiques sociales liées au logement et à l'hébergement. Ce sont aussi des temps de partage et d'harmonisation de pratiques professionnelles pour une recherche de cohérence d'intervention sur l'ensemble du territoire départemental. C'est aussi un excellent moyen de repérer les problématiques pouvant exister et les besoins pouvant apparaître pour les usagers au service desquels se déclinent ces politiques sociales
- L'autre réseau porte la dynamique départementale de prévention des expulsions locatives. Depuis décembre 2010, la CCAPEX (Commission de coordination d'action de prévention des expulsions locatives), co-pilotée aussi par l'État et le Conseil général, est l'instance stratégique qui fixe les orientations à prendre pour contrer ce phénomène. Toutes les institutions, tous les organismes concernés directement ou plus indirectement sont présents et parties prenantes. Le comité de suivi, composé des techniciens de ces structures, se retrouve donc très régulièrement pour en aborder tous les aspects et parfois même s'inscrire directement dans des actions auprès du public. Dès que de besoin, ils s'interpellent, communiquent, se réunissent avec ou en relation étroite avec la mission PDALPD. Pour illustrer les initiatives de ce réseau en 2012, je citerai les actions de mobilisation des « petits » bailleurs privés gérant eux-mêmes leur patrimoine dans la prévention des impayés de loyer.

Autre illustration d'une recherche de transversalité entre tous les acteurs impliqués, menée par la mission PDALPD, pour mutualiser les énergies et en renforcer les effets : le « guide hébergement-logement 91 » en cours d'élaboration, est réalisé par des membres volontaires, issus des deux réseaux, pour répondre à une demande des travailleurs sociaux (des MDS et CCAS notamment) face à la multiplication des actions et des dispositifs dans le domaine du logement et de l'hébergement.

Voilà la méthodologie sur laquelle repose l'investissement du volet social dans les différents axes d'intervention du PDALPD. Pour conclure, je dirai que de cette manière, on peut aussi plus aisément proposer aux co-pilotes État/Conseil général une réponse sociale adaptée au mieux au besoin repéré par les praticiens de proximité.





e Conseil général travaille au quotidien à l'amélioration du cadre de vie des Essonniennes et des Essonniens. Qu'il s'agisse d'habitat durable, d'environnement, de patrimoine naturel, de développement durable ou de coopération internationale, l'engagement départemental est fort pour construire un territoire durable et solidaire.

Évoluer dans un environnement préservé

La protection de l'environnement

Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement

Conformément aux obligations découlant de la directive européenne du 25 juin 2002, le Conseil général a adopté le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Ce document concerne les routes départementales de trafic supérieur à 6 millions de véhicules par an. Ce premier PPBE identifie les zones de conflits en matière de bruit et propose les actions à mettre en œuvre dans les 5 ans à venir.

La Vitrine des Energies en Essonne,

Ce projet développé dans le cadre du projet européen CLIMATE, a été mis en ligne en 2012. Cet outil est un espace Internet dédié à la valorisation de tous les projets essonniens de maîtrise de l'énergie et de production d'énergies renouvelables, hébergé sur le site du Conseil général de l'Essonne. En vue de préparer sa future politique de transition énergétique avec la valorisation des énergies renouvelables le Conseil général de l'Essonne a lancé, en 2012, une mise à jour du diagnostic territorial sur le potentiel essonnien en ressources renouvelables.

La gestion des déchets

> En 2012, le Conseil général de l'Essonne a voté sa nouvelle politique de prévention des déchets (2013-2017) orientée vers l'accompagnement technique ou financier des partenaires territoriaux et sur l'intervention en maîtrise d'ouvrage afin de développer l'exemplarité des services et collèges du département. L'accent est mis sur la valorisation des déchets organiques (compostage) et le recyclage (papier en particulier).

> La 2º édition du « Printemps du réemploi » a été organisée, en avril 2012, autour d'échanges avec les associations, entreprises, collectivités et porteurs de projets essonniens sur les modèles économiques des ressourceries, recycleries et structures développant des activités et filières de réemploi des déchets en Essonne.

La politique de l'eau

Interview de Sébastien MENESTREAU, chargé d'opération au service de l'eau à la Direction de l'environnement

Le service de l'eau remplit aujourd'hui deux grandes missions au sein du Conseil général : l'instruction des dossiers de demandes de subvention des collectivités locales souhaitant agir dans le domaine de l'eau et l'accompagnement de ces collectivités dans leurs projets. Afin de couvrir la multiplicité des champs d'action liés à la gestion de l'eau (eau potable, assainissement, gestion des rivières et zones humides, inondations), les agents de mon service se sont spécialisés dans un domaine spécifique. Pour ma part, je gère des problématiques d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales. Je suis ainsi chargé de traiter les demandes de



subventions dans ces domaines, souvent dans le cadre de construction ou de réhabilitation de station d'épuration.

J'apporte également mon expertise aux collectivités locales partenaires afin de les conseiller en amont, dès la conception de leurs projets. Ces conseils rentrent dans le cadre de l'assistance technique départementale : depuis la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, les Conseils généraux sont tenus de proposer un accompagnement technique à certaines collectivités rurales dans leurs projets d'assainissement. J'ai par exemple travaillé en 2012 à la rédaction du Schéma directeur de l'assainissement de la commune de Chamarande. Dès la phase d'étude, j'ai été présent auprès de la commune afin de l'accompagner dans le choix d'un bureau d'étude. Le Schéma directeur a mis en avant la nécessité de réhabiliter le réseau et la station d'épuration existante. J'ai ainsi poursuivi mon travail avec la commune pour la phase de mise en place opérationnelle du projet. Je suis également le déroulement de certains travaux pour s'assurer de la bonne utilisation des subventions du Conseil général.

L'année 2012 a également été marquée par l'adoption de la nouvelle politique de l'eau par l'Assemblée départementale. L'accent de la politique départementale dans le domaine est désormais mis sur la promotion de la gestion publique de l'eau. Il s'agit pour le Département de sensibiliser les collectivités sur l'importance de bien maîtriser les services d'eau et d'assainissement dont elles ont la charge car beaucoup de ces services sont souvent délégués depuis très longtemps à des sociétés privées, avec une perte de connaissance de la collectivité. L'objectif in fine est d'aider les collectivités à mieux contrôler la société exploitante ou à changer de mode de gestion vers la régie. Une montée en compétence des agents du service de l'eau est en cours afin d'aider les communes en ce sens car ce n'est pas le cœur de métier actuel des agents du service. Par ailleurs les collectivités s'orientant vers une gestion publique de l'eau se verront allouées une bonification au niveau des subventions.

La nouvelle politique accroît par ailleurs les exigences en termes de qualité environnementale de la gestion de l'eau et incite les collectivités à dresser un bilan de l'état de leurs branchements d'assainissement afin d'être exemplaire vis-à-vis des usagers.



Secteur du Conservatoire départemental des Espaces naturels sensibles

Le 2 juin 2012, en partenariat avec le Comité départemental de randonnée pédestre, le Conseil général a organisé la manifestation «La nature, ça se cultive » au domaine départemental de Chamarande autour du thème des Espaces naturels sensibles et de la randonnée. Au cours de cette journée, il a été proposé aux Essonniens un programme varié d'animations pédagogiques, sportives, ludiques et artistiques (rallyes nature, randonnées santé, promenades accessibles aux personnes handicapées, expositions, conférences, balades en barque et à dos de poney, animations musicales, jeux pour les enfants, village de stands ...).

À cette occasion, un nouvel itinéraire de randonnée en moyenne vallée de la Juine a été inauguré. Cette journée a aussi clôturé l'opération Essonne verte - Essonne propre.



Préserver ensemble durablement notre avenir

L'animation de l'Agenda 21

Le réseau Climat, animé par la Département en partenariat avec l'ADEME, l'ARENE, la CCIE et les services de l'État, s'est réuni le 31 janvier. Il leur a été présenté la nouvelle réglementation aux personnes morales de droit public ou privé désormais obligées de mettre en place un bilan de gaz à effet de serre ainsi qu'un plan d'action climaténergie, et les ressources disponibles pour mener à bien ces démarches. Une rencontre le 20 novembre sur le thème « Climat énergie : Passons à l'action ! » a par la suite permis de présenter aux collectivités essonniennes les outils d'accompagnement technique et financier à leur disposition et de bénéficier de retours d'expérience concrets.

Un groupe de travail piloté par le Département fait émerger les synergies autour des acteurs locaux, autour de la thématique « bâtiment durable », en partenariat avec l'ADEME, l'ARENE, le CAUE, les chambres consulaires et les services de l'État. Il en va de même pour le réseau « route durable » réunissant les acteurs signataires de la convention d'engagement volontaire pour des infrastructures routières durables.

Bilan de la 2e étape de l'Agenda 21

L'évaluation a été au cœur de l'Agenda 21 de l'Essonne en 2012, et ce sous plusieurs angles.

Tout d'abord, le Département a souhaité faire le point sur les avancées des partenaires de l'Agenda 21, ainsi que sur les résultats concrets et les suites données à leurs actions. Pour cela, il a invité les partenaires ayant mené leurs actions à terme à des sessions d'auto-évaluation, au cours desquelles ceux-ci ont pu remplir une grille de questionnement de leur démarche. 15 acteurs ont ainsi participé aux 3 sessions qui ont été organisées, permettant ainsi de partager leurs retours d'expérience. Des enquêtes ont par ailleurs été menées fin 2011 et durant l'été 2012 sur les attentes des partenaires, l'état d'avancement des 412 actions labellisées et sur leurs résultats. L'exploitation des résultats de ces enquêtes a ensuite servi à un prestataire chargé de mener un bilan global de l'Agenda 21 durant le dernier trimestre 2012. Le Comité d'orientation et de suivi de l'Agenda 21, constitué d'acteurs représentatifs de l'Essonne, s'est réuni une première fois en décembre 2012 pour dresser un bilan qui se poursuivra début 2013.



Les 10 ans de l'ouverture du Domaine départemental de Montauger

Pour fêter l'évènement, le 30 juin 2012, la soirée annuelle du Solstice d'été (« Mille et une lumières ») a réuni plus de 1000 personnes sur ce site. Différentes activités ont été proposées au public dans le parc illuminé par 4 000 bougies : promenades en barques sur les étangs, balades en calèches, initiation à la pêche, représentation théâtrale par la Compagnie du Reflet, feu de la Saint Jean et spectacle pyrotechnique par la Compagnie Manda Lights.





Contribution à l'intégration de critères de développement durable dans les partenariats et dans les politiques sectorielles

Interview Céline BRAILLET, cheffe de projet à la Délégation au développement durable et solidaire

La Délégation au développement durable et solidaire pilote, entre autres, l'Agenda 21 de l'Essonne organisé autour de 4 axes (animation territoriale, territoires durables, vivre ensemble et innovation économique et sociale). Elle est dans ce cadre intégrée aux projets menés par les services départementaux pour y apporter une approche de développement durable (ex : travail sur la délibération sport, la délibération habitat ou la future délibération culture).

Chargée de l'axe « vivre ensemble » de l'Agenda 21 depuis octobre 2011, j'ai exercé le métier de cheffe de projet notamment sur deux thématiques en 2012 : la lutte contre la précarité énergétique et l'animation du référentiel « Construire et subventionner durable ». Cela correspond à 2 des 12 actions inscrites dans le projet CLIMATE (Changing Llving Modes : Acting in our Territories for the Environment) ayant obtenu un financement du programme européen LIFE en 2010.

Le travail concernant la précarité énergétique a consisté pour moi :

- d'une part à rédiger, en coordination avec l'ensemble des services départementaux impliqués, un rapport sur l'état des lieux des actions départementales en matière de prévention et de lutte contre la précarité énergétique et d'envisager des pistes pour les prochaines années ;
- d'autre part, à construire des outils permettant d'apporter une réponse aux attentes des personnes vivant en situation de précarité énergétique.

Plusieurs éléments concrets ont ainsi été conçus en lien avec les agents de la Maison Départementale de l'Habitat et des travailleurs sociaux de la MDS d'Arpajon/Marcoussis :

- Tout d'abord des ateliers de sensibilisation des habitants de logements sociaux ont été montés par la MDH afin de leur apporter des informations sur les gestes simples pouvant permettre de réduire leurs consommations énergétiques.
- Un lien ayant été établi entre les demandes des usagers, les remarques des travailleurs sociaux et les connaissances techniques de la Maison de l'habitat afin de réduire le sentiment d'inconfort du logement, un guide d'astuces pour dépenser moins a également été réalisé afin de donner des solutions pratiques aux usagers,

notamment en comparant les coûts de consommation en fonction des équipements de leur habitat.

• Parallèlement à ce guide, un outil de calcul des coûts énergétiques de chaque ménage a été créé par la MDH. Il sera utilisé à partir de 2013 par les travailleurs sociaux qui souhaitent aborder cette question avec les familles qu'ils rencontrent. L'outil permet de calculer avec les usagers combien ils consomment aujourd'hui et de le comparer avec leur consommation s'ils utilisaient d'autres types d'appareil électroménager ou de chauffage.

Le travail sur le site collaboratif du référentiel Construire et subventionner

durable s'est effectué dans le cadre de la nouvelle contractualisation départementale avec les collectivités essonniennes. À partir du 1er janvier 2013, tout projet présenté au Conseil général doit effectivement remplir des critères environnementaux à partir d'un certain montant et en fonction du type de travaux (construction ou réhabilitation lourde de bâtiment, espace public, voirie). Le référentiel permet ainsi aux agents de positionner le projet proposé en fonction des critères définis par le Département. Comme toutes les directions n'ont pas une expertise sur tous les critères de référence, j'ai identifié des personnes expertes en fonction des critères. L'outil collaboratif, réalisé sous forme d'un portail internet, permet à chaque agent traitant un dossier de trouver une réponse dans les textes de référence ou d'interroger un des experts identifiés via un forum. Cette initiative permettra une fluidité, une pertinence et une uniformisation des dossiers traités afin que tous les projets soient sélectionnés selon les mêmes critères et traités dans les meilleurs délais.





Actions de sensibilisation et d'éducation au développement durable

Clubs DD dans les collèges

En matière d'éducation au développement durable dans les collèges, la Délégation au développement durable et



solidaire a, en partenariat avec la Direction de l'éducation et des collèges et dans le cadre de « Collégiens citoyens », mis en place un appel à projets annuel à destination des collèges créant des clubs. Ces derniers pourront obtenir des subventions de 400 € à 1 000 € selon la prise en compte du développement durable dans leur démarche

Guide : Bâtir un projet de développement durable au collège

Un quide a été réalisé par la DDDS en 2012, en collaboration étroite avec la Direction de l'éducation et des collèges, à destination des enseignants des collèges. Il a pour but de présenter l'ensemble des dispositifs mis à disposition par 13 services du Conseil général pour aider à la mise en œuvre de projets pédagogiques de développement durable.

Les projets marquants du Plan Climat Énergie de l'Essonne

L'animation du Plan Climat Energie de l'Essonne s'est poursuivie en 2012, avec notamment le pilotage du projet CLIMATE, financé par le programme européen LIFE+ à hauteur de 783 902 €. Ce projet a valu la visite le 9 février 2012 de la Commission européenne qui a pu

découvrir les actions en cours de mise en œuvre

Le Conseil général a rédigé en 2012 le rapport d'évaluation à mi-parcours détaillant l'avancement des 12 projets du programme CLIMATE.



Outre l'animation du Référentiel « Construire et subventionner durable », le Conseil général développe le projet de comptabilité carbone qui vise à déployer un outil de mesure des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Département de manière dynamique et adaptée, dans chaque site. Il associe le coût en euros lié à chaque émission de GES, afin de prioriser les réductions à mener. Ce projet repose sur des correspondants carbone pour chaque site départemental, qui collaborent avec de nombreuses directions du Conseil général pourvoyeuses de données (consommations de fluides, déplacements, achats). La comptabilité carbone a déjà été expérimentée sur 4 sites, dont 2 collèges. Un programme de déploiement sur 4 ans, acté en juillet 2012, prévoit sa mise en place sur 14 sites pour 2013 et sur 50 sites pour 2017.

Développer davantage la coopération internationale avec les associations

Coopération avec le Mali

Accueil d'une délégation malienne

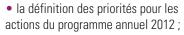
Une trentaine d'élus et techniciens des collectivités maliennes ont été accueillis en Essonne en mars-avril 2012 dans le cadre de la concertation entre les partenaires.

Cet accueil a permis:

- la tenue de réunions de travail pour faire le point sur l'avancement des activités du programme global et des programmes spécifiques, dont celui de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits humains (IEDDH), cofinancé par la délégation de la commission européenne au Mali et l'Agence de l'eau Seine Normandie (pour la partie eau et assainissement);
- l'organisation d'un Comité de pilotage du réseau de coopération décentralisée, avec les représentants

notamment question de réfléchir aux perspectives 2013-2015 dans le cadre du vote des nouvelles orientations stratégiques de la politique de coopération internationale du Conseil général.





des collectivités françaises et maliennes partenaires. Il fut

Coopération entre le Département et la Conférence régionale des élus de Chaudière Appalaches au Québec

L'objectif de ce partenariat est l'amélioration des pratiques respectives, et l'optimisation du résultat de leurs politiques publiques par la confrontation des deux modèles.

Les actions menées en 2012 ont permis la mise en œuvre dans sa deuxième année, du programme sur chacun des territoires, portant sur l'appui aux acteurs qui souhaitent collaborer au développement des éco-activités, et notamment le traitement, la valorisation et la récupération des matières résiduelles.







Djamel ADILA, coordonnateur au service de la coopération décentralisée de la Direction des sports, de la jeunesse, de la coopération et des associations



Au sein du service de la coopération décentralisée, j'occupe un rôle de coordination auprès des acteurs du territoire souhaitant monter un projet de coopération ou de développement à l'international. Notre service assure deux missions principales : celle d'agir auprès des autorités locales avec lesquelles nous avons des protocoles de coopération décentralisée (Mali, Haïti, Québec) et celle d'accompagner tous les acteurs ayant un désir de projet ou d'engagement à l'international.

Je travaille davantage sur le deuxième volet, celui de la coopération internationale, même si tous les agents du service travaillent en synergie. Cet accompagnement auprès de porteurs de projets s'effectue tout au long de la vie du projet : nous sommes présents en amont pour les conseiller sur les associations et outils existants, les compétences à avoir, les formations disponibles pour les acquérir et les écueils à éviter. Une fois cette première

phase informative, nous les accompagnons dans le montage du projet, notamment la partie portant sur l'élaboration des demandes de subventions. Les projets sont ensuite présentés en commission afin d'être évalués à moyen et long terme et de déterminer la pertinence de la participation financière du Conseil général à leur mise en œuvre. La relation avec les élus est ici centrale puisque par le diagnostic fourni par le service et les sollicitations que reçoivent directement les élus, nous catalysons les idées afin de les accompagner jusqu'à leur mise en œuvre. Ainsi la qualification des porteurs de projet est le premier axe de mon travail.

Parallèlement à cela, j'exerce également un rôle d'animation du territoire auprès des associations essonniennes intervenant dans le champ du développement international. Il s'agit ici de repérer les projets innovants, de créer des synergies entre les acteurs et de favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les expériences essonniennes et les expériences de nos partenaires de coopération. L'idée est ici centrée sur l'échange puisque les pratiques des uns nourrissent les pratiques des autres, notamment dans le domaine de la gestion publique (ex. : le projet de recycleries adopté par le Département en 2012 est largement inspiré de l'exemple de nos partenaires québécois). Le troisième axe de mon travail est tourné vers l'intégration des réseaux : en créant une dynamique commune entre les acteurs publics, parapublics et associatifs du territoire, nous cherchons à peser sur les décisions nationales et européennes en matière de développement international. L'année 2012 a été marquée par un projet d'envergure pour le Conseil général : la mise sur pied d'une coopération avec la Tunisie. Bien que cette coopération soit encore tributaire des évolutions constitutionnelles du pays, notamment au regard de la place qui sera accordée à la femme, le travail de 2012 a permis de constituer le socle de partenariat nécessaire à la construction d'une démarche de coopération. Le travail sur le protocole d'accord est ambitieux puisqu'il vise à associer la ville de Tunis, celle de Paris, le Conseil général de l'Essonne et un des gouvernorats périphériques de Tunis. L'idée est de créer une réelle stratégie de codéveloppement entre nos collectivités, en offrant une caisse de résonance aux projets économiques tunisois et franciliens. Il s'agit là d'une volonté politique forte d'accompagnement de ce pays dans sa transition démocratique.

C'est ainsi que la mission au Québec de techniciens essonniens en juin 2012 a permis à ces derniers d'aborder la question de la gestion des flux et de la valorisation des matières résiduelles par l'approfondissement des échanges avec des structures et des acteurs de ce secteur (ressourceries, entreprises œuvrant dans le recyclage, collectivités ayant la compétence dans la gestion des déchets).

Une nouvelle coopération décentralisée

Dans le mouvement du printemps arabe le Conseil général de l'Essonne souhaite soutenir la transition démocratique en Tunisie. Les premiers contacts ont été noués en ce sens. Une nouvelle coopération avec ce pays est en cours. L'organisation par Cités Unies France des Rencontres de la coopération décentralisée franco-tunisienne du 13 au 19 mai 2012 à Tunis a permis à 2 agents du Service de la coopération décentralisée et des relations internationales d'intégrer le réseau des collectivités françaises engagées, de rencontrer les services de l'État en charge de ces questions et d'entrer ainsi en contact avec des interlocuteurs tunisiens.

Dans le même objectif, une délégation essonnienne a participé les 8 et 9 novembre 2012 aux rencontres de la coopération décentralisée tuniso-française à Monastir en Tunisie

En application de recommandations formulées à Monastir, la proposition d'engager le Département dans une coopération décentralisée avec la Tunisie pourrait s'étayer. L'objectif serait :

- de faire de cette coopération décentralisée un laboratoire d'expérimentation sur les pratiques démocratiques à l'échelle locale,
- d'élaborer en partenariat avec les autorités tunisiennes et françaises des outils d'appui à la coopération décentralisée.
- d'engager une réflexion sur la création d'un dispositif de soutien à la coopération décentralisée franco-

tunisienne, comprenant notamment un fonds francotunisien co-financé par les 2 parties.

Faciliter l'accès à un logement de qualité

Agir pour le développement du logement social

Une concertation élargie (interne et externe) pour la nouvelle délibération et les assises de l'habitat du 15 novembre 2012

24 réunions ont pu être organisées avec les directions internes de la collectivité et les partenaires et autres collectivités pour ajuster les interventions de la prochaine politique départementale de l'habitat.

Venant en appui de la prochaine politique en faveur de l'habitat, les assises du logement ont clôturé la phase de concertation et ont réuni à la Maison départementale de l'habitat, 164 participants, principalement des bailleurs sociaux et associatifs, des représentants de collectivités locales, des partenaires institutionnels du logement.





24 intervenants se sont répartis l'animation de 5 ateliers centrés sur les priorités de la prochaine délibération (les publics, les territoires, le développement durable, le foncier et le financement du logement social) et sur comment produire plus de logements pour les publics prioritaires (jeunes, personnes âgées ou en situation de handicap, personnes en précarité) et ce dans une démarche constante de qualité de la construction ou de la réhabilitation.

De nouvelles orientations pour le logement et l'habitat

La délibération du 17 décembre 2012 fixe les grandes orientations du Conseil général pour la période 2013-2017 en matière d'habitat et de logement.
Elle prévoit, la mobilisation dés le début de l'année 2013, de 15 millions d'euros pour faire face à l'urgence en aidant la construction de logements à destination des territoires et de publics prioritaires, confrontés au non et / ou au mal logement.

Elle vise, après une phase diagnostique par EPCI, en appui du nouveau partenariat avec les territoires, le lancement de 6 appels à projet pour mieux prendre en compte les publics les plus en difficultés.

Elle prévoit aussi le développement d'un programme d'actions liant tous les aspects des politiques publiques internes concernées par le logement : les publics mais aussi la mobilisation du foncier départemental, l'accompagnement social et l'innovation.

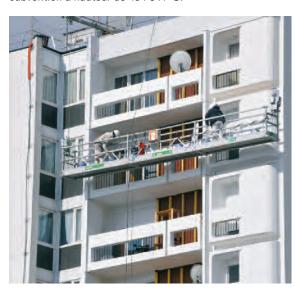
La poursuite de la gestion du fonds départemental d'amélioration de l'habitat

La mise en œuvre du fonds départemental d'amélioration de l'habitat s'est poursuivie durant l'année 2012. 281 propriétaires ont été aidés pour un montant total de 306 405 €. 156 dossiers ont été recensés en travaux d'urgence et concernent des travaux en copropriété, soit 55 % des aides accordées.

La lutte contre la précarité énergétique s'est traduite par la mise en œuvre du Contrat local d'engagement mobilisant outre des fonds, de nouveaux outils de gestion et une communication élargie à des publics professionnels (travailleurs sociaux, thermiciens, opérateurs, co-financeurs) ou aux copropriétaires éligibles.

L'intervention dans les copropriétés en difficulté

Afin de contribuer au redressement de la gestion, à l'amélioration des conditions de vie des copropriétaires et de prévenir le basculement de ces copropriétés dans des situations de crise, le dispositif mis en place permet d'accorder une aide départementale sous la forme d'une subvention d'investissement aux syndicats de copropriétaires pour la réalisation de travaux dans les parties communes en complémentarité des financements de l'ANAH et/ou de la Région Île-de-France. En 2012, 4 copropriétés, 2 sur la commune d'Évry et 2 sur la commune de Corbeil-Essonnes ont bénéficié de subvention à hauteur de 434 641 €.





LES CHIFFRES CLÉS

4 429 logements neufs
(dont 4 146 pour le parc social
et 283 pour le parc privé)

15 millions d'euros

débloqués pour faire face à l'urgence en matière de construction de logement

13 060 visiteurs à la Maison départementale de l'habitat, soit en augmentation de 2,7 % par rapport à l'an passé



Un territoire durable et solidaire

La maison départementale de l'habitat

Une fréquentation en hausse constante

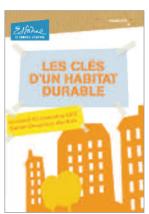
En 2012, la MDH a enregistré 13 060 visiteurs, soit en augmentation de 2,7 % par rapport à l'an passé (12 712 visiteurs en 2011). Cette progression constante est le fruit d'une activité soutenue de la part de l'ensemble des acteurs de la Maison:

- le service départemental MDH et son EIE « Essonne info énergie»;
- les 4 associations résidentes (ADIL 91, CAUE 91, Pact Essonne et CRPVE);
- les 3 permanences hebdomadaires du DAL 91. Le service départemental « MDH » a accueilli, en 2012, 3 761 visiteurs, soit 208 de plus qu'en 2011 (+5,8%). Sur les 3 761 visiteurs enregistrés, 66 % ont été accueillis soit au sein même de l'EIE « Essonne info énergie » au cœur de la matériauthèque écologique, soit à l'occasion d'une action « hors les murs »; les 34 % restants ont suivi une conférence dans la salle de conférence ou participé à une visite organisée par le service.

profite directement à la hausse de sa fréquentation par le grand public.

Conception et fabrication de l'exposition « les clés d'un habitat durable » à destination des collégiens de l'Essonne.

Cette exposition, composée de 10 panneaux et de 3 objets pédagogiques manipulables par les élèves, a été inaugurée au collège Jean Macé à Sainte-Geneviève-des-Bois. Désormais, cette exposition, particulièrement appréciée tant des professeurs que des élèves, circule dans les collèges essonniens et complète ainsi l'offre d'ateliers



pédagogiques élaborée par les cadres de la MDH. La réalisation de l'exposition aura nécessité plusieurs mois de travail en « coconception » avec le prestataire sélectionné: l'association «Les Petits Débrouillards Île-de-France » connue pour son expertise dans la vulgarisation des sujets scientifiques et l'animation jeune public.

Des actions de sensibilisation ou de formation

Au nombre de 32 en 2012 et destinées à un large public (bailleurs, professionnels du bâtiment, agents des collectivités locales, élus, particuliers, copropriétaires...), elles se sont déroulées au sein de la MDH, organisées par le seul service MDH ou en partenariat avec les associations résidentes ou encore avec l'appui de partenaires extérieurs (autres directions du Conseil général de l'Essonne : DDDS, DENV, DPAH). Au total, ce sont 1 235 particuliers et professionnels qui ont été touchés par le service départemental lors de ses manifestations «hors les murs»: sur des salons professionnels (salon de l'éco-habitat co-organisé par le Conseil général de l'Essonne, la Chambre des métiers et de l'artisanat et la CA du Val d'Orge à Fleury-Mérogis), sur les «villages des sciences» en octobre dernier à Évry et Avrainville, ou encore lors de la fête des agents à Chamarande.

Pour la 3^e année consécutive, à chaque rentrée scolaire, le service MDH, en accord avec la DIREC, offre la possibilité

aux professeurs de technologie mais aussi d'autres matières (histoire-géographie, SVT) des 100 collèges de l'Essonne de profiter d'un des 6 ateliers mis sur pied et animés par les cadres de la MDH (architecture écologique, principe bioclimatique dans l'écoconception, éco-matériaux, énergies renouvelables, urbanisme durable...). Pour l'année scolaire 2011/12, ce sont 967 élèves qui ont ainsi pu suivre un atelier d'une à 3 heures assuré par les cadres techniques de la MDH.



L'ADEME Île-de-France labellise l'espace ressources et conseil « Essonne info énergie » de la MDH, comme espace info énergie (EIE) en juin 2012 Il s'agit là d'une reconnaissance pour l'équipe de la MDH qui gère et anime cet espace très fréquenté depuis 2010 et dont la notoriété dépasse les frontières du département. Grâce à cette labellisation, outre la conclusion d'une convention bipartite pour trois ans, l'ADEME participe au financement direct d'un poste de conseiller info énergie à hauteur de 20 000 € par an, aux frais d'installation et d'aménagement de l'EIE et à certaines dépenses de communication ou de manifestations.

Désormais, « Essonne info énergie » est répertorié sur le site de l'ADEME et profite ainsi de tous les supports de

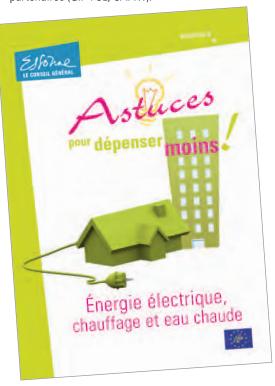
communication de l'ADEME (plaquettes, présentoirs, expositions...). Cette nouvelle « visibilité » d'Essonne info énergie



Un territoire durable et solidaire

Les rendez-vous de sensibilisation sur la précarité énérgétique

L'année 2012 aura vu la publication du guide « Astuces pour consommer mieux et dépenser moins » dont la rédaction a été coordonnée par l'EIE de la MDH, ce guide est désormais largement diffusé dans les MDS et lors des manifestations « hors les murs » de la MDH; ce guide et les aides dispensées par le Conseil général et ses partenaires (GIP-FSL, CAF...).



Le service MDH poursuit l'organisation d'ateliers de maîtrise des charges d'eau et d'énergie à destination des locataires du parc social. 4 ateliers ont été mis en place : 2 en juin auprès des locataires du bailleur Antin résidence à Tigery et du bailleur I3f à Saint-Pierre-du-Perray, et ce avec le concours du SAN de Sénart en Essonne, un troisième atelier a été réalisé en septembre auprès des locataires du bailleur Pierres et Lumières à Villiers-le-Bâcle et enfin un quatrième atelier a été accueilli au cœur du quartier du Noyer-Renard à Athis-Mons avec la complicité du bailleur I3f, de l'amicale des locataires, des services municipaux d'Athis-Mons et du centre social du quartier.

Au total, 210 adultes et enfants ont ainsi profité des conseils de l'architecte et de l'ingénieur de l'espace info énergie de la MDH mais aussi de la chargée de mission



« précarité énergétique » de Solicités et du savoir-faire dans l'animation jeune public des Petits Débrouillards. Dernier pilier d'activité du service MDH, sa « vitrine verte » : le jardin expérimental à but pédagogique : « le jardin de l'Écoute-s'il-Pleut » qui continue son évolution et pour reprendre l'expression du célèbre paysagiste et jardinier Gilles Clément « son mouvement ».

Les organismes partenaires du Conseil général dans le domaine du logement

La MDH regroupe plusieurs acteurs clés de l'habitat qui apportent information et conseil aux particuliers, professionnels et collectivités locales, et organise régulièrement des actions de sensibilisation.

En plus du service départemental de la MDH qui gère l'espace Essonne info énergie, la Maison accueille de manière permanente quatre associations :

- ADIL 91, agence départementale sur le logement : www.adil91.org
- CAUE 91, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement : www.caue91.asso.fr
- Pact Essonne www.pact-habitat.org
- Centre de ressources Politique de la Ville en Essonne : www.crpve91.fr
- Droit au logement : permanence les mardi, mercredi et jeudi de 13h30 à 17h30





arce que la réussite scolaire est essentielle aux jeunes pour bâtir leur futur, le Conseil général a la préoccupation d'offrir aux collégiens des conditions d'accueil satisfaisantes dans les 100 collèges dont il a la charge.

L'année 2012 a été marquée par la rénovation des collèges, des avancées dans l'organisation de la décentralisation, l'amélioration de la restauration scolaire et des actions éducatives innovantes.



Améliorer les conditions d'accueil des Essonniens

La sectorisation des collèges

La sectorisation consiste à répartir les élèves dans un collège dit « de secteur » et ce, selon la résidence habituelle des représentants légaux de l'élève. Elle doit répondre à des objectifs quantitatifs (chaque élève doit avoir une place dans son collège de secteur) et qualitatifs (favoriser l'équilibre des effectifs entre établissements, promouvoir la mixité sociale...). L'affectation individuelle des élèves et l'examen des demandes de dérogations restent du ressort de l'Inspection académique.

Une démarche prospective sur le territoire

Pour ce faire, les services départementaux mènent une démarche prospective de territoire consistant à centraliser les données inhérentes aux collèges, à prendre en compte les attentes des nombreux acteurs (chefs d'établissements, Direction académique, transporteurs, élus...). Parallèlement, en relation avec les directions du Département, une veille sur la démographie du territoire et les comportements de la population de l'Île-de-France et en particulier de l'Essonne est assurée.

L'évolution du partenariat avec les services académiques

En 2012, la relation entre le Conseil général, l'Académie et le Rectorat a évolué. Auparavant, les données étaient traitées par Direction des services académiques qui les transmettaient ensuite au Conseil général (effectifs des établissements scolaires, demi-pensionnaires, boursiers, PCS du responsable légal de l'élève...).

Dorénavant, ces données font l'objet d'une convention spécifique avec le Rectorat qui communique des fichiers « standards de nature statistique ». À charge pour le Conseil général d'analyser ces statistiques afin d'affecter plus de 65 000 élèves au sein des collèges.

La restauration scolaire des collégiens

Les Conseils généraux définissent le mode de production et les objectifs à atteindre en matière de restauration scolaire. Ils attribuent également les moyens de fonctionnement. Ils ont la responsabilité de fixer les tarifs de restauration scolaire. Le Conseil général de l'Essonne s'est ainsi donné deux grands objectifs :

- se doter d'une politique tarifaire claire et harmonisée qui a permis d'atteindre, en 2011, un tarif unique de repas pour les élèves de 3 €,
- développer la qualité sanitaire et organoleptique des services de restauration dans les collèges.



LES CHIFFRES CLÉS

1 200 agents techniques des collèges en 2012

43 000 demi-pensionnaires au sein des services de restauration scolaire dont environ 20 000 disposant de l'aide à la restauration scolaire

1,1M € de subvention
pour les actions éducatives
menées dans le cadre de
« Mieux se former au collège »
(sorties
à la journée, visites
culturelles, journée de
découverte
du patrimoine...)
soit une moyenne de
11 047 € par



L'aide à la restauration scolaire des collégiens

Le dispositif de l'aide à la restauration scolaire concerne quelques 19 811 bénéficiaires en 2011/2012. Les aides sont réparties entre les trois forfaits qui peuvent être accordés en fonction des revenus annuels et du nombre de personnes au foyer fiscal déclaré : la gratuité (4 099 bénéficiaires), une subvention de $45 \in (7 939 \text{ bénéficiaires})$, ou $105 \in (7 773 \text{ bénéficiaires})$ déduite du prix de la demi-pension trimestrielle facturé aux familles par les collèges.

La qualité des repas, l'introduction des produits bio

L'insertion des produits alimentaires issus de la culture biologique dans le cadre de circuits courts, du développement durable est mise en œuvre progressivement dans les collèges de l'Essonne. Des réunions et regroupements avec le Groupement des agriculteurs biologiques (GAB) d'Île-de-France, et autres structures pour apprendre et mettre en place les produits bio se tiennent régulièrement. Depuis septembre 2012, 10 cuisines desservant 27 collèges, introduisent progressivement des produits bio pour la production des repas. Cette opération ayant débutée en septembre 2009 avec 6 collèges, dans le cadre de la convention passée avec le GAB, a continué en septembre 2011 avec 10 cuisines pilotes qui desservent 18 établissements.



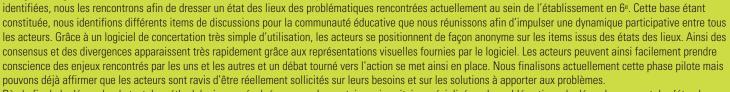
Réussir sa 6e

Interview de Christophe BAUDE, chef du projet « Réussir sa 6° » à la Direction des collèges

« Au sein des équipes de la Direction des collèges, je suis chargé de mettre en œuvre une des politiques phares de l'exécutif départemental : celle de permettre que la 6°, année charnière pour la construction individuelle de l'élève soit une réussite durable. L'entrée au collège est en effet une période cruciale dans le développement des enfants et agir pour les accompagner au mieux permet à la fois de prévenir le risque de décrochage scolaire mais également de capitaliser les facteurs de réussite scolaire. L'année de 6° est donc amenée à devenir un levier pour la suite du parcours scolaire des enfants.

Ce sont ces objectifs qui ont été rassemblés sous le projet « Réussir sa 6° » pour lequel je travaille depuis 12 mois. En tant que chef de projet je suis chargé de faire en sorte que cette volonté politique prenne effet au sein des collèges essonniens. Pour ce faire, une première phase exploratoire a été mise en place par le biais d'une enquête sociologique au sein de 5 collèges représentatifs des problématiques des collèges essonniens. L'enquête a été menée par Laëtitia DREAN, sociologue, qui travaille avec moi sur ce projet. Cette enquête visait à la fois à faire un état des lieux sur les recherches portant sur la réussite en 6° et à travailler avec les acteurs des collèges ciblés (familles, enseignants, élèves) afin de cerner ce qui pourrait servir de levier à la réussite.

Après ce premier travail j'ai mis au point une méthodologie visant non pas à apporter un « kit » de réussite en 6º au collège, mais à avoir une démarche pour accompagner spécifiquement chaque collège. Pour cela, nous avons sélectionné 15 établissements pilotes au sein desquels un travail d'état des lieux a été mené. Cela signifie concrètement que nous avons pris contact avec ces 15 collèges afin de travailler avec eux à la mobilisation et l'implication de la « communauté éducative ». Ce terme rassemble parents, élèves, équipes administratives du collège, enseignant, collectivités locales et associations intervenant sur place. Une fois toutes ces personnes



Dès la fin de la démarche de test, la méthodologie sera évaluée par un observatoire universitaire spécialisé sur la problématique du décrochage avant de s'étendre aux 85 autres collèges essonniens.»







La mise en place du collège numérique

Numériclé

Pour la quatrième année consécutive, une Numériclé 91 a été remise à chaque collégien de 6°. Ainsi, à compter de cette rentrée 2012/2013, tous les collégiens essonniens, quel que soit leur niveau scolaire, disposent d'une clé USB et des outils et ressources associés à la Numériclé 91. Ce support numérique était un préalable au développement des Espaces numériques de travail (ENT) dans les établissements. Il permet de familiariser les élèves aux usages numériques et se décline également dans sa version tablettes numériques.



Le déploiement des Espaces numériques de travail (ENT)

Parallèlement, conformément à la délibération adoptée le 21 novembre 2011, le déploiement des Espaces numériques de travail (ENT) a débuté en septembre 2012 dans 12 collèges pilotes qui ont pu découvrir ce nouvel



outil dès la rentrée scolaire.

L'ENT est un portail de ressources et de service dans lequel on trouve notamment : des outils de communication (annuaire du collège, messagerie électronique sécurisée, actualités de l'établissement), des services à vocation pédagogique (groupe de travail collaboratif, blog, forum), la possibilité d'accéder à des ressources en ligne (banque des savoirs, portail de ressources départementales, ressources par abonnement du collège, services et ressources d'orientation), des outils de gestion de l'établissement (réservation de moyens techniques, agenda en ligne) et l'accès aux outils de vie scolaire (notes, absences et cahier de texte électronique).

Durant le 1er trimestre scolaire, les équipes pédagogiques concernées ont bénéficié d'un dispositif de formation et d'accompagnement pour faciliter leur appropriation de l'outil. Puis, progressivement, l'ENT est mis à la disposition des élèves, des enseignants, des familles, des personnels de direction et d'administration. Chaque utilisateur peut accéder de façon sécurisée aux services qui lui sont dédiés.

Une évaluation de cette solution et de son dispositif d'accompagnement est d'ores et déjà en cours de réalisation. Elle permettra de préciser les modalités de la généralisation de cet outil innovant, à compter de 2013.

Le projet Numéritab

Ce projet d'intégration de la Numériclé et d'autres ressources sur des tablettes numériques a été lancé à la rentrée 2012 et s'appuie sur le volontariat des collèges qui présentent un projet pédagogique innovant.

20 collèges sont retenus pour l'année 2012 pour un total de 600 tablettes. 1 150 tablettes supplémentaires ont été commandées en fin d'année et 1 000 autres tablettes seront commandées en 2013.

Un bilan des usages sera effectué en fin d'année scolaire afin d'affiner la qualité du service et de généraliser la diffusion de ces outils et leurs contenus offerts par le Conseil général pour faciliter l'intégration au collège et développer les nouveaux usages.



L'internat des collégiens

Fruit d'une collaboration étroite entre le Conseil général et la Direction académique, l'internat public a ouvert ses portes au sein du collège le Village d'Évry, en septembre 2012. L'internat accueille 12 élèves (7 garçons et 5 filles) de 6°, issus de 9 écoles primaires du bassin d'Évry. Ces élèves sont scolarisés au collège le Village à Évry et sont hébergés dans l'internat, du lundi au vendredi. Un service de restauration y est assuré lors du petit déjeuner, du goûter et du dîner, le midi les internes déjeunent avec les demi-pensionnaires. L'internat public de l'Essonne a pour objectif de répondre à l'attente des élèves et de leurs familles en matière :

- d'accompagnement vers la réussite scolaire,
- de parcours éducatif individualisé.
- de développement citoyen.

Cette structure innovante en Essonne disposera à terme de 40 places et accueillera, dès la prochaine rentrée 2013/2014, une nouvelle promotion d'élèves des villes du bassin de recrutement d'Évry notamment ceux qui résident dans les zones d'éducation prioritaires. L'internat d'Évry s'adressera également à des élèves scolarisés hors secteur prioritaire afin de favoriser la mixité sociale et géographique.



La plate-forme de stages

Le Conseil général a souhaité étendre son soutien à l'accès aux stages à l'ensemble des collégiens essonniens



de 3º, par la création, d'une plate-forme de stages « Un stage pour tous ». Le dispositif a vocation à compléter l'offre éducative proposée par le Conseil général au travers

des dispositifs de réussite scolaire et de lutte contre les discriminations.

Cette plate-forme dont le coût s'élève à 40 000 € a été élaborée en partenariat avec la Direction académique. Cette version expérimentale devra faire l'objet d'un suivi en 2013 pour associer le plus grand nombre de directions à l'accueil de stagiaires mais également les partenaires extérieurs du Conseil général que sont les associations, les entreprises et les collectivités.

Les travaux et la maintenance dans les collèges

Une nouvelle approche du programme pluriannuel d'investissements : le schéma immobilier des collèges

Le Conseil général a engagé, en 2011, une démarche de conception d'un Schéma directeur immobilier des collèges.

Se substituant aux précédents Plans de programmation des investissements (PPI), ce schéma devra intégrer d'autres volets liés au patrimoine des collèges, tels que les logements de fonction,

Pour l'exercice 2012, l'ensemble des travaux de maintenance et de gros entretien à réaliser sur le patrimoine scolaire ont représenté un investissement de 7 200 000 € pour couvrir les besoins en investissement et en fonctionnement sur ce secteur.

Une politique de gestion des urgences plus réactive

Une prise en charge de travaux urgents a pour but de remédier aux dégradations courantes quotidiennes, d'améliorer le fonctionnement du collège et d'assurer la pérennité de la sécurité des personnes et des biens (suivi des commissions de sécurité, rapports des bureaux de contrôle...).

Des crédits permettent également de remplacer des chaufferies et corps de chauffe des collèges par des équipements plus économes en termes de consommation d'énergie, et de faire face à des besoins urgents et non programmables, tels que des réparations de canalisations de fluides (gaz, eau).



L'amélioration des conditions de travail des agents techniques

Le Conseil général a initié, courant 2011, une démarche de prévention des risques professionnels des agents techniques des collèges. L'objectif est d'améliorer les conditions de travail des agents qui exercent leurs missions dans les collèges et de diminuer l'absentéisme.

Pour cela, il a été nécessaire d'identifier les facteurs à l'origine des accidents de travail et des maladies

professionnelles, dont le niveau est élevé dans les collèges (deux tiers de ceux de la collectivité), et d'accompagner la mise en œuvre des mesures de prévention dans les établissements scolaires. Pour mener à bien la réflexion, puis conduire dans la durée une démarche de prévention au plus près des spécificités des métiers des agents techniques, deux actions ont été engagées : un audit de la situation dans les collèges, et le recrutement d'un conseiller en prévention des risques professionnels. L'audit, réalisé par le centre interdépartemental de gestion, a porté sur l'application de la réglementation et des normes en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Le plan d'action, qui sera issu de cette étude est en cours d'élaboration et sera présenté lors d'un prochain Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.





'accès à la culture et au sport permet à chaque individu de s'épanouir au quotidien. C'est dans cette perspective que le Conseil général s'attache à mettre en œuvre ou à rendre possible une offre culturelle et sportive variée et de qualité.









Ouvrir la culture à tous

Donner accès à la culture au plus grand nombre

Le comité culture/social/éducation

Un comité culture/social/éducation regroupant dix directions du Département, a été constitué afin d'être un lieu d'information, de mutualisation et d'échanges, en vue de définir un plan d'actions « culture solidaire ». Des réunions trimestrielles, intercalées avec des réunions internes à la Direction de la culture, se sont tenues au sein des équipements culturels départementaux. La mission de développement culturel a collaboré de manière significative aux projets menés en direction des publics prioritaires par :

- la Direction de l'insertion et de la lutte contre les exclusions et de l'emploi dans le cadre de l'appel à projet « Rompre l'isolement, favoriser l'insertion »,
- la Direction des collèges, pour le projet «Réussir sa 6e»,
- la Direction des personnes âgées et handicapées : participation à la manifestation « Main dans la main » avec l'organisation du premier forum culture handicap le 30 mai à Marcoussis, réédition et actualisation d'un guide de 156 sites culturels essonniens offrant une accessibilité physique et/ou une offre culturelle adaptée, démarche s'inscrivant dans le cadre de la lutte contre les discriminations.



Des actions avec des compagnies et associations professionnelles

La compagnie Quartet Buccal est intervenue au sein du centre social Nelson Mandela de Saint-Michel-sur-Orge en proposant le projet «La chorale éphémère ». La compagnie a proposé, pendant l'année, des ateliers chant en direction notamment de jeunes filles de 15/18 ans en difficulté, en vue de créer un spectacle. Un projet similaire est mené à l'adresse de jeunes mamans isolées en partenariat avec la Mission Locale Nord-Essonne. La compagnie Chœur en Scène a notamment mis en place un partenariat régulier avec la structure A2L à Palaiseau, qui accueille des personnes handicapées mentales.

Des actions ont été menées par des centres culturels et des conservatoires

Les centres culturels conventionnés par le Département diffusent régulièrement de petites formes artistiques « hors les murs » à la rencontre de publics très divers, en proposant des spectacles musicaux ou de théâtre dans les maisons de quartiers ou chez l'habitant. Des concerts en prison ou dans les foyers de vie ainsi que des ateliers de pratique artistique sont également proposés. Dans le cadre du Schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA), un projet collaboratif autour de la transmission chorégraphique a réuni, pour la 3º année consécutive, 4 chorégraphes en résidence dans 3 centres culturels du département et les élèves et professeurs de danse de 6 conservatoires. Ce projet a permis à ses participants et les familles de développer un nouveau regard, différencié et curieux sur la danse contemporaine.

LES CHIFFRES CLÉS

5 717 visiteurs à la Maison Foujita en 2012,

295 470 € de subvention accordés aux associations

essonniennes.

629 athlètes pris en charge par le Pôle départementale de médecine du sport

La Carte jeune 91 a bénéficié

en 2012, pour son 9ème anniversaire, a plus de

32 372 jeunes Essonniens

âgés de 16 à 19 ans soit
environ 50 % des jeunes
essonniens de cette tranche

d'âge (tranche âge INSEE

15-19 ans).

1 308 sacs Ados en 2012



La Bibliothèque départementale

Aujourd'hui lieu de ressources pour les personnes en situation de handicap et leur famille, a mis l'accent sur les formations dédiées à l'amélioration de l'accueil de tous les publics dans les bibliothèques. 2 journées de rencontres ont ainsi été organisées, dédiées à l'accueil des jeunes enfants handicapés et des personnes âgées.

Faire évoluer l'enseignement des musiques actuelles

Depuis une rencontre sur la question des complémentarités à développer entre acteurs pour améliorer la formation des musiciens, la direction de la culture a organisé une rencontre territoriale, associant les membres de Rezonne. les directeurs des affaires culturelles et directeurs de conservatoires ainsi que l'Ariam et le collectif RPM (recherche en pédagogie musicale). Cette concertation territoriale permet de faire émerger des propositions pour développer des passerelles entre ces acteurs, dans l'objectif d'adapter l'enseignement aux pratiques des jeunes musiciens et de parvenir à construire des parcours à l'échelle de bassins de vie pour orienter et accompagner au mieux les musiciens amateurs.

Interview d'Emmanuelle BRUNET, archéologue à la Direction de la culture

Les fouilles préventives de Morigny-Champigny : une année phare pour l'archéologie

En France l'archéologie est divisée en deux grands domaines, l'archéologie programmée, concernant des sites qui font l'objet de fouilles annuelles, et l'archéologie préventive, correspondant aux fouilles d'urgence liées à l'aménagement du territoire.

Le territoire essonnien est riche de ces deux types d'archéologie, et mon travail au quotidien consiste à agir à ces deux niveaux.

En ce qui concerne l'archéologie programmée, le principal atout du Département est le site d'Étiolles, haut lieu archéologique européen de la période de la fin de la préhistoire. Je n'y interviens pas au niveau des fouilles qui sont du ressort du CNRS (Centre national de la recherche scientifique) mais je valorise ce lieu dont le Conseil général est propriétaire depuis 1984. Cette valorisation passe par des actions pédagogiques auprès des publics scolaires, des personnes en situation de handicap ou du grand public, sous la forme d'ateliers, de journées portes ouvertes ou d'expositions. J'accueille régulièrement des stagiaires dans ce cadre afin de permettre à des étudiants de se former à la gestion et au montage de projets culturels.

Dans le domaine de l'archéologie préventive, mon rôle en tant qu'archéologue départementale se situe à deux niveaux. D'une part, j'accompagne les directions opérationnelles du Département afin qu'elles prennent en compte, le plus en amont possible, l'éventuel potentiel archéologique des lieux de leurs futurs projets. Je les accompagne ensuite, si ce potentiel est avéré, afin qu'elles puissent gérer au mieux la

contrainte calendaire qui en découle. J'assure également un rôle de valorisation de ce potentiel auprès des agents départementaux, des acteurs du territoire et des habitants. Pour prendre un exemple concret et central de l'année 2012, les travaux de construction d'une bretelle d'accès sur la N20, au niveau de la commune de Morigny-Champigny, ont occasionné la découverte d'une nécropole Gallo-romaine. Les travaux ont donc dû être interrompus et des fouilles engagées. Pour cela, j'ai dû monter une procédure de marché public afin qu'un prestataire vienne fouiller le site avec l'accord de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) et assurer le suivi des fouilles. Parallèlement, des visites du site ainsi qu'un week-end portes ouvertes ont été organisés. Des actions de sensibilisation à l'archéologie ciblées ont été menées autour de ces fouilles, comme un travail avec la MDS du Sud-Essonne afin d'organiser des ateliers réunissant les usagers et les travailleurs sociaux ou encore un partenariat avec le collège Marie Curie d'Étampes où je suis intervenue pendant près de 2 mois auprès des classes. Grâce à ces actions, les habitants ont pu comprendre pourquoi le projet initial de bretelle d'accès prenait du retard et quels étaient l'objet et l'intérêt de ces fouilles.

Mon travail d'archéologue ne s'arrête pas à ces missions puisque je suis également les dossiers de demande de subvention d'associations essonniennes qui souhaitent porter des projets en lien avec l'archéologie sur le territoire.

J'effectue enfin des missions de sensibilisation auprès des publics scolaires. Cela me permet de présenter la diversité scientifique de l'archéologie à un jeune public découvrant l'immense potentialité de cette discipline et la multiplicité des atouts essonniens en la matière.





Faire converger tous les acteurs travaillant dans le champ de l'éducation aux images

Professionnels de la culture, de l'éducation ou de la jeunesse, relevant du champ public ou du secteur associatif, voire privé... de très nombreux professionnels utilisent l'image, fixe ou animée, comme outil de transmission (ou d'apprentissage) dans la relation particulière qu'ils nouent avec leur public. La journée Passerelle « Arrêt sur image(s) » d'avril 2012 a été pensée pour répondre aux besoins de ressources et de cohésion du réseau d'action publique de l'éducation aux images, le réseau des acteurs intéressés par les questions de transmission par le biais de l'image.

De ces rencontres sont nés plusieurs projets et des nouvelles communautés associant des acteurs de nature différente. Ainsi, l'UDMJC, Cinessonne, ARCADI et le Conseil général ont pu monter ensemble un projet de « parcours de cinéma en festival » impliquant des jeunes de plusieurs MJC tout au long du 14º festival du cinéma européen en Essonne.



La culture comme vecteur d'insertion des jeunes

Une première convention a été signée avec l'association REMPART en vue de permettre la participation de 60 jeunes Essonniens, dont 19 bénévoles relevant de structures sociales, à des chantiers de restauration du patrimoine. Les chantiers proposés se sont déroulés dans toute la France. Un partenariat spécifique a été développé avec la mission locale des Ulis qui a permis à 15 jeunes déscolarisés de participer également à ces chantiers. À l'issue de leur participation, ces jeunes se sont vus remettre officiellement un livret de compétences conçu par REMPART. Ce guide contient des conseils de professionnels de la restauration du patrimoine, de la formation et de l'insertion professionnelle, et est ainsi destiné à être utilisé dans le parcours d'insertion des jeunes. Les valeurs et capacités qu'ils ont pu acquérir lors de ces chantiers peuvent ainsi être mises en avant pour la suite de leur parcours professionnel.

Le travail sur la contribution du Département à la consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle

Dans l'objectif de réaffirmer sa vision d'une éducation artistique et culturelle inscrite au cœur d'un développement culturel durable et solidaire, le Conseil général a adressé une contribution dite « spontanée » au Ministère de la culture pour proposer de :

- participer à la réflexion engagée, au niveau régional et/ou national, avec l'ensemble des acteurs de l'éducation artistique et culturelle et de ses partenaires,
- devenir un territoire d'expérimentations autour de l'une ou l'autre des réflexions développées (gouvernance territoriale, approche ciblée autour de l'éducation aux images, processus créatif).



Soutenir le sport

La Maison départementale des comités sportifs

La MDCS met à disposition des acteurs du sport essonnien un ensemble de services et d'outils visant à mieux accompagner le développement, l'organisation et la promotion des disciplines sportives dans le département de l'Essonne. L'équipement départemental est également un espace public tourné vers les dirigeants et les bénévoles d'associations pour faciliter et simplifier leurs démarches administratives auprès du Département.

La MDCS a travaillé en 2012 à la mise en œuvre de la nouvelle compétence départementale liée au développement des sports de nature. Les actions adoptées dans ce cadre sont portées par la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires des sports de nature (CDESI).

Les membres de la CDESI ont adopté en 2012 la mise en place de trois sous-commissions départementales dont les travaux de séances sont consacrés à l'animation des sports de nature, à la gestion des espaces sites et itinéraires des sports de nature et à l'usage partagé des lieux de pratique de sports de nature.

Actions en partenariat avec la Fédération Française de Rugby

Différentes actions ont été menées conjointement avec la Fédération Française de Rugby (FFR) portant sur la réalisation d'articles, de participations à l'enseignement dans le cadre du diplôme universitaire de médecine du rugby, et dans le cycle de la formation continue des entraîneurs et arbitres. Rappelons la réalisation de l'ensemble des bilans cardiologiques pour les équipes de France XV masculine et féminine, 7 masculins et féminins, moins de 20 ans et Pôle France. La Fédération Française de Rugby (FFR) ayant le désir d'implanter plus largement le « Rugby à Toucher », elle a sollicité le PDMS pour réaliser les bilans initiaux et finaux des suiets dans le cadre de l'évaluation d'une action « Sport santé ». Cette action menée à terme pour l'année 2012, est reconduite en 2013 avec le personnel du Conseil général de l'Essonne sur le site d'Évry.



Interview de Claire LE QUERHIC, Directrice adjointe à la Direction des sports, de la jeunesse, de la coopération et des associations



La nouvelle politique sportive

À la direction des sports, de la jeunesse, de la coopération et des associations, l'année 2012 a été marquée par un projet d'envergure : la refonte de la politique sportive de l'Essonne. Ce projet a mobilisé l'ensemble des agents de la direction et a été piloté par Vincent GRASTEAU chargé de mission des projets transversaux. La mise en place de ce projet a permis d'impulser le mode projet au sein de la direction et été riche d'enseignement par l'aspect transversal que ceci a nécessité.

Ce projet a tout d'abord commencé en 2010 par un travail d'état des lieux du sport en Essonne s'appuyant notamment sur les Assises du sport, organisées par le Comité départemental olympique et sportif, ainsi que de la politique sportive départementale. Les associations sportives, les clubs de haut niveau et les comités sportifs ont été rencontrés ainsi que les directions des sports des communes du Département. Le constat suivant a pu être établi :

- même si la politique sportive départementale adoptée en 2007 était incitative et ambitieuse, elle ne remplit pas suffisamment son rôle vis-à-vis des publics prioritaires ciblés (personnes handicapées, femmes...);
- la dynamique territoriale liée au sport de haut niveau s'effectue dans un esprit de concurrence au sein des mêmes disciplines sportives et sur les mêmes territoires.

 Ce diagnostic a fait écho aux priorités du nouvel exécutif départemental qui a acté la refonte de la politique sportive départementale. Un travail transversal a alors débuté afin de fédérer au sein de ce nouveau document toutes les dimensions sociétales du sport : l'intégration des publics prioritaires, les exigences liées au développement durable, la lutte contre les discriminations, la santé, l'égalité femme-homme (actuellement les femmes représentent 24 % des dirigeants associatifs).

La politique sportive adoptée en 2012 intègre 5 nouveautés majeures :

• Les aides accordées aux associations et comités sportifs deviennent conditionnalisées. L'idée est ici de sortir d'une logique de guichet pour aller vers une logique de partenariat avec les acteurs sportifs départementaux. Le financement en fonctionnement se fait dorénavant par 2 canaux : tout d'abord une somme forfaitaire est allouée à chaque structure. Jusqu'ici 7 € étaient versées par licencié aux clubs sportifs. Avec la nouvelle politique, une somme de 7 € est accordée mais est conditionné au respect de 4 critères (chaque critère non respecté baissant la subvention de 0,5 € par licencié). Les organisations sportives doivent ainsi accepter les tickets sport et la Carte jeune ; avoir au minimum 30 % de femmes ou

d'hommes dans leur comité sportif et tendre vers la parité en 2015 ; accueillir 5 personnes en handisport ou en sport adapté pour les structures de plus de 300 licenciés et avoir une école de sport (c'est-à-dire avoir une section pour les enfants de moins de 12 ans). Si chaque critère est rempli, les organisations atteignent les 7 € obtenus auparavant. L'autre type de financement repose sur les fonds spécifiques qui sont soumis à l'obtention du label sportif (critères concernant le nombre d'emploi de jeunes et sur la cohérence territoriale des projets).

- Des tickets sport seront délivrés aux personnes en insertion. Cela permet de sortir de la logique dominante d'aide à la structure pour aller vers l'aide à la personne. Ces tickets seront distribués dans le cadre des accompagnements sociaux des publics en insertion. En leur permettant d'accéder à une pratique sportive régulière, le Conseil général souhaite agir sur l'ensemble des leviers de l'insertion sociale.
- L'aide en investissement pour l'acquisition de petit matériel constitue une nouveauté de la politique sportive départementale et répond à un réel besoin des associations.
- La pluri annualité des financements devient possible pour les projets portés par les comités sportifs ou les clubs et nécessitant une prise en compte sur plusieurs années.
- La mutualisation des moyens humains et matériels devient la règle pour les clubs de haut niveau. Ceux qui ne la respecteront pas verront leurs financements départementaux diminuer de moitié par rapport à l'exercice budgétaire précédent. Par ailleurs le Conseil général continuera à accorder des fonds directement aux sportifs de haut niveau si ceux-ci s'engagent à donner des contreparties au Département, par exemple en devenant des ambassadeurs de l'Essonne.





Mise en place d'appels à projets «En route vers les JO 2012»

Dans le cadre de l'organisation exceptionnelle des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été qui se sont déroulés à Londres du 27 juillet au 9 septembre 2012, le Département de l'Essonne s'est associé au Comité Olympique et Sportif Français en obtenant le label officiel de « Soutien du sport français et de l'équipe de France Olympique ». Le Département a mis en œuvre plusieurs actions spécifiques afin de favoriser la mobilisation des Essonniens autour de cet événement tout en privilégiant l'animation du territoire.

Ce projet a constitué un nouveau mode de financement permettant de cibler des objectifs spécifiques que souhaitent développer la DSJCA dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sportive départementale.

- Appel à projets « sac Ados JO 2012 » auprès des jeunes les meilleurs projets portant un véritable engagement citoyen ont été récompensés. Les projets devaient s'inscrire dans une des thématiques suivantes : handicap, environnement, santé, lutte contre les discriminations, volontariat, éducation par le sport.
- Appel à projets auprès de structures (associations et autres) du département «L'Essonne en route vers les Jeux Olympiques et Paralympiques de Londres 2012 ». 11 projets ont été subventionnés.



Soutenir les associations

Le développement de la vie associative s'est organisé autour d'un enrichissement des missions traditionnelles du Conseil général et d'actions déconcentrées sur le territoire départemental notamment dans le cadre de la Mission Sud-Essonne.

Le Conseil général organise pour les cadres bénévoles associatifs des formations gratuites destinées à les accompagner dans la gestion et le développement de leur association. En 2012, le plan de formation a été réajusté et s'est organisé autour de formations pluridisciplinaires réparties en 8 grandes thématiques (notamment la gestion d'une association, la communication, les ressources humaines, le montage de projet...) auxquelles se sont ajoutées des formations dédiées à la lutte contre les discriminations, au développement durable et à la jeunesse. Ainsi, 1 399 bénévoles se sont inscrits pour participer à ces formations.

De plus, lors de la journée dédiée aux « 3^{es} rencontres départementales de la vie associative » plus de 120 bénévoles ont été présents et ont participé aux formations sous forme de « speed formation associative » sur les quatre sujets suivants : financement, gestion, législation et découverte de l'informatique.

En septembre 2012, un outil informatique alliant « logiciel métier » et « E-administration » a été lancé. Il se caractérise par les éléments suivants :

- un outil de monitoring, de reporting et de pilotage pour le Département ;
- une solution informatique dématérialisée, d'information et de suivi personnalisé des bénévoles. À ce jour, 250 bénévoles se sont créés un espace

personnel pour gérer leur parcours de formation.



Enfin, le Département a obtenu l'accord ministériel pour la délivrance du Certificat de formation à la gestion associative. Il s'agit d'attester qu'un bénévole a bien suivi un parcours de formation à la gestion associative reconnue par le Ministère en charge de la vie associative. La cellule formation du Centre de ressources expérimente un cursus 2012-2013 afin d'évaluer la volumétrie de la charge de travail et des contraintes administratives que ce dispositif implique. Si cela s'avère faisable, le Département disposera pour 2013 d'un dispositif de valorisation du bénévolat capable de créer des passerelles vers le dispositif de valorisation des acquis d'expérience. Dans le cadre des formations, le Département pourra délivrer ce certificat aux bénévoles qui auront suivi une formation théorique et pratique en vue de l'exercice de responsabilités bénévoles dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association.



Agir en faveur de la jeunesse

La mise en œuvre de la refonte des politiques Jeunesse

Considérée par le Département de l'Essonne comme une des priorités de l'année 2012, elle a pour objectif de mettre en place de nouvelles politiques sur le territoire :

• Mise en œuvre des engagements pour la jeunesse : le nouveau positionnement du service jeunesse en qualité de pilote de la démarche et des engagements jeunesse.

Le service jeunesse s'est ainsi vu confié en 2012 le pilotage de l'ensemble de la démarche jeunesse passant ainsi d'une qualité d'accompagnateur de la démarche à pilote des engagements en lieu et place de la mission jeunesse dédiée et spécialement créée pour la mise en place des nouveaux engagements pour la jeunesse. Ce replacement positionne ainsi le service dès 2012 sur une vision de portage de projets transversaux et d'animateur départemental jeunesse.

• Suivi, coordination et portage transversal des actions: la poursuite des actions de la mission jeunesse. Le Département a, en 2012, assuré la continuité du suivi des engagements jeunesse en assurant la transversalité du portage des actions jeunesse au travers de l'organisation, la tenue et le suivi de comités techniques intersectoriels. Ces comités regroupant l'ensemble des partenaires internes à la démarche jeunesse ont été complétés de réunions de bilan des actions portées par chacune des directions partenaires dans le cadre de l'élaboration des feuilles de route jeunesse.

• Mise en place des actions phares :

- > Le fonds d'innovation jeunesse (FIJ) : l'année 2012 a vu se tenir 2 sessions du FIJ, la première en juillet, la seconde en novembre 2012. Ces 2 sessions ont permis le soutien de 12 projets pour un montant total de subventionnement de 230 000 €. L'année 2012 a permis de soutenir des projets axés prioritairement sur l'insertion des jeunes sur le territoire essonnien de 6 collectivités territoriales et 6 associations. Les critères définissant le montant de l'aide (insertion, effet levier pour le territoire, partenariat, transversalité, consultation et co-construction des jeunes) ont fait l'objet d'une réflexion et doivent ainsi être redéfinis pour les sessions de l'année 2013. Ils intègreront davantage les valeurs portées par la collectivité et la politique jeunesse.
- > Le forum jeunesse. Le 1er forum jeunesse s'est tenu le 18 octobre 2012 à Corbeil Essonne en présence de 200 personnes (partenaires jeunesse, jeunes, élus, stands de partenaires). Celui-ci a eu pour objectif de permettre de continuer à entendre la parole des jeunes et de déterminer des problématiques prioritaires afin de fixer des nouveaux droits pour la jeunesse. Il a été ainsi validé d'axer le prochain forum de mai 2013 sur la thématique des stages. L'année 2013 verra se tenir 2 forums.
- > Troisième sac Ados monde : un appel à projet « sac Ados JO 2012 » a vu l'attribution de 19 sacs Ados pour l'été 2012. L'aide attribuée a été augmentée passant de 160 € à 220 €. Les appels à projet devaient intégrer l'une des 5 thématiques suivantes : la lutte contre les discriminations, le bénévolat, le handicap l'éducation par le sport, la santé et l'environnement. Les projets se sont déroulés pendant les Jeux olympiques et paralympiques sur Londres et sa région.
- > Service civique : une délibération fixant les grandes orientations du dispositif service civique a été adoptée le 2 juillet 2012.

Celle-ci fut complétée en novembre 2012 par l'adoption en Commission permanente d'une délibération adoptant l'affectation des 10 premiers volontaires au service civique ainsi que la demande d'agrément au dispositif de la collectivité. 7 missions ont été créées affectant 10 ieunes volontaires au sein du Conseil général. La fin d'année 2012 a permis de déposer et faire valider la demande d'agrément par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. La validation définitive de l'agrément par l'agence nationale du service civique interviendra en début d'année 2013 pour un recrutement des jeunes volontaires au cours du 1er trimestre 2013.

> Portail web jeunesse : la délibération du 2 juillet 2012 instituant le nouveau dispositif Carte jeune transforme le site

Carte jeune actuel en un véritable portail web jeunesse ayant pour objectif de centraliser exhaustivement l'information à destination des jeunes et de fédérer le réseau jeunesse du territoire. L'année 2012 a donc permis au service jeunesse de participer, en étroite collaboration avec la direction de la communication et de l'Information, à la conceptualisation du nouveau portail web jeunesse. Le service jeunesse a ainsi participé activement à la phase de création de ce site dès la fin de l'année 2012 (rédaction articles, arborescences, applications et fonctionnalités....). Celui-ci doit être mis en ligne au lancement de la nouvelle carte jeune 2013.





La nouvelle Carte jeune

Le projet de la nouvelle Carte jeune s'est construit tout au long de l'année 2012. En effet, après une phase de conceptualisation du projet réalisée au cours du 1er semestre (COPIL, groupes de travail intersectoriel et transversal), la nouvelle Carte jeune fut adoptée en Assemblée départementale le 2 juillet 2012. Celle-ci correspond à une refonte totale du dispositif (dématérialisation, spécialisation, acquisition de matériel numérique, modification de la tranche d'âge, gratuité, date de lancement...) permettant de répondre aux nouveaux objectifs fixés par la collectivité et aux nouveaux engagements pour la jeunesse: public prioritaire, développement durable, lutte contre les discriminations, accompagnement, citoyenneté, autonomie... La mise en œuvre et le lancement d'un marché public encadrant strictement le nouveau dispositif a permis de lancer opérationnellement la construction du projet dès octobre 2012. Il est ainsi prévu le lancement du nouveau dispositif Carte jeune au printemps 2013. La construction du budget 2013 a, de ce fait, dû intégrer les nouveaux éléments de la nouvelle Carte jeune en inscrivant pour la première fois des dépenses d'investissement au budget de la jeunesse à hauteur de 1 900 000 € correspondant à l'achat de tablettes numériques.



Le dispositif «Sacs ados»

Chaque année, le Conseil général de l'Essonne met à la disposition des structures jeunesse du Département, des packs Sac ados pour permettre aux jeunes Essonniens d'organiser un projet de vacances autonomes.

L'année 2012 a vu une augmentation du nombre de formations organisées dans le cadre de ce dispositif 35 %, ceci afin de prendre en compte les demandes exprimées par les structures partenaires l'année passée. À ce titre, il a été ajouté des formations portant sur les thématiques suivantes : « associer les parents » et « gestion du budget ». Ces formations ont un double objectif : permettre la mise en place efficace sur le territoire de l'échange de pratiques et d'expériences en matière de politique jeunesse, mais aussi de faire vivre et évoluer le réseau jeunesse mis en place au début du dispositif.

Les réflexions menées préalablement sur un dispositif d'aide au départ à l'autonomie vers l'étranger se sont bien concrétisées. Les départs « Sacs ados Europe » ont concerné cette année 456 bénéficiaires sur les 1308 sacs attribués (35 %, identique à l'année 2011). Pour mémoire, l'objectif de base était de permettre à des jeunes déjà partis par le biais de ce dispositif, d'élaborer un projet plus abouti au sein d'une démarche accélératrice d'apprentissage dans un contexte sécurisé (assurance européenne).

L'objectif de parité fixé dans le cadre du dispositif a été respecté cette année avec une répartition à parts égales : 50 % de filles et 50 % de garçons attributaires de sac Ados contre une répartition en 2011 de 44 % et 56 % en faveur des garçons.

Un prix départemental « Bons plans de vos vacances » a été organisé. Plus de 77 jeunes bénéficiaires du dispositif ont présenté cette année, à leur retour de vacances, un témoignage sur leur séjour (exposition photo, DVD, carnets de bord...) soit une augmentation de 17 jeunes par rapport à 2011.





Favoriser l'épanouissement des Essonniens-nes par l'accès facilité à la culture et au sport

La préservation du patrimoine historique et artistique

Contrôle sur les archives publiques territoriales

La totalité des communes ayant été inspectées de 2002 à 2008, 14 inspections ou visites de conseil [10 en 2011] ont été menées auprès des collectivités locales dont 6 concernaient des avis techniques pour des bâtimentsdomaine en hausse ; une visite a concerné un établissement hospitalier, 8 visites de conseil ont concerné des services du Conseil général ou de l'État et trois tableaux de gestion ont été élaborés (un en 2011). Une demande d'agrément pour l'externalisation (AGO) a été traitée en 2012 (visite et rapport). Le contrôle des éliminations d'archives publiques a porté sur 6 590 ml (dont 1 611 ml pour les collectivités territoriales), soit une augmentation notable par rapport à 2011 (+50 %) [4432 ml et 1324 ml pour les collectivités territoriales].

Collecte et traitement de fonds

963 ml ont été intégrés aux fonds des Archives en 2012, soit un accroissement de 28 % par rapport à la collecte de 2011 (760 ml), se répartissant ainsi : 724 ml archives contemporaines, 139 ml archives modernes, notariales, communales, privées). Les fonds d'archives contemporaines se répartissent en : 486 ml d'archives de conservation définitive sur le site de Chamarande et de 339 ml d'archives éliminables à terme sur le site de white lawer saltin Di noir Deguillet unit

eny surrich

Le volume des fonds classés en 2012 représente 605 ml. soit une augmentation de 42 % par rapport à 2011, hausse explicable par la prestation de classement (240 ml). 623 ml d'archives ont été éliminés sur le site de Bondoufle

Conservation préventive et restauration de fonds

En 2012, le montant des restaurations s'est élevé à 31 000 €, concernant essentiellement des plans de la série S (travaux publics et transports), dans la perspective d'une exposition sur les ponts en 2013, ainsi que des minutes notariales (programmation pluriannuelle commencée en 2012); les dépenses de désinfection et reliure se sont montées à 35915€, traduisant l'attention portée aux mesures de conservation curative (matrices cadastrales essentiellement et programme arrivant à son terme). 22 135€ ont été affectés au dépoussiérage de minutes notariales afin d'optimiser les ressources dédiées au classement (prestation nouvelle, reconductible les prochaines années). Le programme de numérisation 2012 a terminé la numérisation des plans du cadastre rénové (commencé en 2010, tranche de 2012 se portant à 28567€) et entrepris une politique de sauvegarde des cédéroms (5 532 € - achevée en 2012) pour un budget de 42 467 €. Cette action vise non seulement à faciliter la diffusion de l'information, mais aussi et surtout à sauvegarder des documents fragiles ou très fréquemment consultés.

Protection, suivi et valorisation du patrimoine mobilier

En 2012, la conservation des antiquités et objets d'art a effectué 7 récolements, avec comme focale la mise à jour de la connaissance du patrimoine à la suite de projets globaux de restauration, de l'acquisition de nouveaux fonds par des collectivités et dans le cadre du suivi de

patrimoines spécifiques (Maison Russe de Sainte-Geneviève-des-Bois, observatoire Flammarion à Juvisy-sur-Orge et patrimoine étampois). Depuis 2003, 138 communes sur 196 ont été récolées : l'actualisation des récolements dans les 58 communes restantes demeure l'action prioritaire de la CAOA pour les années à venir.

La Commission départementale des objets mobiliers (CDOM) s'est tenue le 29 novembre 2012 : elle a permis de valider les propositions de protection concernant la collection Foujita et 5 objets appartenant à des collectivités territoriales (communes de Cerny, Champmotteux, Chalou-Moulineux et Conseil régional). La reprise et migration des données dans le cadre du projet global de réinformatisation a également concerné les données de la CAOA.

Communication des fonds et recherches

Les chiffres de fréquentation de la salle de lecture sont en baisse pour le nombre de séances de travail (1899 séances pour 2012 contre 2 279 en 2011 soit -17 %), mais relativement stables pour le nombre d'articles communiqués (9690 contre 10158 en 2011), avec comme facteurs d'explication : la fermeture hebdomadaire du jeudi effective depuis novembre 2011, et celle intervenue pendant 3 semaines en février 2012 pour des raisons de sécurité. Il faut souligner la hausse exponentielle des recherches effectuées par les Archives : 1363, soit une hausse de 181 % par rapport à l'année précédente (752 recherches); cette évolution remarquable s'explique notamment par la collecte des fonds des conservations des hypothèques, et devrait se poursuivre dans les prochaines années du fait de l'entrée prévisible d'autres fonds également générateurs de demandes de recherche.





articiper à l'essor de l'Essonne est un défi que le Conseil général a choisi de relever depuis de nombreuses années. L'importance stratégique et la multitude des débats actuels sur l'avenir de l'Île-de-France, renforce la nécessité, pour le Département, de s'impliquer dans le projet du Grand Paris, et de préparer les futures grandes négociations contractuelles avec l'État, la Région et les autres partenaires institutionnels. La politique départementale de préservation du cadre de vie s'inscrit notamment dans le domaine des déplacements où l'amélioration de la diversité et de la qualité des modes de déplacements ancre l'Essonne dans une perspective de développement durable et solidaire.

Positionner l'Essonne au cœur des enjeux sur l'avenir de l'Île-de-France et défendre les projets essonniens d'échelle métropolitaine

Les grands projets d'aménagement et de développement territorial dans la dynamique de métropole francilienne

Paris Saclay

L'année 2012 a marqué un tournant dans la mise en œuvre du projet «Paris Saclay», pour laquelle la DAD a coordonné l'intervention du Département :

- aménagement opérationnel : enquête publique de la ZAC Polytechnique, consultation publique préalable à la ZAC du Moulon ;
- installations des organismes de recherche/entreprises : livraisons des centres de recherche d'Horiba, PCRI (Pôle commun de recherche en informatique), Digiteo, lancement des travaux du nouveau centre de recherche et développement d'EDF, de l'École centrale et de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique ;
- transports : étude de la SGP pour la ligne de métro automatique, DUP et enquête parcellaire du TCSP Polytechnique-Christ de Saclay, étude RD 36 et aménagement du Christ, etc. ;



• étude et travaux d'aménagement de la zone d'activités de Courtaboeuf (6 M€ au CPRD), étude sur les capacités de développement du secteur de la Bonde à Massy, étude sur l'évolution de la gestion des eaux pluviales et usagées du plateau, enquête publique de la zone de protection naturelle, agricole et forestière, comités de pilotage du CDT, etc.

Le Pôle d'Orly

En 2012, le Département s'est fortement impliqué pour défendre sa vision stratégique et ses priorités sur ce territoire :

- participation aux travaux et contribution écrite du Département dans le cadre de la Commission pour l'avenir de l'aéroport d'Orly, créée par l'État ;
- avis sur le projet de nouveau Plan d'exposition au bruit (PEB), voté par l'Assemblée départementale le 12 mars 2012 ;
- partenariat avec Aéroports de Paris sur ses projets d'aménagement et de développement de la plateforme aéroportuaire : projet « One Roof » (jonction des bâtiments d'Orly Sud et Ouest), Cœur d'Orly et Orlytech;
- coopération avec la Société du Grand Paris dans le cadre des comités techniques et de pilotage de la gare Aéroport d'Orly du réseau Grand Paris Express ;
- partenariat avec l'Établissement public d'aménagement Orly Rungis Seine Amont dans le cadre de l'élaboration du Contrat de développement territorial du Grand Orly (contribution au diagnostic et à la définition des orientations, à l'évaluation environnementale.

EVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE...

- > La finalisation du Pacte régional pour l'emploi, le développement économique et la formation, signée le 15 septembre 2012
- > La signature du Contrat de redynamisation de site de défense (CRSD) de la base aérienne 217 le 15 mars 2012 afin d'accompagner la fermeture de ce site
- > Le séminaire de restitution du Schéma touristique de l'Essonne
- > Remise des prix de la jeune entreprise innovante de biotechnologie pour l'environnement, l'agronomie et l'industrie le 25 octobre 2012

CHIFFRES CLÉ

Un soutien renouvelé aux collectivités : 19,5 millions d'euros

versés en 2012 pour des opérations réalisées dans le cadre des dispositifs contractuels du Département



La requalification urbaine et économique autour d'un site propre de transport en commun des RN 7 et RN 20

Le Département mène depuis 2008 des réflexions approfondies avec les communes et les intercommunalités concernées pour transformer la RN 20 et la RN 7 en boulevards urbains, accueillir un site propre de transport en commun (Massy-Arpajon, Orly-Évry/Corbeil-Essonnes) et réaménager les territoires qu'elles traversent.

Deux schémas de référence ont ainsi été lancés et visent à définir une stratégie territoriale partagée pour le réaménagement d'ensemble de ces axes et de leurs abords, en vue de mettre en cohérence les multiples projets qui sont et seront engagés.

Les partenariats essonniens

Une convention de partenariat avec la ville de Paris pour faire vivre « la métropole du quotidien »

Le creusement des inégalités économiques et sociales justifie la nécessité de repenser la « question métropolitaine » en s'appuyant sur le rayonnement international de Paris, ainsi que sur le souhait des élus de la capitale de mieux partager les atouts de celle-ci. La ville de Paris et le Département de l'Essonne ont ainsi souhaité mettre en place « une convention de partenariat métropolitain ». Cette coopération est conçue pour conjuguer deux ambitions majeures : le développement d'actions concrètes et visibles pour les deux collectivités et la reconnaissance de la place de l'Essonne dans le contexte métropolitain.

La convention, votée par l'Assemblée départementale le 22 octobre 2012, donne un cadre aux différents projets de coopération identifiés comme prioritaires par les deux collectivités autour de trois thématiques : politiques liées à l'innovation (soutien aux jeunes entrepreneurs,

promotion de l'expérimentation), à la culture et aux loisirs (outils de communication, partenariat pédagogique, coopération sur l'art contemporain et la photographie) et aux personnes âgées et handicapées (coopération entre les MDPH et avec les EHPAD).

Interview d'Anne CHOBERT. chargée de mission à la Direction de l'aménagement et du développement



En tant que chargée de mission à la Direction de l'aménagement et du développement, je m'occupe avec mon collège Miguel FIGUEIREDO des questions relatives à l'urbanisme au sein d'un pôle dédié.

Notre travail consiste, d'une part, à suivre l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme en Essonne aux trois échelles : régionale dans le cadre de la révision du Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) réalisé par la Région, intercommunale à travers le suivi des Schémas de cohérence territoriale (SCOT) et communale par le biais des Plans locaux d'urbanisme (PLU). Dans ce cadre, nous représentons

le Conseil général au sein des réunions consacrées à chacun de ces documents, avec l'objectif principal d'y favoriser la prise en compte des enjeux, orientations et projets départementaux. Une fois ces documents arrêtés (c'est-à-dire votés par la collectivité qui les a élaborés), ils sont soumis pour avis au Département, qui dispose alors d'un délai de 2 à 3 mois pour rendre cet avis (considéré comme favorable une fois ce délai passé). Son élaboration nécessite un travail d'analyse et de production rapide de la part de notre équipe, qui mobilise également les autres directions sur les thématiques les concernant (déplacements, environnement, habitat, collèges...). D'autre part, nous effectuons un travail de conseil auprès des différentes directions du Conseil général dont les projets nécessitent une expertise en urbanisme. Celle-ci peut porter sur des questions liées à la voirie, aux Espaces Naturels Sensibles (ENS), aux collèges, aux propriétés départementales, etc. Enfin, de manière à favoriser le partage d'informations sur l'urbanisme et la transversalité au sein des services départementaux, nous tenons à jour un espace dédié sur Egram, qui permet notamment de suivre l'activité du pôle (réunions) et l'évolution des documents d'urbanisme en Essonne. L'actualité 2012 a été marquée par la révision du

SDRIF, document d'aménagement et d'urbanisme visant à donner un cadre à l'organisation de l'espace francilien à l'horizon 2030. Il avait été révisé une première fois en 2008 mais deux évolutions législatives majeures ont repoussé son approbation définitive. la loi « Grand Paris » et les lois « Grenelle de l'environnement », en prévoyant de nouveaux objectifs et/ou projets à prendre en compte dans le schéma : réseau de transport public du « Grand Paris », objectif de construction de plus de 9 300 logements par an (contre 7 400 précédemment), limitation de la consommation d'espace, préservation de la biodiversité etc

La participation du Conseil général à la révision du SDRIF a tout d'abord pris la forme d'une contribution préalable, élaborée de manière transversale au sein des services départementaux et en concertation avec les intercommunalités essonniennes, qui a permis de réaffirmer la vision du développement du territoire essonnien, d'actualiser les grandes orientations pour une dynamique de croissance équilibrée, et de porter les projets structurants d'ampleur régionale et départementale. Elaborée durant la fin de l'année 2011 et le 1er semestre 2012, elle a été communiquée à la Région en juillet 2012.

Par la suite, le Conseil général de l'Essonne s'est plus particulièrement exprimé à deux reprises, durant l'été 2012 sur la première version du projet de SDRIF et en octobre 2012 sur le projet de SDRIF prêt à l'arrêt. À cette occasion, les principales demandes ont porté sur la reconnaissance des territoires essonniens dans la géographie stratégique régionale, la prise en compte des projets structurants pour l'Essonne et la place accordée aux Départements dans la gouvernance

Le document finalisé a été arrêté par la Région le 25 octobre 2012 et le Département est désormais sollicité pour rendre son avis sur ce projet début 2013.



Favoriser le développement économique, l'emploi et la recherche

Projet européen Cleantech **Incubation Europe (CIE)**

Le projet Cleantech Incubation Europe (CIE) est le résultat d'un appel d'offre européen lancé en 2011 dans le cadre du programme INTERREG IVC. Financé par le FEDER, il vise à promouvoir la coopération entre des territoires européens afin de développer des solutions communes dans le domaine des éco-activités (clean tech). Le projet entend aider les collectivités territoriales partenaires à choisir les politiques d'interventions et les instruments adaptés à leur situation locale dans la mise en place d'incubateurs et d'une filière « clean tech ». Le Conseil général travaille en collaboration sur ce projet avec l'association Nova Green et l'école Ensta-ParisTech afin de conduire une étude en Essonne sur les écoactivités et d'organiser un séminaire de restitution.

Il participe à des séminaires d'échanges de pratiques

entre des universités, des collectivités et des réseaux d'entreprises dans le domaine des éco-activités et de l'innovation. Lors des séminaires 2012/2013, ont été

Interview de Barbara CUFFINI-VALERO chargée de mission aménagement numérique du territoire à la Direction du développement économique et de la recherche

L'année 2012 s'est caractérisée par d'importantes décisions en matière d'aménagement numérique du territoire avec l'adoption par le Conseil général en Assemblée départementale de deux délibérations cadre.

Le 12 mars 2012, le Département a ainsi adopté son Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN). Celui-ci établit un diagnostic de la situation et les enjeux associés en concertation avec les acteurs du numérique (opérateurs, institutions partenaires) et du territoire (EPCI) et fixe un cadre de cohérence départemental du développement du très haut débit pour tous.

Suite à un long travail de concertation mené avec les acteurs et les partenaires de l'aménagement numérique (EPCI, Région, État,...) une délibération cadre complémentaire de mise en œuvre du SDTAN a été adoptée le 17 décembre 2012. Celle-ci fixe notamment le projet d'équiper le Département d'une infrastructure numérique de pointe pour relever les défis des prochaines décennies via la généralisation de la fibre optique sur le territoire et ainsi de tendre à couvrir la population essonnienne en très haut débit à horizon 2022, tout en définissant les modalités de l'action pour chacun des territoires en lien avec chaque EPCI concerné.

Ce projet stratégique pour le Département d'une valeur totale estimée à 140 millions d'euros s'étale sur une dizaine d'années et concerne le raccordement en très haut débit de 129 000 foyers, de plus de 200 zones d'activités et sites publics. Pour

abordées les thématiques suivantes :

- l'efficacité énergétique en milieu urbain,
- la commercialisation des innovations «clean tech».
- les énergies vertes et matériaux durables.

équiper l'ensemble des foyers concernés par le réseau d'initiative public, le plan d'action s'appuie sur un « mix

- le FTTH ou fibre optique jusqu'à l'abonné, à terme 129 000 prises en Essonne, (logements ou locaux professionnels),
- la montée en débit qui consiste à améliorer le débit existant en modernisant le réseau cuivre, soit 14000 prises. Cette politique répond aux enjeux posés par cette nouvelle responsabilité en matière d'aménagement numérique des Conseils généraux de réduire rapidement la fracture numérique, de veiller à la compétitivité des territoires et de contribuer à l'aménagement du territoire, à l'efficacité et à la modernisation

des services publics. L'année 2013 sera donc l'année du lancement des diverses procédures

Ainsi un syndicat mixte ouvert dédié à l'aménagement numérique est aujourd'hui en cours de création. Cette structure de gouvernance, porteuse du projet d'envergure départementale, devrait voir le jour fin 2013 ou début 2014. De plus sur les territoires actuellement les plus en souffrance en matière de débit, des solutions de montée en débit et satellite seront lancées dès 2013, afin que les foyers accèdent à une meilleure qualité de services rapidement.

Mon travail actuel consiste donc à mettre en œuvre ce schéma directeur, à coordonner l'action et les partenariats du Département en matière d'aménagement numérique du territoire et à suivre les engagements de déploiement des opérateurs privés.





Coopération entre le Conseil général de l'Essonne et la Municipalité de Wuhan

Depuis de nombreuses années, le Département de l'Essonne est engagé dans un partenariat avec la ville de Wuhan en Chine. Ces premiers liens universitaires ont abouti à la signature en 2007 d'un accord-cadre de coopération décentralisée autour de plusieurs volets : universitaire, économique (biotechnologies, optique, TIC, environnement), culturel et sportif.

La création d'un bureau de représentation du Conseil général à Wuhan en 2009 et l'ouverture d'un poste de chargé de mission permet d'approfondir les liens entre l'Essonne et la ville de Wuhan en y développant des collaborations dans les secteurs économique, éducatif et culturel. En 2011, la signature d'une lettre d'intention de nature plus économique a réitéré la volonté de renforcer les échanges notamment dans les secteurs des biotechnologies, des éco-activités, de l'optique et des technologies de l'information et de la communication (TIC). Officialisant des relations toujours plus étroites, Jérôme GUEDJ, Député, Président du Conseil général de l'Essonne, et Liangzhi TANG, Maire de Wuhan, ont signé un protocole de jumelage le 21 décembre 2012 à Wuhan.



Soutien à la croissance des Jeunes entreprises innovantes (JEI)

Le Département a adhéré en 2012 à Scientipôle Croissance, association issue de Scientipôle Initiative et dont l'objectif est de mettre à disposition des JEI un panel de services de nature à financer et accélérer des start-up au meilleur potentiel.

Le Département se trouve de ce fait plus directement impliqué dans l'accompagnement opérationnel des jeunes entreprises plus que dans leur financement. Les services fournis dans ce cadre sont de plusieurs types :

- appui à la mise en place de collaborations opérationnelles entre entreprises (sur le modèle suivant : le produit A d'une entreprise associé au produit B d'une seconde entreprise forment une gamme rencontrant un succès commercial multiplié auprès d'un nombre de clients supérieur à celui résultant des prospections commerciales séparées),
- accompagnement général des démarches marketing (outils directs mis à disposition),
- aide à la structuration des fonctions support (finances, administration, gestion des ressources humaines aux JEI, par nature de culture très scientifique mais en gestionnaire).

Au total, une trentaine de nouvelles entreprises essonniennes pourront bénéficier de cet appui tous les ans.

Le renforcement des dynamiques Économie sociale et solidaire (ESS) sur les territoires

L'ESS a été inscrite concrètement en 2012 dans les stratégies territoriales départementales. Il s'agit tout d'abord de l'intégration de la dimension ESS dans le cadre des diagnostics partagés préalables à la signature des futurs contrats avec les territoires et des contrats de cohésion sociale et territoriale.

Ensuite le Département a œuvré au renforcement des dynamiques locales en donnant une dimension départementale au Forum ESS de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge.

D'une manière générale la dynamique engagée à la fois au sein du Conseil général et avec les partenaires essonniens, a permis d'engager de nombreux chantiers qui participent à la cohésion du territoire.

Élargissement du dispositif de soutien à la mobilité internationale des étudiants essonniens à 4 grandes écoles essonniennes

Depuis 2011, le Conseil général s'attache à mettre en œuvre une nouvelle logique départementale de soutien à la mobilité internationale étudiante. Le dispositif départemental proposé s'adresse aux étudiants résidant en Essonne et inscrits dans les cycles supérieurs d'études universitaires Master ou Doctorat (hors formation en apprentissage et alternance) à l'Université-d'Evry-Vald'Essonne ou à l'Université Paris-Sud Orsay. Afin d'assurer une meilleure articulation du dispositif avec les filières d'excellence technologiques promues par le Département, les formations relevant des thématiques Optique/TIC, Santé/Biotechnologies et éco-activités sont privilégiées. Ces critères visent à maximiser l'impact de ce dispositif sur le traitement des jeunes essonniens dans les entreprises « high tech » de notre territoire. Depuis 2012, les étudiants essonniens de 4 grandes écoles d'ingénieurs publiques essonniennes sont désormais éligibles. Il s'agit des écoles Telecom Sud Paris, Telecom Ecole de Management, Institut d'Optique Graduate School et Ecole Nationale Supérieure d'Informatique pour l'Industrie et l'Entreprise qui ont adhéré à ce projet départemental.



Techinnov 2012

Dans le cadre de la convention qui lie la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne et le Conseil général - autour de quatre grands volets d'actions : anticipation des mutations économiques ; innovation et compétitivité des entreprises ; développement équilibré des territoires ; emploi, jeunesse, apprentissage et, environnement et développement durable - s'est tenue la 6º édition de Techinnov. Cette rencontre professionnelle à vocation régionale qui se déroule dans l'aéroport d'Orly s'articule autour d'une convention d'affaires, d'une convention de financement et des conférences/ateliers débats. L'objectif de l'événement est de permettre aux participants d'avoir le plus grand nombre de rendez-vous qualifiés et programmés dans la journée tout en garantissant un environnement professionnel et convivial.

Ce sont ainsi plus de 300 entreprises - principalement issues des secteurs de haute technologie (électronique, informatique, métaux-matériaux, optique, aéronautique, automobile, mécanique de précision, sécurité, énergie, biotechnologies,...) - 80 laboratoires (publics et privés), 70 donneurs d'ordres, 30 porteurs de projets, 50 participants étrangers et 50 financeurs, qui ont généré pas moins de 8 000 rendez-vous individuels (4 000 rendez-vous bilatéraux).

Techinnov



Renforcer l'équité territoriale

La refonte de la politique de contractualisation départementale

Interview de Nicolas RAGHAVAN, directeur adjoint à la Direction de la démocratie locale, de la contractualisation et de l'animation communales



L'année 2012 a été marquée par la création d'une nouvelle direction au sein du Conseil général : la Direction de la démocratie locale, de la contractualisation et de l'animation communales.

d'organisation est issu d'une orientation forte des élus départementaux, celle de revoir notre politique de contractualisation avec les partenaires du Département. Face à des contraintes budgétaires fortes il a semblé primordial à l'exécutif de revoir le fonctionnement actuel des contrats afin de pérenniser l'aide départementale accordée aux communes et aux établissements public de coopération intercommunale (EPCI). La pérennité passe par un engagement départemental de financement des projets sur 5 ans : cela permet à nos partenaires d'avoir une visibilité financière appréciée dans le contexte actuel et une lisibilité de l'action du Conseil général grâce au contrat unique.

Afin d'assurer la pertinence de ces financements sur 5 ans, les aides accordées ont été remises à plat afin d'assurer une cohérence entre les nouvelles aides

accordées et les priorités de l'action publique fixée par le Département.



Une fois ces états des lieux réalisés, un travail d'analyse s'est mis en place afin de dégager les enjeux de chaque territoire et de constituer des stratégies communes débouchant sur un programme d'action. Ces diagnostics sont actuellement présentés à nos partenaires en comité de pilotage rassemblant des élus du Conseil général, des communes et de l'EPCI concerné.

Le rôle de la nouvelle direction prend toute son ampleur à la suite de ce travail. Tout d'abord le pôle de direction s'occupe de présentation et de la validation des diagnostics sur chacun des territoires. Ce pôle «animation territoriale» assure un rôle d'ambassadeur de l'Essonne afin d'établir des accords de principe et financiers entre les collectivités partenaires et le Département. Il élabore avec la collectivité ou l'EPCI le



L'équipe de la DDI CC

contenu du contrat.

notre territoire.

Le pôle d'instruction assure ensuite la compatibilité entre les enjeux des diagnostics et les projets présentés et instruit les dossiers de demande de subvention retenus.

Le pôle administratif et financier assure le rôle de guichet unique pour toutes les demandes d'aide au Département afin de faciliter le traitement des demandes sur le territoire et assure la gestion du paiement des subventions accordées. Il établit aussi le budget nécessaire à la mise en œuvre de la politique contractuelle et les besoins de crédits pour le versement des aides.

Pour finir, un pôle de veille territoriale fédère les experts des services en interne afin d'assurer la mise à jour permanente des diagnostics réalisés.
Un pôle dédié à la démocratie locale a également vu le jour dans la nouvelle direction, dédié à la mise en place du Pacte citoyen dont l'animation des Conseils cantonaux. Ces lieux de rencontre entre élus et Essonniens constituent un espace de dialogue traitant les questions de la vie quotidienne des habitants de

En cherchant à uniformiser la politique contractuelle, et en lui donnant une cohérence administrative par la création d'une seule direction pour toute l'échelle de traitement des demandes, le Conseil général pose ainsi un principe ambitieux de sanctuarisation des aides financières aux collectivités locales. Ainsi nous travaillons à changer la logique contractuelle entre les acteurs du territoire pour sortir d'un système de quichet et tendre vers un réel partenariat.



Mettre en œuvre de nouveaux dispositifs à destination des agriculteurs

Dans le domaine de la politique agricole départementale, l'année 2012 a été caractérisée par l'adoption et la mise en œuvre du «Plan Végétal Environnement » et de la « Protection Intégrée » : ces nouveaux dispositifs à destination des agriculteurs essonniens ont pour objectif d'accompagner ceux-ci vers des pratiques agricoles plus durables. Ces dispositifs sont destinés en premier lieu aux publics prioritaires et aux territoires à enjeux environnementaux : jeunes agriculteurs économiquement plus fragiles, agriculteurs biologiques ou en conversion et zones de captages prioritaires en lien avec la qualité de l'eau.

La mise en œuvre de l'actualisation de la politique agricole départementale est conduite dans un cadre partenarial renforcé avec les acteurs agricoles ; elle s'est concrétisée par l'organisation de rencontres régulières avec les structures agricoles partenaires à l'initiative du Département et par la rencontre sur le terrain entre élus et acteurs du monde agricole.



Construire une politique de déplacement durable et solidaire

Les transports

Les infrastructures de transport

La section du projet de Tramway T7 située entre Villejuif et Athis-Mons est en travaux sur tout le tracé depuis 2011. La construction du terminus provisoire d'Athis-Mons et les raccordements routiers associés ont entraîné d'importantes mesures d'accompagnement pour canaliser la circulation pendant ces travaux.

Dans le même temps, la construction de la voie nouvelle à vocation multimodale « Barreau d'Athis » se poursuit. Les accords intervenus entre les principaux partenaires concernés par l'aménagement du grand pôle intermodal de Juvisy-sur-Orge, ont permis de fixer le coût du projet à 97 M€. Une convention de financement validée par tous les partenaires est en cours de signature. Tous les maîtres d'ouvrage vont donc pouvoir engager les études de niveau projet avec un calendrier de travaux d'avril 2014 à juin 2020, induisant des mises en service partielles dès que possible.

Le projet de centrale de mobilité

L'objectif principal de la centrale de mobilité MOBILESSONNE est de fournir à l'internaute toute l'information nécessaire à la préparation et à la réalisation de son voyage en Essonne ou à travers l'Essonne, via un site internet complet qui sera accessible en septembre 2013 sur un smartphone.

Le dispositif connaîtra plusieurs phases de développement permettant d'accroître, à chaque étape, son contenu et les services rendus aux internautes.

La première phase lancée fin 2012 a porté sur l'activation d'un calculateur (vianavigo) permettant de trouver son itinéraire en transport en commun, ainsi que des informations statistiques sur les déplacements.

La centrale est également dédiée aux informations sur les transports adaptés et solidaires, les transports scolaires, et les transports de marchandises. On y trouve aussi la carte des chantiers départementaux, et les conditions de circulation. Enfin, la possibilité est offerte à des contributeurs de participer à des forums et des groupes de discussion pour enrichir l'information.

La voirie départementale

Travaux routiers

- Contournement Sud d'Orly : le chantier relatif à la 1^{re} section de cette voie nouvelle s'est achevé en fin d'année ; le marché de travaux relatif à la seconde phase a été notifié, pour un démarrage en début d'année 2013.
- Dans le cadre de la création d'une liaison douce entre le Bois de Saint Eutrope et les berges de Seine, l'ouvrage de franchissement en souterrain de la RN7 à l'entrée sud de Ris-Orangis a été construit entre février et septembre. Sa mise en place spectaculaire a eu lieu en profitant du week-end de Pentecôte.
- La mise en place des protections acoustiques en rive de la RN20 sur le territoire des communes de Longjumeau, Ballainvilliers et Saulx les Chartreux s'est achevée en mai, les riverains ont pu retrouver le calme avant l'été.
- Réhabilitation de 2 ouvrages supportant la RN20 à Étampes, dont les gardes corps vétustes n'étaient plus aptes à assurer la sécurité des usagers. La difficulté spécifique de ce chantier pourtant essentiel à la conservation du patrimoine, était liée au maintien de conditions de sécurité acceptables pendant les travaux. Une programmation estivale du chantier associée à un important jalonnement en amont ainsi que la mise en place de dispositifs de balisage propres au milieu autoroutier, ont rendu possible ces travaux sans qu'ils occasionnent de retenue.

CHIFFRES CLÉ

Les aides départementales en

matière de transports scolaires représentent pour l'année scolaire 2011-2012 plus de 16,1 M au bénéfice de 70 455 élèves transportés.

Le service de transport PAM91, service d'aide à la mobilité, a effectué 47 876 courses par an au bénéfice de 410 usagers réguliers.





Toujours dans l'objectif de limiter la gène aux usagers, ce balisage a été mutualisé pour l'entretien des arbres d'alignement dont l'abattage a pu être réalisé en temps masqué. Cette transversalité entre les différents services de la Direction des déplacements mérite d'être souligné tant chacun a été acteur de cette réussite.

Schéma directeur de la voirie départementale (SDVD)

S'appuyant sur le bilan des réalisations du SDVD effectué en 2011, un rapport stratégique a permis de valider les principes d'évolution de la politique routière et de donner le cadre de révision du SDVD 2015.

La sécurité routière et le développement durable et solidaire sont les deux priorités fédératrices autour desquelles se structure la politique routière du Département. Trois axes priorisés s'y distinguent, la conservation du patrimoine, l'entretien et la modernisation du réseau (aménagements ponctuels au bénéfice de la sécurité routière et de la desserte économique, optimisation de l'exploitation, réhabilitation environnementale, ...), et le développement du réseau (opérations neuves, aménagements capacitaires, ...). La concertation en cours permet de débattre des principes de coopération financière avec les partenaires communaux et intercommunaux du Département, et d'exposer des règles déterminant le périmètre d'intervention départemental, s'appuyant sur :

- la définition d'une nouvelle hiérarchisation du réseau routier,
- des normes associées aux catégories hiérarchiques intéressant l'aménagement, l'entretien et l'exploitation des RD,
- une typologie de travaux appréhendant la notion d'intérêt départemental et de l'engagement financier correspondant.

Interview de Michel BARTOUCHE, responsable adjoint de l'Unité territoriale des déplacements Nord-Est, Gérard ROLAS et Alain SCHONBACHLER, patrouilleurs

Le métier de patrouilleurs constitue un maillon central du système de surveillance du réseau routier départemental. Le Conseil général s'occupe en effet de plus de 1 400 km de routes qui doivent être surveillées au quotidien en cas de dégradation de la chaussée ou d'accident entraînant des problèmes de circulation. Les patrouilleurs sont ainsi présents tous les jours sur le réseau routier afin d'en sécuriser la circulation en indiquant les dangers susceptibles d'être rencontrés par les véhicules sur la route (accidents, ralentissement, nids de poules, débris sur la voirie...). Ils sont également présents pour effectuer des petits travaux de balisage, de balayage et de réparation de trous sur la chaussée. À cette surveillance générale du quotidien s'ajoute des vérifications plus ciblées. Les patrouilleurs s'occupent ainsi également de vérifier les procédures de mise en sécurité des entreprises réalisant des travaux sur la voirie et leur respect des modalités d'exploitation de leurs travaux. Ils patrouillent également en période hivernale afin de faire remonter les informations sur l'état de la route. Grâce à ces données croisées avec celles de Météo France, les mesures permettant d'assurer la meilleure circulation possible en hiver sont mises en place (salage préventif et curatif, barrières de dégel...). Ces patrouilles hivernales s'effectuent principalement de nuit et un système d'astreinte se met donc en place entre le 1er novembre et le 31 mars. Le travail des patrouilleurs est ainsi un travail de terrain œuvrant pour l'amélioration de la sécurité routière et la connaissance du patrimoine routier départemental nécessitant une vision fine de son secteur (chaque patrouilleur se voit attribuer environ 70 km de voirie qu'il est tenu de parcourir 3 fois par semaine) et une réactivité devant chaque événement. Afin d'améliorer ces derniers points, et dans le cadre de la révision du Schéma directeur de la voirie départementale, les

équipes de patrouilleurs ont été dotées en 2012 de tablettes

numériques.

Les 20 patrouilleurs de la DIRDEP peuvent ainsi faire remonter

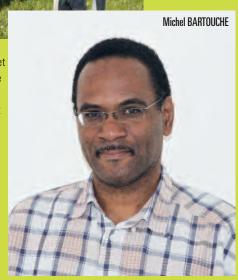
l'information immédiatement par mails auxquels ils peuvent joindre divers fichiers tels que des photos. Cela permet aux contrôleurs, les agents coordonnant les patrouilleurs et les différents acteurs de la voirie, de demander des interventions plus rapidement pour remédier aux problèmes constatés. La connaissance de l'état de la route et la réactivité d'intervention sont ainsi améliorées et les photos

géolocalisées apportent un avantage indéniable dans le travail au quotidien. Les routes départementales sont ainsi sécurisées plus rapidement.

Au-delà de cette expérimentation le deuxième objectif affiché du projet était de préparer la culture du

changement au sein des équipes routières en allant vers la numérisation et la dématérialisation des procédures. Le carnet de patrouille papier a ainsi laissé sa place à une version numérique plus facilement consultable et diffusable, ce qui est une avancée dans la transmission de l'information entre les agents. Bien que des détails techniques restent encore à régler à l'issue de la phase test d'utilisation des tablettes, la numérisation est aujourd'hui saluée par l'ensemble des patrouilleurs - et leur encadrement qui y voient un réel atout pour leur rôle de veilleur des routes de l'Essonne et ainsi assurer une gestion patrimoniale de meilleure qualité au service des Essonniens.







Plan d'actions pour un transport durable des marchandises en Essonne (PATDME)

Un « Plan d'actions pour un transport durable des marchandises en Essonne » (PATDME) est un document cadre et un outil d'aide à la décision pour les élus et les services départementaux. Il permet un positionnement clairement identifié du Département sur la problématique du transport des marchandises.

Ce plan qui porte une ambition stratégique territoriale forte « maîtriser durablement le fret » se décompose en 3 axes de travail opérationnels, et 16 actions concrètes et opérationnelles parmi lesquelles figure l'instauration d'un club « transport de marchandises » départemental réunissant l'ensemble des acteurs publics et privés concernés qui permettra d'assurer collectivement la mise en œuvre du PATDME.

Prévention et sécurité routière

Petits aménagements de sécurité routière (PASR)

Adopté en 2009, le programme des Petits aménagements de sécurité routière rassemble les aménagements de sécurité aux abords des établissements scolaires et la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. Au cours de l'année 2012, la Commission permanente a approuvé :

- 9 dossiers au titre des amendes de police,
- 4 dossiers au titre des subventions aux collectivités pour travaux sur voirie départementale,
- 21 dossiers au titre des subventions aux collectivités pour travaux sur voirie communale.

Mise en place du Schéma départemental de signalisation directionnelle, touristique, culturelle et des itinéraires cyclables

Permettant de rationaliser et de sécuriser les déplacements des différents usagers de la route, la modernisation de la signalisation directionnelle s'inscrit pleinement dans les enjeux majeurs de la révision du SDVD en Essonne.

Dans ce contexte, la démarche d'établissement/révision du Schéma départemental de signalisation directionnelle routière et cyclable a été relancée en 2012. Afin de répondre à une vision transversale intégrant l'ensemble des éléments associés aux déplacements des usagers, il est prévu, au-delà des pôles communaux, que soient pris en compte les zones d'activités/pôles multimodaux, les principaux sites touristiques et culturels, les espaces naturels sensibles, ainsi que les itinéraires cyclables.





Conforter la sécurité existante sur notre territoire

a politique de sécurité et de solidarité engagée par le Conseil général s'opère en partenariat avec le SDIS de l'Essonne et ce, afin d'organiser la prévention et les opérations de lutte contre l'incendie et de secours avec pour souci premier de protéger les habitants.

Organisme autonome et partenaire du Conseil général de l'Essonne, le SDIS participe à la politique de sécurité et de solidarité engagée par le département.

Le SDIS est placé sous l'autorité du préfet ou des maires pour ce qui concerne ses missions de prévention, de secours et de lutte, et sous celle du Président du Conseil d'Administration s'agissant de son fonctionnement administratif et financier.

Précurseur dans le paysage institutionnel français, le SDIS de l'Essonne a initié sa départementalisation dès 1973 et est financé par le Conseil général à hauteur de 98 % de son budget de fonctionnement. Ce lien resserré favorise la mutualisation d'actions et de moyens tout en permettant une distribution des secours de qualité et équitable, pour tous les Essonniens.

Les actions les plus connues des sapeurs-pompiers sont celles du secours sous ses différentes formes, mais leurs missions englobent également l'évaluation et la prévention des risques et l'éducation préventive.

L'amélioration de la qualité du service rendu à la population

Mériter chaque jour la confiance des usagers

Le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR)

Tous les cinq ans en moyenne, les sapeurs-pompiers de l'Essonne travaillent à adapter leurs moyens de secours en fonction des évolutions démographiques et urbanistiques du département. Le résultat de cette étude est le SDACR. Document majeur pour l'organisation des secours, il est élaboré sous l'autorité du Préfet. Il identifie l'ensemble des risques auxquels doivent faire face les sapeurs-pompiers

pour la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement. Pour l'actualiser, des études statistiques et cartographiques ont été menées et les informations sur les projets urbains planifiés sur 15 à 20 ans ont été intégrées.

Le télépaiement sur notre site internet

Depuis juin 2012, les usagers peuvent utiliser le système de paiement en ligne Tipi (titres payables par internet) pour le règlement des interventions payantes des sapeurs-pompiers (engagement des moyens sur des opérations hors-secours comme, par exemple, l'ouverture de porte non motivée par une urgence ou la destruction de nids d'hyménoptères hors voie publique).

Les actions innovantes du Sdis de l'Essonne

Concevoir des outils à la pointe des NTIC (SIRCO MAIRE)

Après un an d'utilisation par ses agents et les autorités préfectorales, le portail « Sirco91 » s'est étendu en 2012 avec l'ouverture d'un troisième espace dédié aux 196 maires du département. Du fait de leur pouvoir de police, les maires peuvent consulter la plateforme en ligne « Sirco91-maires » les avertissant, par mail et par un accès sécurisé, des événements opérationnels concernant leur territoire communal.

Devenu un outil incontournable, ce système d'information, de renseignement et de communication opérationnels (Sirco) démontre une nouvelle fois la capacité d'innovation du Sdis 91.

LES CHIFFRES CLÉS

1 056 M €

Sapeurs-pompiers professionnels (1 052 en 2011)

1 934 M €

Sapeurs-pompiers volontaires (1915 en 2011)

746 M € Jeunes formés

97,7 M € de budget de fonctionnement

14,1 M € de budget d'investissement

88 991 interventions dont 4 598 accidents de la voie publique; 5 676 incendies; 69 238 secours à personne; 9 386 opérations diverses; 93 risques technologiques

soit **243** interventions par jour en moyenne





Conforter la sécurité existante sur notre territoire

Favoriser la circulation de l'information et le contrôle de gestion (SIAP)

En 2012, le SDIS de l'Essonne a développé un portail web nommé «Siap» pour système d'intégration et d'aide au pilotage. Il permet de partager l'ensemble des données relatives au projet d'établissement telles que les tableaux de bord, les indicateurs et les applications utilisées par les différents services et groupements. Ainsi, en temps réel, les manageurs accèdent aux informations actualisées concernant les actions menées dans ce cadre.

Moderniser nos moyens de communication

D'ici fin 2014, les sapeurs-pompiers de l'Essonne communiqueront via un réseau radio numérique nommé Antares (Adaptation nationale des transmissions aux risques et aux secours) comme les autres services concourant aux missions de la sécurité civile. Depuis 2009, le SDIS prépare son déploiement. En 2012, un pylône de transmissions de 60 mètres de hauteur a notamment été construit à Etampes afin de relayer les transmissions Antares. La mise en place d'Antares, qui est une commande de l'État, représente un investissement financier conséquent pour le Sdis.



Répondre aux enjeux d'une administration performante : s'engager dans le développement durable

Mise en place d'un groupe d'ambassadeurs

Dans le cadre de sa démarche de développement durable, le SDIS de l'Essonne a créé un groupe d'ambassadeurs en interne. Ces agents de tous statuts, engagés dans ce projet de manière volontaire, participent à la sensibilisation des autres agents et à la bonne compréhension de la démarche. En 2012, plusieurs actions ont ainsi été développées dont deux journées d'information organisées dans deux groupements territoriaux. Afin d'enrichir leur culture sur le sujet et d'échanger avec d'autres collectivités engagées dans une démarche similaire, les ambassadeurs ont aussi participé à une journée d'étude à Loos-en-Gohelle, commune du Nord pionnière en matière de développement durable. Une rencontre avec le Sdis 59 a également permis d'échanger des idées « vertes ».

Bilan des émissions de gaz à effets de serre

La Direction du pilotage et de l'innovation (DPI) du SDIS 91 a réalisé en 2012 un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES). Obligation pour toutes les entreprises de plus de 500 employés, ce bilan GES analyse les émissions directes (chaufferies, moteurs) et les émissions indirectes (électricité, chaleur, vapeur) de l'établissement pour l'année 2011. Les résultats enregistrés ont été transmis au préfet de région. Ils constituent le point de départ d'un plan d'action dont l'objectif est la réduction de 20 % des ÉMISSIONS de gaz à effet de serre du SDIS en 2020.

Encourager le volontariat

Dans le cadre de « l'École ouverte », une opération spécifique intitulée « Pompiers Juniors » a été mise en place en Essonne grâce à un partenariat entre l'Éducation nationale et le SDIS 91. En s'adressant directement aux jeunes issus de quartiers sensibles, le SDIS de l'Essonne a pour objectifs de faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers dans certains quartiers, responsabiliser les jeunes en leur confiant des missions, développer des réflexes citoyens en matière de sécurité et susciter des vocations. Depuis 2003, cette opération a permis de former plus 1 800 collégiens et lycéens.

L'association des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) a, quant à elle, pour objectif d'initier des jeunes au métier de sapeur-pompier et de développer leur esprit de solidarité. Ces jeunes sont encadrés par des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, un après-midi par semaine (mercredi ou samedi). L'aboutissement du cursus de JSP est l'obtention du Brevet national de jeune sapeurpompier qui facilite l'engagement en tant que sapeur-pompier volontaire. En 2012, avec 27 sections, le SDIS comptait plus de 500 JSP.



En Essonne, plus de 1800 citoyens s'engagent au service de la population

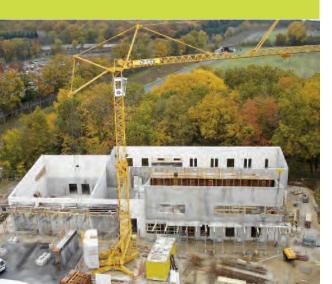




Conforter la sécurité existante sur notre territoire

Un nouveau centre pour les sapeurs-pompiers volontaires

En 2013, les 30 sapeurs-pompiers volontaires intègreront leur nouveau centre d'incendie et de secours labellisé HQE (haute qualité environnementale) après la fin des travaux débutés à l'été 2012. D'une surface de 970 m² en intérieur et 900 m² en extérieur, il comptera deux niveaux. 2,9 millions d'euros d'investissement sont nécessaires à la réalisation de ce projet. La commune de Lardy a fourni, quant à elle, la parcelle de 3 800m² pour un euro symbolique. La conception de cet équipement s'inscrit dans une démarche citoyenne globale mettant en avant des objectifs de développement durable.



Favoriser les échanges entre professionnels

Journée de l'eau

Le 25 octobre, à l'École départementale d'incendie et de secours (EDIS), le SDIS de l'Essonne a convié les syndicats des eaux et rivières de l'Essonne à une journée d'information sur le thème de l'eau. L'objectif était de réunir les compétences en cas d'intervention sur un cours d'eau pour pollution ou inondation. Les échanges et partages d'expériences ont été au cœur des conférences et des discussions. Cette initiative permettra sans doute l'émergence de nouvelles synergies en matière de protection de l'environnement.

Rencontres juridiques

Les 7 et 8 juin, le SDIS 91 a accueilli à l'EDIS la 3e édition des Rencontres juridiques des Sdis de France. Elles ont rassemblé les représentants de 32 SDIS, du Bataillon des marinspompiers de Marseille, de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et de l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers. Au programme, deux journées de travaux et de réflexion autour des thèmes juridiques essentiels comme la protection fonctionnelle et les services des marchés publics. Un rendez-vous très utile pour partager les expériences. Les questions juridiques font partie du quotidien de la carrière des sapeurs-pompiers.

Tester les savoir-faire, les procédures et les moyens

Exercice Orsec Novi

Dans la nuit du 21 au 22 novembre 2012, 70 sapeurspompiers ont participé à une manœuvre « Orsec Novi » (organisation de la réponse de la sécurité civile ; Novi : nombreuses victimes). Cet exercice d'envergure mettait en scène deux accidents de la voie publique sur l'autoroute A10 à hauteur de Marcoussis impliquant 42 victimes. L'objectif du Sdis et des autres services a été de tester la procédure du plan Orsec Novi, anciennement connu comme un « plan rouge ».

Manœuvre «Orsec Novi» sur l'A10 à Marcoussis



Exercice sur la ligne Orlyval

Dans la nuit du 15 au 16 mai 2012, 58 sapeurs-pompiers ont participé à un exercice incendie organisé sur la ligne ferroviaire RATP Orlyval reliant l'aéroport d'Orly à la gare RER B d'Antony. Le scénario prévoyait le déclenchement d'une alerte incendie sur une navette circulant en direction du terminal Ouest. L'exercice a permis de tester les procédures internes RATP et la collaboration entre le service de sécurité d'Orlyval et les sapeurs-pompiers. Le SDIS a pu mesurer l'efficacité du plan Etare (établissement répertorié) en testant le traitement de l'alerte d'un établissement connu, la connaissance des lieux, l'accès aux voies Orlyval et la maîtrise des procédures sur ce réseau avec l'utilisation d'un lorry spécifique.





e Conseil général exécute ses missions en direction du public et du territoire grâce aux agents départementaux qui ont à cœur d'offrir un service public de qualité. Chacun, dans des domaines bien précis (finances, juridique, ressources humaines, etc.), se mobilise au quotidien avec l'aide de directions supports spécialisées.

Veiller au bon **fonctionnement** des instances du Conseil général L'activité des instances du Conseil général

Au cours de l'année 2012, l'Assemblée départementale s'est réunie 11 fois en séance publique. Elle a été saisie de 176 rapports (142 en 2011), ayant donné lieu à délibération.

L'Assemblée a par ailleurs adopté 12 motions (24 en 2011). Dix questions orales ont été posées par les conseillers-ères généraux-ales au Président du Conseil général (23 en 2011).

La mise en place de l'administration électronique

Dans le cadre de la dématérialisation des dossiers soumis aux instances délibérantes, une campagne de dotation des élus en tablettes numériques a été menée. Les premières expérimentations (KBOX) se sont déroulées, via le progiciel GEDélibération, lors des réunions en séance plénière et de la commission permanente de décembre. Les volontaires constituent un panel de 10 élus, 2 membres du cabinet et 3 cadres de la direction générale.

Les formations préalables et l'accompagnement des élus sont dispensés par la DSI et la responsable des TIC de la direction, qui a par ailleurs assuré une prestation individuelle auprès de 33 bénéficiaires de cet équipement. Les 908 arrêtés saisis par les directions dans GEDélibération et numérotés par la DIAQ, ont pour certains d'entre eux, fait l'objet d'une publication au bulletin officiel dématérialisé sur le site du Département et sur Egram.

La mise à jour de l'extranet à destination des conseillers-ères généraux-ales, est réalisée à chaque réunion des instances délibérantes, pour la diffusion des informations et documents relatifs aux travaux des assemblées (rapports, ordres du jour, convocations, etc.) et la consultation du « guide de l'élu » concernant le statut.

Améliorer l'efficacité du service rendu

L'institution veille à assurer des actions qui s'inscrivent dans un objectif affirmé de partage d'une culture de gestion, de pilotage stratégique et de fiabilisation des données. Les fonctions d'audit, d'évaluation, de suivi des démarches qualité, de conseil en organisation, de contrôle et d'inspection mis en place permettent de disposer d'un outil d'amélioration continue en accompagnement des directions.

Les missions de pilotage

Les missions 2012 ont visé à la diffusion de la culture de gestion au sein de l'institution (revue de gestion de la DG, poursuite de la mise en place de tableaux de pilotage, participation aux travaux animés par la DSI autour des nouveaux outils collaboratifs). Elles avaient aussi pour objectif la réalisation de missions d'études spécifiques nécessitant une expertise en matière d'analyse des coûts ou de fiabilisation des données (Etude sur la restauration scolaire, étude sur l'absentéisme pour raison de santé).

LES CHIFFRES CLÉS

Au cours de l'année 2012. 917 visiteurs, 745 élèves essonniens. 82 accompagnateurs, 39 conseillers-ères municipales jeunes et 47 Essonniens souhaitant découvrir l'institution ont été accueillis dans les locaux de l'Assemblée départementale







L'audit et l'inspection

Pour contribuer au bon fonctionnement et à l'efficacité de l'administration départementale des missions de contrôles de 2 organismes, contrôle annuel des aides financières de l'aide sociale à l'enfance (ASE), d'inspection, et de suivi de la convention avec le Centre inderdépartemental de gestion de la Grande Couronne en matière d'hygiène et sécurité au sein des services départementaux ont été menés.

Une trentaine de structures associatives ayant recu une subvention départementale d'au moins 75 000 euros, ont fait l'objet d'une analyse financière synthétique par l'observatoire des comptes associatifs permettant ainsi de détecter d'éventuels risques attachés à chacune d'elles.

L'évaluation

Deux évaluations de politiques publiques, l'une sur la politique départementale de l'habitat, l'autre sur des Contrats de développement culturel (CDC) ont été menées de même qu'une réflexion sur la mise en place d'un Observatoire départemental des services publics et la structuration de la fonction observation au sein de la collectivité.



Assurer la sécurité juridique du Département

Le Département veille à la sécurisation des actes administratifs pris en application des politiques départementales et assiste le service départemental dans la préparation à la prise de décision sur l'ensemble des matières relevant de la compétence du Département.

Le service juridique, contentieux et assurances

C'est ainsi qu'en 2012, plus de 300 demandes de conseils et d'expertises juridiques ont été adressées par les services.

Par ailleurs, le service veille à la protection des intérêts départementaux par le moyen des contrats d'assurance souscrits et par le suivi des procédures contentieuses engagées.

Ce sont également 103 contentieux qui ont été suivi en 2012.

L'activité de la documentation en chiffres

- 68 participants aux formations à l'intranet documentaire
- 545 présences de lecteurs en salle de lecture
- 1833 prêts documentaires effectués
- 243 recherches documentaires
- 36 demandes de plaquettes
- 667 acquisitions d'ouvrages
- 15 prêts d'expositions du GUIDEurope

Le projet « DOC 91 »

Sur la base d'un diagnostic mené sur 5 mois, appuyé sur un benchmark et sur une enquête interne sous forme de questionnaire adressé à une centaine d'usagers, trois axes stratégiques ont été définis pour ce projet suivi par la documentation :

- un recentrage sur le cœur des métiers documentaires,
- une démarche tournée vers les usagers, notamment les agents des services territorialisés,
- une adaptation aux nouveaux usages et aux nouvelles technologies.





Optimiser la gestion des ressources humaines

LES CHIFFRES CLÉS DE LA DRH

188,5 M€ de dépenses

dont **182.8** M€ de masse salariale

53 472 bulletins de salaires édités

2678 agents formés, toutes catégories confondues

7436 candidatures reçues

1653 agents en visites médicales

10 travailleurs handicapés recrutés

La politique d'action sociale

2012 a permis la mise en œuvre de certaines actions déclinées dans l'accord relatif à l'évolution de l'action sociale et de la protection sociale en faveur des agents départementaux avec la signature du Protocole d'accord relatif au financement de la protection sociale complémentaire.

Le Conseil général participe financièrement au paiement de la cotisation due par l'agent s'il souscrit à ce contrat. Cette participation est forfaitaire et son montant varie selon l'indice de rémunération de l'agent.

La collectivité a également décidé de participer financièrement au risque « santé » liés aux atteintes à l'intégrité physique de la personne et à la maternité.

Actuellement, environ 900 agents ont souhaité adhérer au contrat sur le risque « prévoyance » et 266 agents ont sollicité l'aide financière sur le risque « santé ».

Les conférences d'information à la retraite

Suite à la réforme du régime des retraites, la DRH a organisé 6 réunions d'information qui ont permis aux agents départementaux d'appréhender les évolutions législatives et leur impact direct sur leur situation individuelle

La validation de la politique de formation

Les orientations de politique formation pour les 3 prochaines années ont été adoptées par l'Assemblée départementale et font du plan de formation un véritable outil d'accompagnement des politiques départementales, une première dans l'histoire de la collectivité en faveur des politiques qualitatives RH et porteuse d'exigences en matière de développement des agents et des compétences.

Le DEFI (Dispositif essonnien de formations internes)

Ce dispositif permet de valoriser et reconnaître les expertises et compétences internes. Il représente ainsi un cadre de sécurisation et de valorisation pour les formateurs internes avec un règlement intérieur régissant la mission, une charte déontologique, un répertoire de production et un réseau professionnel. Il apporte des réponses plus adaptées aux besoins de formation et diversifie les modalités de mise en œuvre du plan.

Optimiser les finances départementales et la commande publique

La DFCP poursuit au quotidien 3 objectifs stratégiques

- Garantir la soutenabilité des finances publiques départementales.
- Être une direction ressources de qualité dans un contexte de forte déconcentration des fonctions finances et commande publique.
- Fluidifier la circulation de l'information et promouvoir ses actions.



LES CHIFFRES CLÉS DE LA DFCP

108 222 mandats émis 104 759 hors IDEF

23 284 titres de recettes émis dont 143 pour l'IDEF

Création de **4 275** Tiers et modification de **7 136** références Tiers

15 formations internes Grand Angle pour de plus de **120** agents départementaux

6 formations internes relatives aux marchés publics à destination de 88 agents départementaux.



Interview de Rhona PERICAT. analyste ressources financières à la Direction des finances et de la commande publique



En tant qu'analyste à la Direction des finances et de la commande publique, je m'occupe principalement des recettes financières qui sont attribuées tout au long de l'année au Conseil général.

Le budget du Département est en effet composé principalement de 2 grands types de ressources : les recettes fiscales et les dotations accordées par l'Etat. Au sein de mon service, nous nous occupons d'assurer ces rentrées d'argent, de les prévoir et de suivre les évolutions réglementaires qui les concernent.

En ce qui me concerne, je m'occupe principalement des dotations d'investissement accordées par l'Etat et plus particulièrement de 2 d'entres-elles : la Dotation globale d'équipement des territoires ruraux (DGE) et le Fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Chacune de ces dotations est des ressources financières pour le Département et nécessite des déclarations spécifiques auprès de services de la Préfecture. Mon travail consiste donc à analyser tous les mandats de paiement émis par les services départementaux afin d'en extraire ceux qui sont éligibles à ces dotations.

Cela me demande un travail de recensement important mais également de sensibilisation des services en interne afin que chaque saisie de mandat de paiement soit réalisée de manière claire. Ainsi lors de la réalisation des déclarations, je dispose de toutes les informations nécessaires et n'ai pas à recontacter chaque mandataire individuellement. La sensibilisation est une part importante de mon travail.

Je suis également chargée du suivi de l'encaissement des subventions d'investissement par les directions opérationnelles. Ce travail me permet de sensibiliser les directions opérationnelles à l'importance des recettes dans un projet. Ces dernières sont souvent concentrées sur les dépenses, qui permettent aux projets d'avancer.

Je suis également responsable de l'utilisation d'un logiciel d'analyse des informations financières départementales « Business object ». À la demande de mes collègues, et en fonction des besoins de leurs études en cours, j'effectue ainsi des requêtes leurs permettant d'obtenir les informations nécessaires à leurs analyses.

Parallèlement à ce travail, je fournis également les éléments nécessaires à la rédaction de la revue de projet mensuelle. Cet outil permet à la Direction générale de faire des points réguliers sur l'évolution des taux de réalisation des projets et sur l'état des sommes encaissées

Améliorer notre patrimoine technique au service des habitants

Schéma directeur immobilier

Par délibération en date du 21 mai 2012 a été adopté en Assemblée départementale le Schéma directeur immobilier du patrimoine bâti hors collèges (SDI). Les principes structurants du SDI et ses opérations cibles visent à accompagner la mise en œuvre des politiques du Conseil général, à garantir une offre de service équitable, à améliorer les conditions d'accueil et de travail, à faciliter la gouvernance des choix, à développer un actif valorisable et fonctionnel et à diminuer les coûts locatifs (stratégie propriétaire). Il donne les lignes directrices du programme prévisionnel d'investissements (2012-2016) qui constitue sa déclinaison en intégrant les recettes et les économies attendues.

Schéma directeur d'accessibilité

Le Schéma directeur d'accessibilité, composante du SDI, a également été adopté en Assemblée départementale le 21 mai 2012. Il présente une démarche de programmation de travaux à réaliser dans le cadre de la mise aux normes du patrimoine existant (collèges et hors collèges) afin de faciliter l'accès service public et l'accueil des personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap.







Schéma directeur des économie d'énergie

L'avancement du SDEE a été acté par l'Assemblée départementale en mai 2012. Ont été menées en 2012 des actions pour la prise en compte d'un volet énergétique dans les enveloppes financières prévisionnelles (EFP), l'utilisation des énergies renouvelables dans les opérations en cours, l'adaptation de clauses dans les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux, l'expérimentation de matériels économes en énergie et la réflexion relative aux contrats d'exploitation maintenance des équipements. Le SDEE concerne l'ensemble du patrimoine bâti, collèges et hors collèges.



Interview de Bruno COURNARIE

Superviseur gestion du patrimoine au service exploitation maintenance de la Direction de la construction et des bâtiments

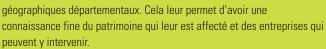
En tant que superviseur gestion du patrimoine au service exploitation maintenance de la Direction des bâtiments, je suis en charge de la régie départementale.

Afin d'assurer un état optimal des locaux départementaux pour le travail des agents, la Direction de la construction et des bâtiments est organisée en deux pôles travaux : celui des travaux de construction et celui de la maintenance. Le deuxième, au sein duquel je travaille, se concentre sur les actions de maintien en état au quotidien des locaux, petits travaux correspondant à toutes les tâches ne nécessitant pas un investissement financier important de la part de la collectivité.

Tout agent départemental confronté à un problème lié aux locaux dans lesquels il travaille adresse au service exploitation maintenance une demande d'intervention technique (DI). Ma mission est de trier, prioriser, orienter ces bons d'intervention afin qu'elles soient traitées dans les meilleurs délais et à moindre coût.

Le traitement de ces travaux est réalisé selon deux logiques :

- soit les travaux sont réalisés en régie, équipe de 9 personnes comprenant un plombier, deux électriciens, un peintre, un menuisier et quatre polyvalents. Ces agents agissent sur tous les sites départementaux en fonction des demandes et des priorités, de leurs compétences propres et de leurs disponibilités. Leurs champs d'intervention vont de l'action courte (comme un changement d'ampoule), aux travaux sur du temps plus long (comme des réfections de bureaux avec réhabilitation des sols et des peintures), en passant par des travaux spécifiques (comme la réalisation de meubles sur mesure pour les centres de PMI);
- si les travaux ne sont pas réalisables par la régie, les techniciens du service (8 agents) font appel aux entreprises avec lesquelles nous avons signé des marchés spécifiques. Les techniciens travaillent en binômes répartis sur des secteurs



Pour ma part, je suis également responsable du fonctionnement de la Régie départementale. À ce titre, je répartis les bons de travaux au sein des équipes en fonction des disponibilités et des compétences de chacun. Il s'agit d'un travail où les gestions des urgences et des imprévus est très présente et où les problèmes divers et variés demandent une grande adaptabilité des équipes et de l'organisation. Le travail au quotidien est organisé autour d'une réactivité et d'une priorisation permanente puisque notre intervention rapide permet aux agents départementaux de travailler dans le meilleur environnement possible, en toute sécurité.







Informer les Essonniens et mettre en valeur les politiques publiques

Essonne.fr: refonte graphique complète

Le site du Conseil général a subi une refonte graphique complète au premier semestre 2012. Simplifiant les accès en rendant le site plus clair, simple et lisible. Le menu de navigation est beaucoup plus complet et le site compatible sur les nouveaux supports numériques (tablettes, smartphones). L'année 2012 a été l'occasion du lancement de nouvelles rubriques et de nouvelles fonctionnalités sur le portail tout en renforçant l'interactivité avec les Essonnien-ne-s, notamment avec le lancement de la rubrique Democratie.essonne.fr

Les productions audiovisuelles

La réalisation et le montage de vidéos institutionnelles ou événementielles ont été particulièrement renforcés ces dernières années afin de répondre à la demande de développement de la communication numérique du Département.

Au-delà des vidéos réalisées pour essonne.fr présentant les principales politiques publiques de l'institution et les élus qui les portent (reportages, interviews, clips...), le pôle vidéo a également travaillé sur des productions alimentant différents événements et colloques (cf. 10 ans du CDCESS, rencontres avec les associations du SRA, cérémonie des sportifs ayant participé aux JO de Londres 2012).

Une collaboration avec la communication interne a également été initiée autour de la fête des agents et « Ensemble, faire Essonne ».

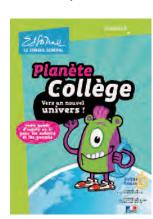
Candidature pour accueillir le Grand stade de la FFR - février à juin 2012

Projet stratégique en termes d'économie et d'aménagement, le Département était dans la course finale face à Thiais-Orly pour accueillir le Grand stade de rugby de la FFR. La décision rendue publique en juin 2012 a été favorable au site de l'ancien hippodrome d'Évry/Ris-Orangis, la FFR retenant la proposition de l'Essonne.



Guide Planète collège - juin

L'entrée en classe de 6^e est un grand moment dans la vie des enfants et des parents. En 2012 a été créé un nouveau guide illustré de 24 pages, consacré à cette étape importante. Imprimé à 20 000 exemplaires, il a été distribué en juin aux enfants de CM² afin de leur donner



un premier aperçu pratique du collège, avant la rentrée dans leur futur établissement. Ce quide, à découvrir en famille, vise à désamorcer les inquiétudes parfois liées à l'entrée au collège, en expliquant par exemple les nouveaux rythmes, les nouvelles pratiques. les devoirs et les notes...

Améliorer les systèmes d'information

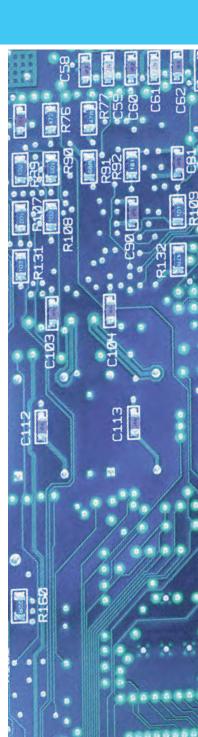
Le Département a poursuivi son action de modernisation numérique de l'administration, par une extension de l'offre de service informatique et télécommunication ainsi que sa participation au renforcement de la continuité du service public.

En matière d'innovation

- Une première introduction de terminaux les plus récents comme les tablettes numériques et les solutions WiFi.
- L'informatisation de nouveaux secteurs comme le suivi épidémiologique et vaccinatoire, les transports scolaires....
- L'introduction de téléservices par internet comme l'accès aux dossiers concernant le handicap, le paiement en ligne. la formation aux associations...
- La virtualisation de plus de 100 serveurs de données départementaux assurant ainsi un gain économique, écologique et technique.
- Le déploiement de 160 copieurs couleur dans les services départementaux.

En matière d'organisation

- La mise en place du schéma directeur et du plan d'amélioration du système d'information.
- L'évolution et la structuration de l'offre de service.
- L'évolution de la fonction Système d'information pour la Direction des systèmes d'information et les réseaux de compétence dans les métiers du département.





Interview d'Alexandre GUYARD, chef de projet informatique à la Direction des systèmes d'information



Le métier de chef de projet informatique (CPI) est essentiellement tourné vers la mise en œuvre de solutions informatiques (projets) répondant aux orientations stratégiques et organisationnelles de l'ensemble des directions du Conseil général. Chaque CPI gère un portefeuille de projets métiers.

Concevoir un projet informatique commence généralement par la sollicitation d'une direction métier, reposant sur une fiche d'opportunité. Après validation et priorisation du projet par la direction générale ou de la DGA concernée, le CPI accompagne l'utilisateur dans l'expression précise des besoins. Cette phase essentielle, appelée également phase d'analyse, se concrétise au travers la rédaction d'une note de cadrage dans laquelle figure les ressources nécessaires quant à la réussite du projet, les risques identifiés, les principaux enjeux et les objectifs à atteindre dans la mise en œuvre du projet.

Ce travail préparatoire constitue le socle fondateur pour la suite du projet : si les besoins sont bien identifiés, le projet partira sur de bons rails et le CPI pourra répondre au mieux à la direction métier.

Le CPI synthétise les besoins et après une étude de l'existant et une étude du marché propose des solutions à la direction en adéquation avec les spécificités techniques du département. Pour ce faire il travaille en étroite collaboration avec les différents experts techniques de la DSI, les référents métier, via le Chef de projet utilisateur (CPU) mais aussi au travers d'un échanges auprès d'autres collectivités. Une fois cette étape engagée, le CPI entre dans une phase plus opérationnelle de mise en œuvre du projet en sollicitant soit l'intervention d'un prestataire (éditeur de solution), soit les développeurs internes de la DSI pour des projets très spécifiques.

La mise en œuvre du projet s'effectue toujours en co-pilotage avec la direction métier de référence, puisque la DSI s'occupe principalement du volet technique, financier et organisationnel du projet, la direction métier étant plus en charge de la formation, de la communication, des usages qui seront fait de l'outil créé et de l'accompagnement au changement auprès des utilisateurs. Une fois la solution développée, le CPI veille à ce que celle-ci soit testée en suivant un protocole très strict d'essais afin de s'assurer que la solution soit la plus opérationnelle et la plus performante possible. Ensuite, l'outil est déployé auprès des utilisateurs, ce qui, parfois, s'accompagne d'un travail conséquent d'équipement et de paramétrage des micro-ordinateurs. Nous rentrons ensuite dans la phase de suivi de projet où le CPI sera sollicité en cas de problème technique relevé par le centre d'appel DSI (99 99). Nous cherchons ensuite à fournir le meilleur service aux agents utilisateurs en assurant les mises à jour et actualisations des outils mis à leur disposition.

En 2012, un des projets phares sur lequel j'ai travaillé, avec de nombreux collègues de la DSI, est celui de l'informatisation des centres de PMI baptisé I-PMI. Ce projet vise à télétransmettre les feuilles de soins entre les centres de PMI et la Sécurité Sociale de l'Essonne, puis à dématérialiser les dossiers patients (administratifs et médicaux, les agendas PMI, les ordonnances...) et ce, en prenant en compte toutes les problématiques liées à la sécurité et la confidentialité des données. Ce projet ambitieux et complexe a nécessité l'installation de 400 postes informatiques et imprimantes au sein des centres de PMI ainsi que la modernisation de toute l'infrastructure réseau dans les locaux PMI. En équipant les PMI, le Conseil général a augmenté de 10% son parc informatique. En plus du déploiement de moyens techniques très importants, la DSI a expérimenté et mise en œuvre des solutions innovantes qui s'étendront ensuite aux autres projets à venir. Au total, ce projet démarré il y a 4 ans aura nécessité, en plus d'un partenariat très important avec la DPMI et la DCB notamment, 1,5 millions d'euros de la part du Conseil général.





ancée en juillet dernier la démarche «Ensemble faire Essonne» est un projet au service du développement du management de la confiance dans notre collectivité.

Une dynamique co-construite avec l'ensemble de l'administration départementale

Le Conseil général a amorcé en juillet 2012 le déploiement du projet managérial impulsé par la Direction générale. Cette démarche de mise en dynamique de l'administration départementale, fondée sur la coconstruction, vise à mettre en place les conditions d'un management par la confiance et du partage du sens de l'action, pour favoriser le développement d'un service public efficace, qualitatif et innovant autour du triptyque « Ensemble Faire Essonne ».

Le premier semestre 2012 a été celui de l'identification des objectifs et des principes de cette démarche par la Direction générale, ainsi que des premières actions à mettre en place, sur la base des conclusions de l'audit social, des travaux du collectif de direction mais aussi de la feuille de route établie par l'exécutif départemental. Pour mieux faire équipe, partager le sens dans une logique d'échange, de dialogue et de co-construction et favoriser un service public efficace, qualitatif et innovant, la Direction générale a identifié une quarantaine d'actions, devant faire l'objet d'une mise en œuvre immédiate ou d'un approfondissement de la réflexion par les services.

Cette étape s'est conclue le 20 novembre par l'organisation d'une journée du collectif de direction autour de la nouvelle dynamique managériale, permettant de mettre en perspectives cette démarche par rapport aux

précédents projets de cet ordre et d'identifier les modalités opérationnelles à privilégier.

Il s'est ensuite agi de structurer la conduite de projet et la coordination des acteurs, avec la mise en place du comité des architectes, comité de suivi et d'accompagnement mensuel, regroupant les services et/ou directions accompagnatrices du changement et ayant pour rôle de coordonner la mise en œuvre des actions déjà identifiées, mais aussi de faire toute proposition permettant d'amplifier la dynamique impulsée.

Une dynamique fondée sur des actions concrètes

Il est fondé sur la mise en œuvre d'actions concrètes à court terme et la participation de tous à son enrichissement. Une quarantaine d'actions ont ainsi déjà été identifiées et un agenda à court et moyen terme a été défini pour leur déploiement.

La simplification des procédures

Des premières mesures ont été adoptées au niveau de la Direction générale des services : des circuits de parapheurs allégés et des délégations de signature accrues vers les Directeur généraux adjoints, par note du Directeur général des services du 21 décembre 2012.

L'accompagnement des managers dans leurs fonctions

Les 7 et 14 janvier, le Plan d'accompagnement des cadres et encadrants s'est ouvert avec les premières promotions des nouveaux managers au Conseil général qui se sont réunies pour commencer leurs cycles de formation.





De nouveaux outils pour mieux faire équipe

- Le Dispositif essonnien de formateurs internes (DEFI), fondé sur la valorisation des expertises internes au service du développement des compétences dans la collectivité a été lancé en septembre dernier;
- La première revue de projets stratégiques du collectif de direction, du 18 décembre dernier, a porté sur le déploiement des contrats d'avenir au Conseil général et dans ses structures partenaires.
- Les portails collaboratifs ont constitué des nouveaux outils mis en place par la DSI au service des projets transversaux et des réseaux.
- La lettre de la Direction générale et les réunions de Direction Générale hors les murs ont débuté.

L'amélioration continue des services : la démarche auprès des agents des ressources humaines (ARH)

L'amélioration continue des services rendus aux agents et aux usagers est un des axes forts de la dynamique Ensemble faire Essonne

En 2012, le Département a ainsi amorcé une démarche auprès des agents du service relation agents (SRA) de la Direction des ressources humaines. Les objectifs de ce projet étaient à la fois de développer un nouveau regard pour les agents sur le métier d'ARH mais également solliciter les ARH afin de produire des pistes d'amélioration pour leur métier. Grâce à cete démarche les principales contraintes du métier et leviers d'amélioration ont été soulevés et débattus permettant ainsi l'intégration de ces agents dans une démarche collective amenée à être reproduite au sein de nombreux services départementaux.

Le PACE vers un niveau collectif managérial

Le Plan de formation 2012-2014 comprend le Plan d'accompagnement des cadres et encadrants (PACE) pour garantir un niveau collectif managérial uniforme, dans le Département de l'Essonne

Le Plan de formation 2012-2014 au Conseil général de l'Essonne est innovant. Lancé en janvier 2013 pour

l'ensemble des cadres et encadrants ayant pris leur fonction en 2012, le PACE permet à tout cadre en responsabilités d'actualiser ses connaissances managériales et pour tout encadrant en prise de poste d'acquérir les fondamentaux, via un cursus personnalisé de formation.

Ce dispositif concerne les managers dirigeants (Directeur général, directeurs généraux adjoints et leurs adjoints), les managers supérieurs (directeurs, directrices et leurs adjoints) et les managers intermédiaires (chefs-fes de services, d'équipes et de projets).

Interview Dora Nguyen Van Yen, responsable du Pôle expertise et de Carine Garnier, chargée de mission au Pôle expertise

L'année 2012 a été marquée par le lancement d'une dynamique structurante au sein du Conseil général pour aboutir en 2013 à une démarche managériale pour toute la collectivité. Ce projet résulte de trois dynamiques menées conjointement au sein du Département :

Tout d'abord à l'issue de l'audit social réalisé au cours de l'année 2011, différentes problématiques ont émergé auxquelles la Direction générale a souhaité apporter des réponses : la question de la sphère d'autonomie des agents dans leur travail, de leur reconnaissance, de leurs demandes de diminution des lourdeurs administratives et d'un travail moins cloisonné et davantage transverse. Toutes ces problématiques ont été présentées aux agents et largement débattues au sein de la collectivité.

En parallèle, la Direction générale adjointe administration et ressources s'est saisie des conclusions de l'audit social afin d'y répondre de façon concrète : un nouveau plan de formation, un plan d'amélioration des conditions de travail et une politique qualitative de ressources humaines ont ainsi vu le jour.

Enfin, le collectif de direction (direction générale, directeurs-trices, adjoints-tes) a mené une réflexion sur le fonctionnement collectif actuel de la collectivité et sur les évolutions possibles, permettant de répondre aux enjeux soulevés notamment par l'audit social.

Ces trois dynamiques se sont rejointes en septembre 2012 au sein d'une même démarche pour l'administration départementale visant à favoriser le développement des conditions du management par la confiance. L'enjeu est de ne pas poser un plan d'action classique mais d'impulser une démarche dynamique à la fois en s'inscrivant dans le quotidien de l'administration mais aussi en pérennisant un mouvement collectif autour des leviers que sont l'écoute, la co-construction, la valorisation des métiers, et des compétences.

Ce temps de septembre a permis l'émergence d'une trentaine d'actions identifiées comme étant les prémisses de la démarche collective nommée « Ensemble Faire Essonne ». Ces actions visent à répondre aux objectifs suivants : mieux faire équipe ensemble (ensemble) ; réaffirmer le sens de l'action autour d'une identité forte fondée sur la participation (faire) et conforter l'engagement de tous en faveur d'un service public offensif, innovant et qualitatif (Essonne).

Il s'agit ainsi de repenser certains dispositifs existants au Conseil général, comme l'accueil des nouveaux arrivants, ou d'approfondir la réflexion sur des sujets nouveaux, comme la consolidation de modes spécifiques de résolution de conflits. Différentes actions concrètes ont d'ores et déjà été lancées en 2012 : le dispositif essonnien de formateurs internes (DEFI), la démarche «Jardin des possibles», le lettre E-Cadres, le comité de revue de projet, des mesures de simplification de procédures, le cycle de conférences ou encore le travail auprès du service relation agents, en sont quelques exemples.

Toujours dans une philosophie de co-construction, cette démarche pourra s'enrichir de nouvelles actions initiées par les agents eux-mêmes, via des appels à projets ou en participant à des groupes de travail transversaux.

Par ailleurs un label « en chantier » permet de tester ou d'expérimenter de nouvelles actions ou de nouvelles modalités participatives qui viendront enrichir cette dynamique qui s'incarne dans le quotidien de notre collectivité.







La participation de tous à cette nouvelle dynamique

Le séminaire de la Direction générale adjointe administration et ressources

De nouvelles pratiques managériales ont été expérimentées en 2012 avec le développement de la démarche du « Jardin des possibles » au sein de la Direction générale adjointe administration et ressources.

Un séminaire fait par les agents

De mai à septembre 2012, un groupe de travail de 16 agents a conçu un format de séminaire très innovant. Le Directeur général adjoint chargé de l'administration et des ressources (DGAAR) a souhaité lancer un format de séminaire novateur et dynamique permettant à l'ensemble des agents de sa DGA de faire des propositions concrètes suite à l'audit social

Un séminaire fait pour les agents

Invités le 25 septembre à un séminaire de DGA, les agents se sont rassemblés pour la journée pour un événement organisé entièrement par les agents volontaires de leur direction. La production des agents commence sur deux thèmes au choix, en résonance avec les conclusions de l'audit social, tels que la reconnaissance des compétences, la motivation, l'urgence ou encore l'allégement des procédures. Les agents se rejoignent sur ces terrains fertiles en propositions. Les agents organisateurs se déplacent entre les bouquets pour les accompagner à formuler leurs idées.

Le collectif de direction, accompagné l'après-midi de Carlos Da Silva, Viceprésident chargé des finances et du service



public départemental, s'exprime sur les propositions des agents et se livre à leur tour. Au nom du comité de direction, Fabien Tastet s'engage à ce que « l'exercice d'aujourd'hui ne cesse pas ce soir » et propose qu'une « émanation de l'ensemble de la DGAAR se réunisse tous les trois mois, sous forme d'un comité de suivi ». Les agents volontaires attendent avec impatience de bourdonner dans cette ruche.

Un séminaire novateur

Ce séminaire était novateur, d'une part, dans son format parce qu'il prévoyait à la fois un travail en atelier sur une dizaine de thématiques issues de l'audit social et aussi des espaces d'expressions libres, dont une fresque. D'autre part, son organisation était innovante parce qu'il s'agissait d'un séminaire conçu par des agents, pour des agents.

Au final, ce séminaire a été très productif avec plus de 100 propositions émises par les agents. Maintenant, la démarche se poursuit avec les engagements pris par le collectif de direction.





Emilie Chicart, maquettiste PAO à l'imprimerie départementale

Les sujets abordés étaient pertinents, je regrette juste de ne pas les avoir connus en amont, pour arriver au séminaire déjà riche de critique et pour pouvoir aller plus loin dans la réflexion. Il faut sans doute se donner plus de temps pour aborder les problématiques concrètes.



Elise Da Col, cheffe de service adjointe au Service management et conditions de travail de la Direction des ressources humaines

Le jardin des possibles a permis de se poser, de réfléchir ensemble, de s'apercevoir que nous avions les mêmes problématiques.



Chaque membre du bouquet a échangé dans une ambiance détendue. On a apprécié de rencontrer des collègues que l'on ne connaissait que de noms ou pas du tout. Nous espérons que ce jardin sera entretenu dans le temps et que les plantations d'aujourd'hui prendront racines.





Le Séminaire de la Direction générale adjointe citoyenneté et qualité de vie

Pour la Direction générale adjointe citoyenneté et qualité de vie (DGACQV), la démarche de séminaire (rassemblant environ 80 cadres et engagée en 2010) correspond à son évolution et à la nécessité de renforcer son approche collective,

sa méthode transversale d'élaboration des politiques publiques et « assumer » avec engagement le défi de l'innovation sociétale, vue au sens large :

- la priorité à l'éducatif,
- les politiques pour certaines purement volontaristes,
- le mode participatif,
- une forme de transversalité appuyée sur l'idée de partager diagnostic, concertation et plans d'actions.

La première journée, en janvier 2010, a porté sur la question de l'éducation d'une part et de la jeunesse d'autre part. La seconde, un an plus tard, a proposé une réflexion autour des problématiques de l'éducatif, de l'aménagement du territoire et de la lutte contre les discriminations.

En 2012, en lien avec le chantier majeur de la réforme de la relation partenariale avec les communes et EPCI de l'Essonne, les sujets travaillés ont été les suivants : la prise en compte des publics prioritaires, la lutte contre les discriminations et le développement durable et solidaire.

Déroulé des ateliers et méthode choisie pour les ateliers du matin

Des ateliers ont été confiés le matin à des binômes de directeurs, et animés par des spécialistes des questions traitées. L'après-midi a servi à une restitution en intelligence collective pour créer une dynamique propice à l'action.

Les intervenants

Ouverture : Stéphane PELLET, Directeur général adjoint, Citoyenneté et qualité de vie.

Atelier N° 1: Les publics prioritaires

Intervenante : Madame Sylvie DREYFUS-ALPHANDERY de la Bibliothèque nationale de France (BNF).

Atelier N°2 : Innovation sociétale, une égalité entre les femmes et les hommes

Intervenante : Isabelle GUEGUEN du Cabinet PERFEGAL,

Atelier N° 3 : L'éco responsabilité

Intervenant: Monsieur Benoît HUREL, consultant

Méthodologie appliquée à la séance collective de l'après-midi : pro action café

Méthodologie proposée

La méthodologie du pro action café a été choisie, car elle permet d'ouvrir un espace de conversation créatif, au sein de larges groupes, orienté vers la définition de pistes d'action où les participants sont invités à apporter leurs initiatives, idées et questions ou tout ce qui leur semble approprié pour répondre aux thématiques du séminaire.

À la fin de la séance, 17 initiatives ont ainsi été travaillées et synthétisées sur des panneaux graphiques permettant d'en faire ressortir les objectifs, les ressources, les étapes, les facteurs de réussite et les obstacles.

Méthodologie appliquée aux suites de ce séminaire

Pour aller plus loin avec les cadres de la DGA et obtenir sur chaque sujet des fiches pré-opérationnelles, 5 ateliers ont eu lieu en octobre et novembre 2012. Des outils de travail spécifiques à l'animation des réunions ont été élaborés par la Délégation au développement durable et solidaire. Elles ont permis de faire des propositions sur les sujets suivants :

- mutualiser nos réseaux de partenaires,
- développer un intéressement aux pratiques éco responsables,
- créer une boîte à outils pour aider les porteurs de projets égalité femmes hommes,
- favoriser l'égalité hommes femmes par la conciliation des temps de vie professionnelle, personnelle et familiale.
- Développer le télétravail au CG91.

Appuyée sur une dynamique participative, cette initiative a tout naturellement rejoint la démarche managériale de la collectivité à laquelle elle est désormais intégrée.



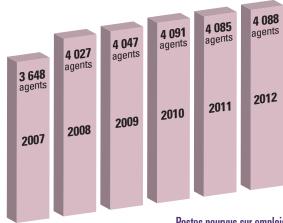




u 31 décembre 2012, l'effectif du Conseil général de l'Essonne était composé de 4 088 agents sur emplois permanents et non permanents (hors IDEF). Le Conseil général a, par ailleurs, payé, formé et géré 318 assistants familiaux et 196 agents sur emplois permanents et non permanents affectés à l'IDFF rattachés à la fonction publique hospitalière. Cela représente une masse salariale de 195 099 103€ (dont 852 962,65 € d'allocations chômage) répartie sur 53 métiers différents.

Au service des Essonniens

Un effectif départemental qui continue de se stabiliser en 2012



Postes pourvus sur emplois permanents et non permanents

3 101 femmes et **987** hommes travaillent au Conseil général, soit 76 % et 24 % de l'effectif départemental. Depuis 2010, la répartition selon le genre reste inchangée.

Des catégories d'emploi majoritairement féminines

L'effectif départemental 2012 était composé de :

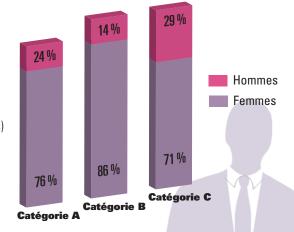
- 22 % agents de catégorie A (903 agents)
- 27 % agents de catégorie B (1 111 agents)
- 51 % agents de catégorie C (2074 agents)

Les femmes sont majoritaires dans toutes les catégories

Catégorie A : (cadres et cadres supérieurs) 684 femmes, 219 hommes (76/24 %)

Catégorie B : (cadres intermédiaires) 951 femmes et 160 hommes

(86/14 %) Catégorie C : (agent) 1 466 femmes et 608 hommes (71/29 %)



Répartition dans l'ensemble des emplois de direction et d'encadrement intermédiaire

	Н	F	Total	% H	% F
DGA et DGS	4	1	5	80 %	20 %
Directeur	15	76	91	16 %	84 %
Directeur adjoint	17	25	42	40 %	60 %
Chef de service	30	47	77	39 %	61 %
Chef de service adjoint	10	29	39	26 %	74 %
Chef de pôle /responsable de pôle	15	30	45	33 %	67 %
TOTAUX	91	208	299	30 %	70 %

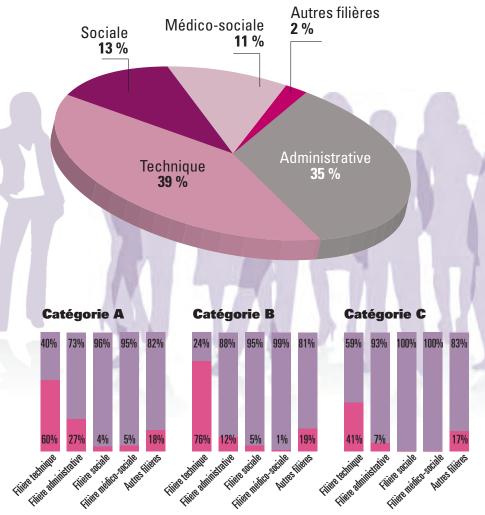
> 77 postes de direction (DGA/DGS et directeur-trice) sont occupés par des femmes, soit 80 % des postes de direction mais seulement 20 % en ce qui concerne les emplois fonctionnels

Afin d'arriver à une représentation équilibrée femmes/hommes, au niveau des 299 emplois de direction, il faudrait 19 agents féminins supplémentaires pour respecter la représentation féminine de 76 % de l'effectif départemental.



Une majorité d'agents issue des filières technique et administrative

Répartition des 4 088 agents selon leur filière

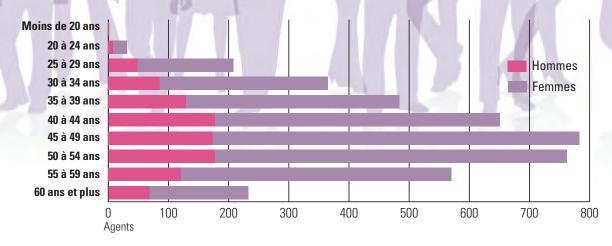


Femmes

Hommes

- > Filière technique : 54 % femmes et 46 % hommes 40 % des agents de catégorie A issus de la filière technique sont des femmes
- > Filière administrative : 87% femmes et 13% hommes 93% des agents de catégorie C issus de la filière administrative sont des femmes
- > Filière sociale : 95 % femmes et 5 % hommes 4 % des agents de catégorie A issus de la filière sociale sont des hommes
- > Filière médico-sociale : 96% femmes et 4% hommes 99% des agents de catégorie B issus de la filière médico-sociale sont des femmes
- > Autres filières (culturelle, sportive, animation): 82% femmes et 18% hommes

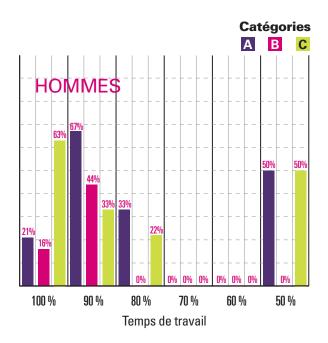
46 ans de moyenne d'âge en 2012 pour les femmes et les hommes

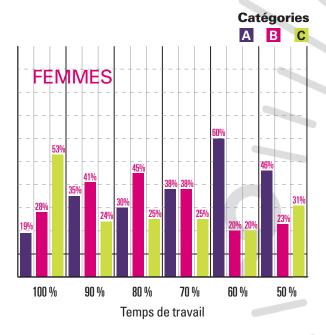




Les hommes travaillent davantage que les femmes à temps complet

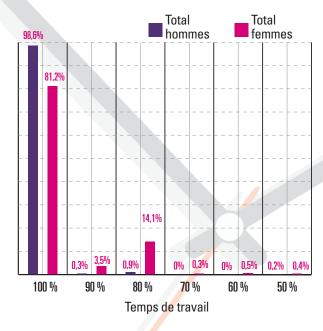
Répartition par quotité de temps de travail par genre et par catégorie





Le Conseil général emploie **46 agents à temps non complet**.

Il s'agit de 35 femmes et 11 hommes (34 de catégorie A, 2 de catégorie B et 10 de catégorie C).



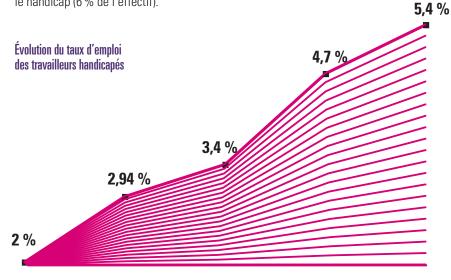
- > 98,6% des 976 hommes travaillant au Conseil général sont à temps plein, parmi eux 21% sont de catégorie A, 16% de catégorie B et 63% de catégorie C
- > 81,2% des 3 066 femmes travaillant au Conseil général sont à temps plein, parmi elles 19% sont de catégorie A, 28% de catégorie B et 53% de catégorie C



Un nombre croissant de travailleurs handicapés

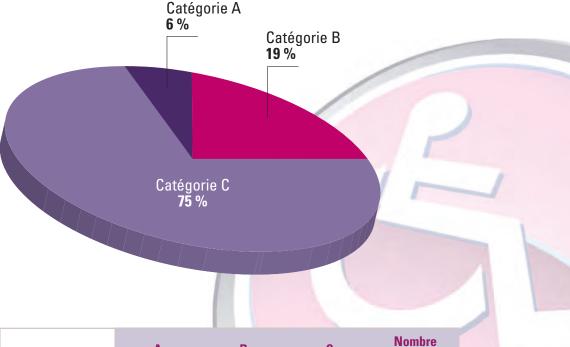
- En 2007, 54 agents (5 A 12 B et 37 C) ont été recensés soit seulement 1,5 % de l'effectif au 31/12/2007 (3 648 agents)
- En 2008, 81 agents (7 A 17 B et 57 C) ont été recensés soit seulement 2 % de l'effectif au 31/12/2008 (4027 agents).
- En 2009, 119 agents (9 A 24 B et 86 C) ont été recensés soit seulement 2,94 % de l'effectif au 31/12/2009 (4 047 agents)
- En 2010, 141 agents (10 A 28 B et 103 C) ont été recensés soit 3,4% de l'effectif au 31/12/2010 (4 091 agents)
- En 2011, 192 agentss (14 A 41 B et 137 C) ont été recensés soit 4,7 % de l'effectif au 31/12/2011 (4 085 agents)
- En 2012, 220 agents (13 A 41 B et 166 C) ont été recensés soit 5,4 % de l'effectif au 31/12/2012 (4 088 agents)

Le nombre et le pourcentage des bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont en augmentation. Toutefois, il aurait fallu recenser 245 agents au 31/12/2012 pour être en conformité avec la loi sur le handicap (6 % de l'effectif).



Sur ces 220 agents, 154 sont des femmes, soit 70 % de l'effectif.

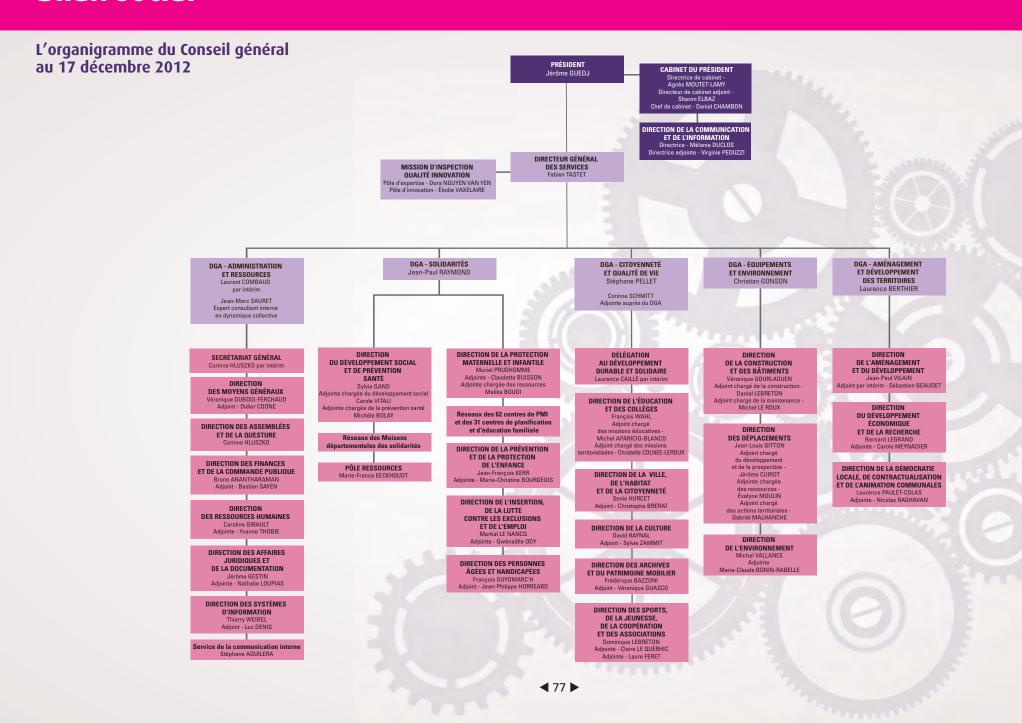
Répartition des travailleurs handicapés selon le genre et la catégorie d'emploi



	A	В	С	Nombre d'agents
Hommes	9 %	17 %	74 %	66
Femmes	5 %	19 %	76 %	154

> Sur les 154 femmes bénéficiaires de l'obligation d'emploi, 76% sont des agentes de catégorie C, 19% de catégorie B et 5% de catégorie A





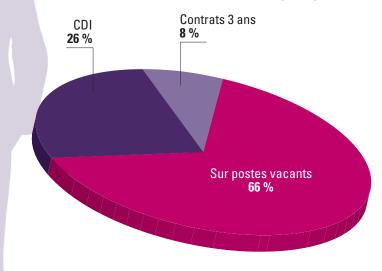


Le statut des agents du Conseil général

Sur les 4 088 agents, **3 694** agents sont titulaires (77 % femmes et 23 % hommes) et **394** agents ne sont pas titulaires (67 % femmes et 33 % hommes), soit **90,4** % d'agents titulaires (en 2011 89,5 %).

9,6 % d'agents non titulaires, le choix de la lutte contre la précarité de l'emploi

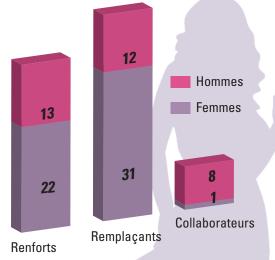
Répartition des 308 agents non titulaires sur des emplois permanents



	Sur emplois permanents		
Typologie	Contractuels ≤ 1 an sur poste vacant¹	CDI ²	Contractuels 3 ans ²
Nombres d'agents	206	79	23
TOTAL	66,9 %	25,6 %	7,5 %

Répartition des 86 agents non titulaires sur des emplois non permanents

- > Les agents non titulaires en contrat pour un maximum d'une année sur postes vacants sont 67,5 % de femmes et 32,5 % d'hommes
- > 63 % des agents en CDI sont des femmes et 37 % d'hommes
- > 35 % des agents en contrat de 3 ans sont des femmes et 65 % d'hommes



	Sur emplois non permanents		
Typologie	Renfort ³	Remplacement agent absent ¹	Collaborateurs cabinet ⁴
Hommes	13	12	8
Femmes	22	31	1
TOTAL	35	43	9

^{1.} Conformément à l'article 3, alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

^{2.} Conformément à l'article 3, alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

^{3.} Conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier

^{4.} Conformément à l'article 110 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984



Un engagement pour l'apprentissage des jeunes et l'aide à l'accès à l'emploi

À la rentrée 2012, **22 apprentis** étaient présents au sein du Conseil général, **24 contrats uniques d'insertion** et **1 contrat avenir**. Sur les 22 apprentis, 10 ont été recrutés au dernier trimestre 2012. **373 stagiaires** du secondaire et du supérieur ont été accueillis, dont 68 collégiens. 28 d'entre eux ont bénéficié d'une gratification.

Par ailleurs un effort supplémentaire a été mis en place en 2012 dans le cadre de la politique jeunesse du Département afin d'accompagner au mieux les jeunes vers l'autonomie.

Habituellement chaque année, pour la période estivale de juillet août, 25 postes de renforts d'agents administratifs et agents techniques non titulaires étaient mis à la disposition des services de la collectivité qui en font la demande. Ces emplois, traditionnellement réservés aux enfants des agents départementaux sont depuis 2007 proposés à de jeunes Essonniens issus de zones urbaines sensibles. Ce dispositif a été amplifié en 2012 avec le passage à 51 recrutements d'emplois saisonniers.

51 recrutements ont effectivement été réalisés en 2012 pour 238 candidatures et 69 demandes de directions.

Au 31 décembre 2012, **104** agents étaient mis à disposition par la collectivité, dont 89 % d'agentes :

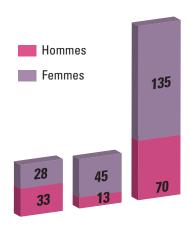
- 73 agents et 11 agents auprès du GIP MDPHE,
- 18 agents auprès du GIP FSL,
- 2 agents auprès de l'association Union des Maires de l'Essonne.



La mobilité des agents permanents et non permanents

324 agents ont rejoint la collectivité en 2012 (hors réussite concours et intégrations directes)

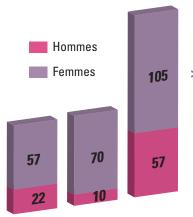
- 61 sur des postes de catégorie A
- 58 sur des postes de catégorie B
- 205 sur des postes de catégorie C



 Sur les 324 agents recrutés-ées sur des emplois permanents et non permanents en 2012, 116 étaient des hommes dont 70 occupent des postes de catégorie C

321 agentes ont quitté la collectivité en 2012 (emplois permanents et non permanents)

- 79 occupant un poste de catégorie A
- 80 occupant un poste de catégorie B
- 162 occupant un poste de catégorie C



> Sur les 321 agents ayant quitté la collectivité en 2012, 232 étaient des femmes dont 70 occupaient des postes de catégorie B

Sur les 321 départs de la collectivité en 2012, 232 se sont effectués sur des emplois permanents. Les agents sont partis pour :

- 24 femmes et 1 homme en congé parental,
- 14 femmes et 4 hommes en détachement,
- 39 femmes et 3 hommes en disponibilité,
- 26 femmes et 13 hommes en mutations,
- 33 femmes et 15 hommes à la retraite,
- 17 femmes et 10 hommes étaient en fin de contrat,
- 12 femmes et 4 hommes ont démissionné,
- 7 femmes et 6 hommes sont décédés,
- 3 femmes et 1 hommes ont été licenciés/révoqués.

Les 89 agents en emplois non permanent ont quitté la collectivité du fait de l'arrivée à terme de leur contrat ou suite à des démissions (pour 7 d'entre eux).



Promotion interne et avancement de grade : le Conseil général engagé dans la carrière de ses agents

Les avancements de grades et les promotions internes sont des principes définis par la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Ils constituent des outils de gestion de ressources humaines pour la collectivité.

L'avancement de grade est la procédure qui permet, au sein du cadre d'emplois, d'accéder d'un grade au grade supérieur (exemple : rédacteur à rédacteur principal ; attaché à attaché principal ; agent technique à agent technique qualifié...).

En vue de favoriser la promotion interne, les statuts particuliers fixent une proportion de postes susceptibles d'être proposés au personnel par inscription sur une liste d'aptitude soit après examen professionnel, soit après avis de la commission administrative paritaire compétente.

En 2012, **48** agents ont bénéficié d'une promotion interne au sein du Conseil général.

25 agents de catégorie B ont été promus en catégorie A (64 % de femmes et 36 % d'hommes). 19 agents de catégorie C ont été promus en catégorie B (95 % de femmes et 5 % d'hommes). 4 agents ont été promus en catégorie C suite à la réussite d'un examen professionnel (25 % de femmes et 75 % d'hommes).

376 agents ont bénéficié d'un avancement de grade, dont 225 au sein de la catégorie C. Il s'agissait majoritairement de femmes (77 %), notamment au sein de la catégorie B (96 % des agents de catégorie B ayant bénéficiés d'un avancement de grade sont des femmes).

140 agents ont été mis en stage en vue de leur titularisation en 2012 dont 112 femmes et 28 hommes

63 agents ont été mis en stage en catégorie C ou ont obtenu un concours de catégorie C, 36 agents ont réussi un concours de catégorie B et 41 de catégorie A. 49 de ces agents ont été mis en stage dans la filière administrative (43 femmes et 6 hommes), 59 dans la filière technique (38 femmes et 21 hommes), 2 dans la filière culturelle

(1 femme et 1 homme), 16 agentes dans la filière sociale et 14 agentes dans la filière médico-sociale.

La mobilité interne : une priorité départementale

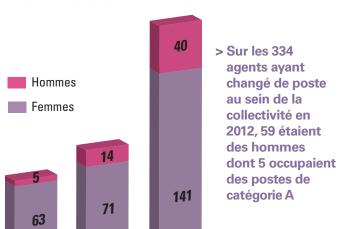
Afin d'assurer à chaque agent du Conseil général une évolution de postes et de responsabilités au cours de sa carrière, le Conseil général a fait le choix en 2012 d'afficher clairement la priorité à la mobilité interne par rapport aux recrutements externes.

Ainsi, les recrutements en interne ont concerné 333 agents (274 agentes et 59 agents) en 2012, les 47 réintégrations réalisées en 2012, sont comptabilisées dans la mobilité interne.

Globalement, les recrutements internes sont passés de 55 % en 2011 à 58 % en 2012, pour les catégories C de 56 % à 63 %, les catégories B de 58 % à 56 %, les catégories A de 48 % à 50 %.

Les conseillères recrutement/mobilité, plus particulièrement impliquées en 2012 dans le conseil et soutien à la mobilité interne classique auprès d'agents et des directions opérationnelles, ont suivi 40 agents et assuré 163 entretiens majoritairement avec des agents.

Bilan de la mobilité interne



La mobilité accompagnée : un suivi des agents tout au long de leur carrière

147 agents ont été suivis en 2012 au titre du dispositif de mobilité accompagnée, par la conseillère en mobilité accompagnée (132 en 2011). Pour mémoire cela concerne, les agents demandant leur réintégration, les agents devant bénéficier d'un reclassement professionnel, les agents présentant des troubles psychosociaux constatés par le médecin de prévention, les agents dont les postes sont modifiés ou supprimés suite à une réorganisation des services, les agents travailleurs handicapés présentant des difficultés d'adaptation à leur poste de travail.

Ont été concernés en 2012 : **23** agents de catégorie A, **50** agents de catégorie B, **74** agents de catégorie C. Parmi eux **11** étaient travailleurs handicapés, **34** relevaient d'un reclassement professionnel. Ces agents ont bénéficié tout au long de l'année de **224** entretiens (**290** en 2011). **71** agent sont sortis de ce dispositif en 2012.





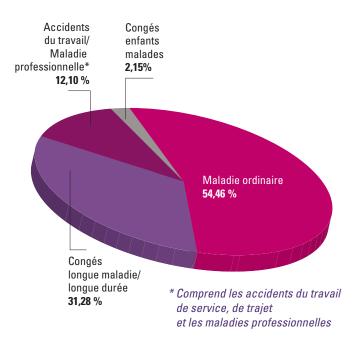
La santé au travail

L'absentéisme en légère hausse en 2012

3 495 agents ont été absents en 2012 pour raison médicale, ce qui représentent 105 241 jours d'arrêt maladie.

Le taux d'absentéisme a légèrement augmenté en 2012 puisqu'il atteint 7,03 % contre 6,7 % en 2011.

Répartition des jours d'absence selon les catégories d'arrêt maladie

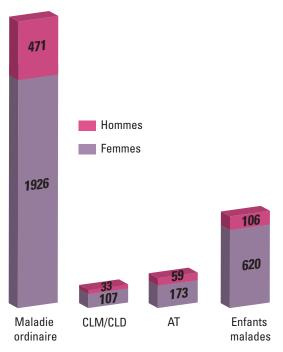


> 2 397 agents ont été absents en 2012 du fait d'une maladie ordinaire, ce qui représente 57 314 jours d'absence

Attention: un agent peut avoir été absent sur plusieurs typologies

Étant donné que 76 % de l'effectif départemental est féminin, les agents ayant été absents en 2012 sont majoritairement des femmes (à 80,9 %). Il est cependant intéressant de noter la répartition de ces catégories d'absentéisme entre les hommes et les femmes.

Répartition de l'absentéisme par typologie et par genre



Répartition Femme/Homme des absences « maladie ordinaire » Femmes : 1926 soit 80 % - Hommes : 471 soit 20%

Nombre d'agent total: 2397

Répartition Femme/Homme des absences « congés longue durée/congés longue maladie »

Femmes : 107 soit 76,5 % - Hommes : 33 soit 23,5 %

Nombre d'agent total : 140

Répartition Femme/Homme des absences « accidents du travail »

Femmes : 173 soit 74,5 % - Hommes : 59 soit 25,5 %

Nombre d'agent total : 232

Répartition Femme/Homme des absences « congés enfants malades »

Femmes: 620 soit 85% -Hommes: 106 soit 15%

Nombre d'agent total : 726

Améliorer la santé et les conditions de travail des agents pour diminuer l'absentéisme

La prévention santé

Cette année, la médecine préventive (médecin de prévention, infirmière et conseillère hygiène et sécurité) a effectué :

- 1653 visites médicales, dont 13 assistants familiaux,
- 1753 examens et actes infirmiers.
- 34 études de postes ou visites de locaux.
- 221 aménagements de postes et préconisations,
- 34 reclassements professionnels et 7 mobilités accompagnées suivis dans le cadre du dispositif Sésame,
- 187 agents formés au Sauveteur secouriste du travail.

Pour le groupe « alcool au travail » le CHSCT du 18 novembre 2011 a validé la démarche de proposition d'un questionnaire. Celui-ci a été finalisé et présenté pour validation à la Direction. Suite à celle-ci, le questionnaire a été mis en ligne mi-décembre 2012 et adressé par courrier à ceux qui n'ont pas accès à intranet.

- 22 agents ont été orientés vers le psychologue du travail du CIG.
- 50 agents ont fait connaître leurs difficultés au travail. Ils ont été reçus par un binôme d'écoutants de la souffrance au travail et représentent 70 entretiens.
- 7 séances mensuelles d'analyse de pratiques professionnelles ont eu lieu, animées par la cheffe de service. Y participent les médecins de prévention, l'assistante sociale du personnel, la cheffe projet management, l'infirmière de prévention.
- 7 séances mensuelles d'analyses de situations ont eu lieu, animées par la cheffe de service. Y participent le médecin de prévention, l'assistante sociale du personnel, la cheffe projet management, l'infirmière de prévention, la conseillère en hygiène et sécurité. Le psychologue du travail du CIG y est invité quand l'étude d'une ou des situations le nécessite.



L'amélioration des conditions de travail

La conseillère en prévention des risques professionnels (CPRP) a :

- effectué 21 aménagements de poste et 5 aménagements de service,
- effectué 4 visites d'inspection avec l'ACFI,
- participé à 3 CHSCT et à 1 CHSCT exceptionnel,
- effectué 11 demandes d'équipements spécifiques,
- effectué 7 visites de service,
- suivi les 45 signalements portés dans les registres d'observation,
- répondu à de nombreuses questions diverses en matière de santé et de sécurité au travail (transport de sang, légionellose, sécurité incendie, coordination SPS, plan de prévention, substitution de produits dangereux, ventilation des locaux, astreinte, travail isolé, dotation vestimentaire, travail en hauteur...).

En parallèle la CPRP contribue au plan d'amélioration des conditions matérielles de travail (PACMT) et a participé au groupe de travail « responsable de site ». Elle a également lancé le recrutement du réseau des assistants de prévention.

En 2012 des actions importantes ont été engagées avec le service formation afin d'identifier les formations obligatoires à mettre en place en matière d'hygiène et sécurité. En a découlé un questionnaire diffusé dans le cadre des entretiens annuels d'évaluation ainsi qu'un recensement des agents utilisateurs d'engins ou de véhicules.

Depuis octobre 2012 la CPRP dispose à ses côtés d'un apprenti en première année de DUT Hygiène, Sécurité Environnement.

10 réunions du dispositif Sésame ont eu lieu pour étudier les situations d'agents dont l'état de santé nécessite un aménagement de poste, un reclassement professionnel ou une mobilité accompagnée.

Manager et être managé

- 41 managers ont sollicité un accompagnement individuel représentant 103 entretiens.
- 15 entretiens ont eu lieu dans le cadre des accompagnements collectifs
- 1 GEP évaluation représentant 11 participants.

L'action sociale : pour tous les moments de la vie

L'assistante sociale du personnel :

- 263 personnes reçues représentant 390 entretiens, dont 21 visites à domicile.
- 158 dossiers ont été instruits liés à des demandes d'aides financières.
- 2 séminaires retraite de 3 jours pour 29 agents.

La correspondante CNAS et des prestations sociales :

- 5 230 dossiers du CNAS concernant les agents traités par la correspondante sociale,
- 1630 bons d'achat de noël ont été distribués par la collectivité pour les enfants de 11 à 16 ans.
- 103 agents en situation de handicap ont bénéficié des chèques CESU (500 euros/agents).

La crèche :

• 248 journées de présence d'enfants à la Crèche départementale.

En 2012, le Conseil général a versé 1259 984,10 € de cotisation au **Comité nationale d'action sociale** (CNAS). Cette association proposant une offre de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales d'existence des agents de la fonction publique territoriale et de leur famille.

Le CNAS a ainsi versé 1 930 bons de Noël pour les enfants de 0 à 10 ans, soit un montant de 57 900 €. Et répondu à 1 831 demandes d'aide de rentrée scolaire. 304 chèques CESU ont commandé de chèque emploi service universel (CESU) pour lesquels le CNAS a contribué à une hauteur de 54 865 €.

Bilan de la formation en 2012

La formation, un outil de gestion des compétences et d'évolution de carrière

En 2012, **2678 agents** ont bénéficié d'une formation, un chiffre en constante augmentation (2 615 agents en 2011) pour un volume de **14 997 jours** soit :

- 59 % de l'effectif total (58 % en 2011).
- **3 journées de formation par agent** présent, en moyenne par an (3,7 jours en 2011).

Même si le nombre de jours de formation a connu une baisse en 2012, un effet classique des périodes d'entrée de cycle triennal nécessitant la retranscription des nouvelles orientations et la stabilisation des réponses aux besoins, il importe de retenir que le nombre d'agents formésreste toujours en augmentation pour caractériser les efforts de collectivité dans ce domaine.

Répartition selon la catégorie

Ainsi, **66 % des agents de catégorie A** ont suivi une formation en 2012, **52 % des agents de catégorie B** et **39 % des agents de catégorie C**.

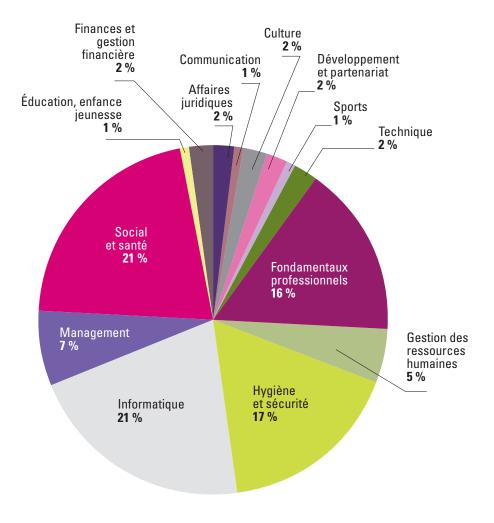
Répartition selon le genre

Les agents formés sont, à l'image de l'effectif général du Département, majoritairement des femmes.

Il est cependant intéressant de noter que les femmes représentent 81 % des agents formés de catégorie A, 85 % des agents de catégories B et 70 % des agents de catégorie C.



Répartition des formations réalisées en 2012, par domaine et nombre de jours de formation





Émergence et tendance dans les domaines de formation en 2012

La formation en 2012 a intégré la réalité d'accompagnement des politiques de la collectivité. Des grands domaines et tendances en attestent :

- Le domaine du management relevant de l'axe de politique prioritaire enregistre un progression en passant de 4 à 7 %. Une tendance qui devra s'amplifier avec la mise en place de dispositif d'accompagnement dédié spécifiquement au développement des compétences managériales à la prise de poste.
- L'hygiène et la sécurité répondant également à une politique prioritaire de formation passe de 8 à 17 % pour représenter le troisième domaine de formation. Une croissance continue depuis 2010 mais qui fait un bond considérable en 2012. Un état justifiant que l'effet levier de la formation dans l'amélioration des conditions de travail et dans la prévention des risques professionnels. Les obligations et ambitions de la collectivité dans ce domaine pourront s'appuyer sur le déploiement d'une nouvelle stratégie de coordination des actions entre les divers acteurs (DRH, DMG et management de proximité).
- L'informatique, marqueur déterminant dans l'évolution des cycles d'organisation passe de 10 à 21 %. Ce domaine accède à un niveau jamais atteint de grand compte à concurrence de compétences traditionnelles (comme le social et médico-social). Une tendance qui devrait se conforter dans les années à venir avec le schéma directeur du système d'information reposant sur une méthodologie de conduite de projet intégrant dans les variables de la maitrise d'usage, la formation. Une situation qui illustre les effets de l'axe secondaire du plan portant sur le développement des compétences transversales et l'accompagnement des changements.
- Le domaine du social et médico-social connaît une baisse de 32 à 21 % tout en restant en chef de file des réalisations à côté de l'informatique. Un recul qui trouve son explication dans la poussée des autres domaines, mais aussi dans la situation de réorganisation en cours du côté des personnels sociaux et médico-sociaux. La nature des missions, la diversité des problématiques et l'accroissement de la demande sociale caractérise toujours la dynamique et le besoin de formation. Devrait émerger dans les prochaines années la part formation liée aux projets tributaires des réorganisations en cours de réalisation ou stabilisation.



• Les fondamentaux professionnels à la quatrième place passent de 28 à 16 %. Ce domaine recouvre à la fois les préparations aux concours et examens professionnels mais également des compétences administratives comme l'accueil, la communication, les formations d'intégration, les écrits professionnels, les savoirs de base. Il occupe une place en concordance avec le troisième axe de politique de formation de la collectivité couvrant le développement individuel et les projets personnels des agents.

Formations demandées au titre du DIF en 2012 par type de stage

Type de stage	Nombre de demandes accordées	Nombre d'heures utilisées	Equivalent en jours
Formation de perfectionnement	710	568	95
Formation personnelle	8	262	44
Préparation concours	2	150	25
Savoirs de base	1	33	5
TOTAL	721	1 013	169

> 721 demandes ont été effectuées en 2012 au titre du droit individuel à la formation. 1 013 heures ont été réellement utilisées, soit un équivalent de 169 jours

À l'initiative de l'agent, le DIF répond à des besoins de compétences utiles à l'agent et à la collectivité. Depuis 2010, le compteur DIF est communiqué individuellement aux agents une fois par an par information sur leur feuille de paie (entre février et juin).

L'investissement de la collectivité dans la préparation aux concours

Avec 899 jours consacrés à la préparation aux concours en 2012 (CNFPT ou intra), 297 agents ont pu bénéficier du soutien de la collectivité. Un investissement reposant sur des modalités de préparation diversifiées :

- les agents peuvent préparer les concours par l'accompagnement confié au CNFPT, ou à des organismes de formation externes en présentiel ou par correspondance ;
- à défaut d'accompagnement à la préparation pris en charge par la collectivité, les agents bénéficient d'une autorisation d'absence de 2 jours par concours pour une préparation personnelle;
- le service de la documentation de la DAJD met à disposition des agents des ouvrages de préparation et des annales ainsi qu'un accès à la Gazette des Communes et à Localtis



Un plan 2012 diversifiant les actions et les modalités de formation

	2011	2012
CNFPT cotisation	5 216	4 067
CNFTP hors cotisation	394	290
CG91 en interne	1 323	1 268
Autres organismes	9 460	9 371
TOTAL	16 393	14 996

> 4067 journée formation ont été suivies par le biais du partenariat avec le CNFPT dans le cadre de la cotisation. 1268 ont été dispensées en interne

Avec la poursuite de l'implication du CNFPT engagé dans 29 % des jours de formation (soit 4 357 jours) mais aussi l'amplification de la relation partenariale qui intègre l'accompagnement conventionné des politiques prioritaires du Conseil général. Il importe de relever une baisse manifestement conjoncturelle du nombre de jours en cette année de lancement du plan triennal.

La progression continue de la formation interne qui passe de 8 à 11 % avec 1 269 jours servis n'est pas sans effet sur les tendances recueillies. La formation interne est le signe d'une solidarité grandissante entre agents et professionnels et d'un développement durable de la formation au sein de la collectivité. Cette forme d'intervention peut s'appuyer depuis septembre 2012 sur le DEFI, dispositif de développement dédié. Les domaines d'intervention les plus concernés portent sur l'hygiène et la sécurité, les marchés publics, l'informatique, l'action sociale, la protection maternelle et infantile.

Et parce que l'enrichissement de la formation passe par des expertises et le regard extérieur, 60 % des actions procèdent d'intervenants extérieurs (soit 9371 jours).



En 2012, une nouvelle dynamique formation et des dispositifs d'accompagnement dédiés à son développement

La validation de la politique de formation

Les orientations de politique formation pour les 3 prochaines années ont été adoptées par l'Assemblée départementale le 24 septembre, en parfaite concordance avec les politiques départementales et suite à l'avis favorable et unanime du CTP le 29 juin. Cette nouvelle structuration fait du plan de formation un véritable outil d'accompagnement des politiques départementales, une première dans l'histoire de la collectivité en faveur des politiques qualitatives RH et porteuse d'exigences en matière de développement des agents et des compétences.

L'introduction de nouveaux dispositifs d'accompagnement avec le PACE et le PACT

Un recensement des véhicules et engins doublé d'un questionnaire sur la situation de travail en cours d'exploitation a préparé le lancement du parcours d'amélioration des conditions de travail (PACT-hygiène et sécurité) au premier trimestre 2013. C'est aussi, le parcours d'accompagnement des cadres et encadrants (PACE) en prise de poste pour répondre aux objectifs de développement de compétences managériales. Un collectif pour l'année 2012 constituant 2 promotions regroupant 60 cadres ou encadrants inscrits dans un parcours obligatoire de formation et d'accompagnement en lien avec leur prise de poste, démarrant en janvier 2013. C'est également, la définition d'une nouvelle cible en matière de sensibilisation aux politiques prioritaires (LCD, EFH, TH) avec l'inscription obligatoire des agents recrutés pour la première fois dans la collectivité.

Le DEFI comme Dispositif essonnien de formations internes

Ce dispositif est chargé de promouvoir une meilleure transférabilité des savoirs dans un esprit de solidarité entre agents. Le DEFI lancé en septembre 2012 permet de valoriser et reconnaître les expertises et compétences internes, apporte des réponses plus adaptées aux besoins de formation, diversifie les modalités de mise en œuvre du plan tout en inscrivant le collectif dans une dynamique de partage et gestion durable des richesses. Le DEFI représente ainsi un cadre de sécurisation et de valorisation pour les formateurs internes avec un règlement intérieur régissant la mission, une charte déontologique, un répertoire de production et un réseau professionnel.

La formation : un investissement en hausse

	Montants pour l'année 2013 en euros
CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	996 582€
Autres organismes et CNFPT hors cotisation	1 261 000 €
Frais de déplacement à la charge de la collectivité	31 556 €

Soit un total de **2289 138** € **d'investissement en formation** (214632 € en 2011) soit une augmentation de 5 %.

Instances paritaires

Le comité technique paritaire (CTP)

- > 6 séances CTP qui ont étudié :
- 96 organigrammes,
- 258 fiches de postes.

Il est composé de 8 femmes et 16 hommes pour les représentants des élus et de l'administration et de 15 femmes et 8 hommes pour les représentants des organisations syndicales.

La commission administrative paritaire (CAP)

- > 4 séances CAP qui ont étudié :
- 48 promotions internes,
- 376 avancements de grade,
- 1157 avancements d'échelon

Elle est composée de 4 femmes et 12 hommes pour les représentants de l'administration et de 31 femmes et 11 hommes pour les représentants des organisations syndicales.

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

> 3 séances du CHSCT

Il est composé de 2 femmes et 5 hommes pour les représentants de l'administration et de 2 femmes et 5 hommes pour les représentants du personnel.



Bilan financier

Présentation du compte administratif 2012



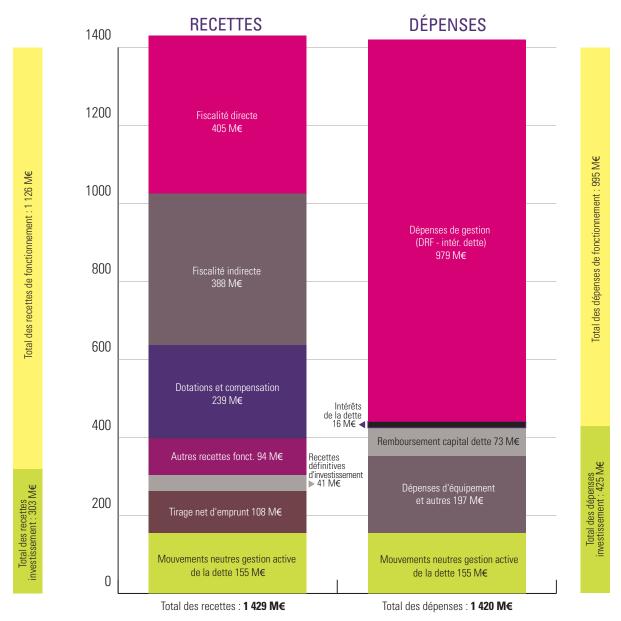
Le budget 2012 a été exécuté dans un cadre très contraint marqué par un choc conjoncturel de plus de 40 M€ constitué d'une parte d'une diminution brutale de nos recettes liées aux DMTO et d'autre part d'une augmentation forte de nos dépenses sociales (près de 5 % d'évolution sur nos allocations individuelles de solidarité). Dans ce contexte, le Conseil général n'a pas faibli sur le respect de ses engagements :

- Les objectifs arrêtés par le vote de l'assemblée départementale en mai 2011 ont été respectés. Ainsi, le département a conservé une capacité de désendettement inférieure à 7 ans démontrant ainsi sa capacité à contenir l'évolution de ses dépenses de gestion.
- Le maintien d'un haut niveau d'investissement qui s'établit cette année encore à près de 200 M€.
- Le soutien au bloc communal avec une participation au budget du SDIS fixée à près de 98 % du budget de fonctionnement de cet établissement.

Au-delà, il a préparé l'avenir en adoptant une stratégie pluriannuelle innovante de préparation budgétaire. Cette approche budgétaire a permis au département de définir une trajectoire triennale des finances départementales offrant davantage :

• *de prévisibilité* : le budget de chacun des grands blocs de politiques publiques est défini pour trois ans ce qui offre une plus grande lisibilité à nos politiques publiques,

Les grandes masses budgétaires 2012





Bilan financier

- *de souplesse* : à l'intérieur de chaque groupe homogène de politiques publiques, la répartition des crédits se fait librement permettant ainsi de mettre en avant nos politiques prioritaires.
- de sécurité : chaque politique publique dispose désormais de crédits garantis sur trois ans ce qui empêche toute modification du périmètre budgétaire en cours d'année.

C'est dans ce cadre que la préparation budgétaire 2012 a pu se réaliser en affichant des objectifs ambitieux : progression des dépenses de gestion à 1,1 %, évolution de la masse salariale inférieure au GVT mais maintien à 200 M€ de notre investissement

Malgré les crises, un budget équilibré

Le Département de l'Essonne à l'image de ce que traversent les autres Départements est confronté non pas à une crise mais à deux crises qui obèrent fortement son budget. La crise d'une part de ses recettes, conséquence directe de la réforme fiscale entreprise par le précédent gouvernement. La crise d'autre part, économique et sociale qui se traduit, pour le Conseil général de l'Essonne, par une augmentation forte de ses dépenses notamment sociales.

En dépit de ce contexte difficile, le Département de l'Essonne montre qu'il est possible de tenir ses engagements.

Les dépenses 2012¹ se sont élevées à 1 420 M€, contre 1 366 M€ en 2011. Déduction faite des mouvements de gestion active de la dette, qui se neutralisent au plan budgétaire, les dépenses avant retraitement comptables atteignent 1 265 M€ contre 1 268 M€ en 2011, en évolution de -0.2 %.

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 990 M€, en augmentation de 2,7 % (contre +3,5 % à périmètre constant entre 2010 et 2011).

Les politiques « Sociale » et « Insertion sociale », représentent 53,4 % des dépenses de fonctionnement retraitées, avec un montant de 528 M€, en évolution de +2,7 % par rapport à 2011.

Assumant son rôle de bouclier social, le Département a fait face aux progressions des dépenses sociales centrées sur 4 secteurs prépondérants (510 M \in) en progression globale de +3,1 % par rapport à 2011 : le secteur enfance et famille avec près de 169 M \in (+1,7 %), le secteur personnes handicapées avec 131 M \in (+1,3 %), le secteur des solidarités avec 118,7 M \in (+5,5 %) et le secteur personnes âgées avec 91 M \in (+5,6 %).

Au sein du secteur enfance/famille, il faut relever la forte progression du nombre de mineurs étrangers isolés pris en charge par le Département et les sommes consacrées aux actions de prévention qui sont en augmentation de 4 %.

Sur le secteur du handicap, la dépense liée à la PCH a atteint en 2012, 21,6 M€ (+2,9 % par rapport à 2011). Le secteur des solidarités augmente fortement entre 2011 et 2012 (112,5 M€ en 2011 contre 118,7 en 2012, soit +5,5 %), et les crédits d'allocations RSA et des contrats aidés représentent 107,4 M€ (+6,3 % par rapport à 2011). Sur les 3 dernières années, l'évolution moyenne par an des allocations RSA est de +6,2 % (volume financier 105,6 M€ en 2012, soit +5,6 % par rapport à 2011).

Enfin, dans le secteur social, il faut souligner l'action départementale en direction des personnes âgées. L'APA notamment connaît une nette progression entre 2011 et 2012, +4,3 % et +2,8/an en moyenne depuis 2009. Malgré cet effort budgétaire conséquent, le Département a réussi à maintenir voire à élargir ses champs d'intervention.

Le Département consacre un volet important de financement à sa politique en matière de déplacements composée principalement de 2 secteurs : les transports (49,75 M€) et la voirie départementale (10,4 M€). Les autres secteurs d'intervention du Département concernent principalement les politiques de l'éducation (30,1 M€, +2%), d'aménagement du territoire-économie (12 M€), et de l'environnement (1,8 M€). 4,8 M€ ont été consacrés à l'aide à la restauration scolaire, et 21,7 M€ aux dotations versées aux collèges publics et sous contrat (+1,6%). L'enseignement supérieur a bénéficié d'une aide de 0,35 M€.

1- Il s'agit des dépenses réelles, investissement + fonctionnement, hors déficit reporté et sans autre retraitement comptable

2- Il s'agit des recettes réelles, investissement + fonctionnement y compris bail emphytéotique, hors excédent reporté et sans autre retraitement comptable





Bilan financier

S'agissant de l'investissement, conformément à son engagement de parvenir à réaliser 1 Md d'euros d'investissement sur 5 ans, le département a maintenu son niveau d'investissement à hauteur de 200 M€ cette année encore

Enfin, les recettes 2012^2 se sont élevées à $1429 \,\mathrm{M} \in$ (contre $1355 \,\mathrm{M} \in$ en 2011).

Déduction faite des mouvements de gestion active de la dette qui se neutralisent au plan budgétaire, les recettes mobilisées par le Département atteignent 1 275 M€, en évolution de +1.4 %.

Au final, le Département de l'Essonne est parvenu à maintenir des ratios financiers équilibrés. L'épargne brute, avant retraitement comptable des charges et produits exceptionnels et des provisions et reprises de provisions, s'élève à 131,2 M€. Après retraitement comptable, elle s'élève à 127,7 M€.

Le financement de l'investissement départemental s'appuie sur un équilibre entre des financements propres et une gestion performante de la dette

En 2012, le Département a accru son patrimoine départemental par la réalisation de 197 M€ de nouvelles dépenses d'équipements, soit en maîtrise d'ouvrage direct (52 %), soit en appui des communes et structures intercommunales. Pour financer cet investissement, le Département a fait appel à 131 M€ d'épargne brute, 40,89 M€ de recettes propres d'investissement (hors emprunts), 34,75 M€ d'emprunt net et 9,64 M€ prélevés sur le fonds de roulement.

La dette départementale a évolué de 34,75 M€ et représentait 848,5 M€ au 31 décembre 2012. Ce montant doit être mis en relation avec l'évolution de l'épargne brute. Ainsi, le calcul de la capacité de désendettement informe que 6,45 années d'épargne brute sont nécessaires pour se désendetter totalement ce qui reste un niveau performant.

Le taux moyen de la dette départementale a encore baissé sur 2012 pour atteindre 1,58 %.

Le Département a fait le choix de sécuriser une partie importante de son encours de dette. Ainsi, la dette à taux fixe après swaps de la collectivité a progressé de 3 % en un an pour représenter 40 % de la dette totale.

L'aboutissement de la réforme de la taxe professionnelle a profondément modifié la structure des recettes de fonctionnement

Les recettes du compte administratif sont réparties à hauteur :

- de 1 126 M
 en fonctionnement (-0,5 % par rapport à 2011),
- de 143 M

 en investissement, dont 35,85 M

 (+10,6 %) de ressources propres et 107,5 M

 de recours à l'emprunt (+16,2 %).

Les recettes définitives s'élèvent à 1162,2 M€, en baisse de -0,17 % par rapport à 2011. Elles se composent :

- en fonctionnement (1 126 M€), de la taxe professionnelle, la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties qui ont été remplacées par des recettes assimilables à de la fiscalité indirecte (CVAE, TSCA, DMTO, IFER) et d'autres assimilables à des dotations (DCRTP, FNGIR),
- en investissement (35,85 M€), des dotations versées par l'État (notamment le FCTVA) : 14,7 M€ (+12,5 %) et des subventions reçues : 12 M€ (+39 %).

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 1126 M€ en 2012. L'évolution négative (-0,5 %) résulte de la très forte baisse des droits de mutation (-16,5 %).

Les recettes définitives d'investissement, composées de dotations et de subventions, atteignent 38,85 M€ en hausse de 10,6 % par rapport à 2011. Le FCTVA augmente de 12,5 % et les subventions de 39 %.

L'actif et le passif départemental

Au 31 décembre 2011, l'actif départemental s'élève à près de $4.8\,M$. Entre 2011 et 2012, l'actif a augmenté de $2.6\,\%$, et d'un montant de $123\,M$.

L'actif immobilisé qui en représente 98,7 % a augmenté de 2,6 % par rapport à 2011.

Les immobilisations incorporelles, d'un montant de 524 M€, en hausse de 7,6 % par rapport à 2011. Elles représentent 10,9 % de l'actif total.

Pour l'essentiel, elles concernent les subventions versées (près de 497 M€), en hausse de 7,5 % par rapport à 2011.

Les immobilisations corporelles regroupent les routes et infrastructures, les bâtiments, les terrains, le matériel, les véhicules départementaux.

Ce poste qui constitue le cœur de la richesse départementale pèse 4,2 M€, en évolution de +2 % par rapport à 2011, et représente 87,6 % de l'actif total.